

DATE/HEURE RÉCEPTION 1 septembre 2016 14:18:26 UTC-04:00	EXPÉDITEUR 5148643669	DURÉE 0 min 49sec	PAGES 2	ÉTAT Nouveau
09/01/2016 13:35	5148643669	REVENU QC ENQ MTL		PAGE 01/02

REVENU
QUEBEC

COM-802
2013-08

Bordereau de transmission

Date : 2016-09-01	Nombre total de pages : 2	
Destinataire Nom : Mme Marie-Josée Persico	Organisme : CTQ	
Adresse : 545, boul Crémazie Est, Montréal		
Téléphone :	Poste :	Télécopieur :
		514 873-3342
Expéditeur Nom : Bruno Patenaude	Unité administrative : RQ	
Téléphone :	Poste :	Télécopieur :
514 287-6306		514 864-3669
Téléphone sans frais :	Poste :	Télécopieur sans frais :

Message :

Bonjour

Voir lettre ci-jointe

Merci et bonne journée

Avis relatif aux renseignements confidentiels

Les renseignements contenus dans ce document peuvent être confidentiels. Ils sont destinés à l'usage du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou une personne autorisée à lui remettre ce document, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser, de copier ou de distribuer ce document, d'en dévoiler la teneur ou de prendre quelque mesure fondée sur l'information qu'il contient. Vous êtes donc prié de détruire ce document et de communiquer immédiatement avec l'expéditeur pour l'aviser de cette erreur.

**REVENU
QUÉBEC**

Direction principale adjointe des enquêtes - Montréal

Le 1^{er} septembre 2016

Madame Marie-Josée Persico
Commission des transports du Québec
545, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec)
H2M 2V1

Numéro de référence : M-160129-040
Projet Remorque

Objet : Demande de documents en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Madame,

Conformément aux dispositions de l'article 59(3) de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-6.002) concernant la société 9169-9652 Québec inc., Roch Carignan et Alain Thériault, nous désirons obtenir :

- Toutes informations ou tous documents en votre possession relatifs à la société et aux personnes mentionnées ci-dessus incluant le rapport et les notes de l'inspecteur monsieur Gilles Doumi.
(Réf : numéro de la décision 2013 QCCTQ 2864 et numéro de la demande : 34998)

Les renseignements demandés nous sont nécessaires pour l'application ou l'exécution d'une loi fiscale en l'occurrence aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec.

Lorsque les documents demandés seront disponibles, veuillez communiquer avec monsieur Bruno Patenaude au (514) 287-6306, afin de prendre les dispositions nécessaires pour nous acheminer ces documents.

En vous remerciant de votre collaboration, veuillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

DN/cf

Diane Nadeau
Chef du Service d'enquêtes C – Montréal

Le 18 avril 2013

N° de demande : 34998

TÉTREAU BRIÈRE RENAUD MARKARIAN,
AVOCATS
400, boul. Curé-Labelle, Bureau 204
Laval (QC) H7V 2S7

NEQ :

OBJET: NOUVEL AVIS DE CONVOCATION À UNE AUDIENCE PUBLIQUE
Nature : Vérification de comportement

Madame,
Monsieur,

L'audience publique concernant la demande mentionnée ci-dessus qui devait se tenir le :

<u>DATE</u>	<u>HEURE</u>	<u>ENDROIT</u>
Le 28 mars 2013	10:00	Commission des transports du Québec 545, boul. Crémazie Est, Bureau 1000 Montréal (QC) H2M 2V1

a été fixée de nouveau pour se tenir le :

<u>DATE</u>	<u>HEURE</u>	<u>ENDROIT</u>
Le 2 mai 2013	10:00	Commission des transports du Québec 545, boul. Crémazie Est, Bureau 1000 Montréal (QC) H2M 2V1

Vous devez prendre les mesures appropriées pour être présent dès le début de l'audience à l'heure indiquée. Si l'audience est prévue pour plusieurs jours, vous devez être présent pendant toute sa durée.

Aucune remise d'audience n'est accordée du seul consentement des parties, à moins de motifs jugés sérieux. La partie qui désire obtenir une remise doit le faire par un écrit adressé à la Commission, le plus tôt possible. Le requérant doit exposer ses motifs et proposer à la Commission d'autres dates après avoir consulté les autres parties. Une copie de la demande de remise doit être transmise aux autres parties. Toute remise peut être refusée.

Pour obtenir tout renseignement additionnel concernant cet avis, nous vous invitons à contacter notre Service à la clientèle au numéro de téléphone, sans frais, 1 888 461-2433.

C.C. :

Par la poste :
200, chemin Ste-Foy, 7e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Sans frais : 1 888 461-2433
Télécopieur : 418 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

Personne(s) concernée(s)

COMMISSION DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC
Demandeur

Roch Carignan
Personne visée

9169-9652 QUÉBEC INC.
Personne visée

Procureurs

TÉTREAU BRIÈRE RENAUD MARKARIAN
AVOCATS

TÉTREAU BRIÈRE RENAUD MARKARIAN
AVOCATS

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

Date de l'audience : 2 mai 2013

N° de la demande : 34998

Nature de la demande : Vérification du comportement

Présent : Pierre Gimaïel

Vice-président et
membre de la Commission

Endroit : Montréal

Durée de l'audience : 4h

Salle : 920.7, à 10 h

Nombre de personnes : 6

Changement de salle : 920.1, à 14 h

Personnes visées

Pour la Commission des transports du Québec

Jean-Philippe Dumas

Également présente Me Maryse Laure

Personne visée

9169-9652 Québec inc.

Présente

NIR : R-581738-3

Roch Carignan

Absent

Représentées par Me Jean-François Brière

Également présente Isabelle Valenta (stagiaire)

10:06:53 **Début de l'audience**

10:07:25 **Appel de l'affaire et identification des parties**

10:08:21 Commentaires préliminaires de la Commission

10:08:37 **PREUVE DE LA CTQ**

10:08:41 Assermentation du témoin:

Kathy Roy (*affirmation solennelle*)

Présente par visioconférence

333 boul. Jean Lesage

Québec (Québec)

Occupation: Technicienne en administration à la SAAQ

10:09:18 Témoignage de madame Roy interrogée par Me Dumas

10:10:05 **Pièce déposée – CTQ-1**

Rapport de suivi d'un PEVL émis par la SAAQ et daté du 13 juin 2012, soit les pages 55 à 104 sur 105 de l'avis d'intention (déjà au dossier)

10:10:31 Madame Roy poursuit son témoignage

- 10:40:55 Fin du témoignage
- 10:41:00 **Preuve close de la CTQ**
PREUVE DES PERSONNES VISÉES
- 10:41:04 Assermentation du témoin: Alain Thériault (*affirmation solennelle*)
2800 Chemin Martin
Terrebonne (Québec)
Occupation: Administrateur de 9169-9652 Québec inc.
- 10:42:27 La Commission s'adresse à Me Brière relativement à l'absence de M. Carignan qui est visé personnellement par la demande.
- 10:43:01 Me Brière explique que M. Carignan est absent en raison de problèmes de santé importants.
- 10:43:59 Témoignage de M. Thériault interrogé par Me Brière
- 10:44:54 Questions de la Commission
- 10:48:38 Questions de Me Dumas entrecoupées de questions de la Commission.
- 10:52:28 Me Brière informe la Commission qu'un des chauffeurs responsables de plusieurs des infractions est présent pour rendre témoignage.
- 10:53:32 La Commission s'adresse aux parties
- 10:54:58 Questions de la Commission entrecoupées de questions de Me Dumas.
- 11:08:39 Questions de Me Brière
- 11:09:00 Questions de la Commission entrecoupées de questions de Me Brière.
- 11:13:06 Madame Roy demande la permission d'être libéré.
- 11:13:33 Le témoin est libéré
- 11:13:53 La Commission s'adresse aux parties
- 11:15:30 M. Thériault s'adresse à la Commission
- 11:15:52 **Suspension de l'audience**
- 11:43:40 **Reprise de l'audience**
- 11:43:53 La Commission demande à Me Brière de fournir une preuve médicale expliquant l'absence de son client, M. Carignan.
- 11:44:08 Me Brière s'adresse à la Commission
- 11:44:22 **Pièce à produire – P-1 - à produire avant le 17 mai 2013**
Preuve médicale expliquant l'absence de M. Carignan
- 11:45:00 La Commission demande à Me Brière d'interrompre le témoignage de M. Thériault pour entendre celui de M. Bibaud, chauffeur pour la firme.
- 11:45:42 Me Brière s'adresse à la Commission et un échange s'ensuit.
Témoignage d'Alain Thériault suspendu
- 11:46:51 Assermentation du témoin: Tommy Bibaud (*affirmation solennelle*)
156 N. Roussile
Terrebonne (Québec)
Occupation: Remorqueur et travailleur dans la construction
- 11:47:34 Questions de Me Brière

- 11:50:24 Questions de Me Dumas
11:50:39 Questions de la Commission
11:52:21 Questions de Me Brière
11:52:23 Questions de Me Dumas
11:53:10 Questions de Me Brière entrecoupées de questions de la Commission.
11:54:40 Questions de Me Dumas
11:54:47 Questions de Me Brière entrecoupées de questions de la Commission.
11:56:11 Questions de Me Dumas
11:56:16 Questions de Me Brière entrecoupées de questions de la Commission.
12:03:52 Me Brière s'adresse à la Commission quant au délai d'une heure imposée aux remorqueurs.
12:04:40 Questions de la Commission au témoin
12:05:02 Me Brière s'adresse à la Commission
12:05:10 Questions de la Commission au témoin
12:05:34 Me Brière s'adresse à la Commission
12:05:56 Questions de Me Dumas
12:06:07 Questions de la Commission
12:07:44 **Fin du témoignage**
Reprise du témoignage de M. Thériault (sous le même serment)
12:07:50 Questions de Me Brière entrecoupées de questions de la Commission.
12:17:47 Me Brière réfère la commission à l'annexe D, soit la politique d'embauche de l'entreprise.
12:18:04 Questions de Me Brière
12:18:11 La Commission s'adresse à Me Brière
12:19:14 Le témoin poursuit.
12:20:19 Questions de Me Brière entrecoupées de questions de la Commission.
12:31:09 La Commission suspend l'audience jusqu'à 13h30.
12:32:25 M. Thériault s'adresse à la Commission
12:33:29 **Le témoin, monsieur Tommy Bibaud, est libéré.**
12:33:37 **Suspension de l'audience.**
13:45:10 **Changement de salle**
Reprise de l'audience dans la salle 920.1
13:45:12 Me Brière s'adresse à la Commission relativement au délai d'une heure qui provient d'un règlement municipal .
13:45:42 **Pièce déposée - P-2**
Règlementation sur la circulation et le stationnement
13:45:51 Me Brière réfère la Commission à l'article 67 de la pièce P-2 .
13:47:23 Me Dumas s'adresse à la Commission.
13:47:55 La Commission s'adresse à Me Brière
Reprise du témoignage de M. Thériault (sous le même serment)

- 13:48:39 Questions de Me Brière.
- 13:51:13 Questions de la Commission
- 13:51:26 Intervention de M. Doumi
- 13:51:36 M. Thériault poursuit
- 13:52:03 Questions de la Commission
- 13:54:20 Questions de Me Dumas
- 13:54:36 Questions de la Commission
- 13:55:52 Questions de Me Brière
- 13:56:52 Questions de la Commission
- 13:57:50 Questions de Me Dumas
- 13:57:56 Questions de la Commission
- 13:58:10 Questions de Me Dumas
- 13:58:21 Question de la Commission
- 13:58:39 Me Brière s'adresse à la Commission
- 13:59:00 Échanges entre les parties
- 13:59:52 Questions de la Commission
- 14:00:59 Questions de Me Dumas
- 14:01:09 Me Brière s'adresse à la Commission
- 14:01:34 Questions de la Commission
- 14:04:26 Questions de la Commission à M. Doumi quant à la présence d'un calendrier d'entretien préventif dans l'usine.
- 14:04:34 Questions Me Brière à M. Doumi
- 14:04:56 M. Thériault poursuit.
- 14:06:12 Me Dumas s'adresse à la commission
- 14:06:49 Questions de la Commission
- 14:06:59 Me Brière s'adresse à la commission
- 14:07:31 M. Thériault s'adresse à la Commission et un échange s'ensuit avec la Commission, et Me Brière.
- 14:14:23 Question de la Commission relativement aux chauffeurs présentement à l'embauche de la compagnie.
- 14:14:55 **Pièce à produire - P-3**
- Liste des conducteurs de l'entreprise**
- 14:15:22 La Commission s'adresse à M. Thériault.
- 14:16:25 Questions de Me Dumas à M. Thériault.
- 14:16:53 Questions de la Commission.
- 14:17:15 Me Brière s'adresse à la Commission.
- 14:18:13 Questions de la Commission à M. Thériault relativement aux fonctions de M. Carignan dans l'entreprise.

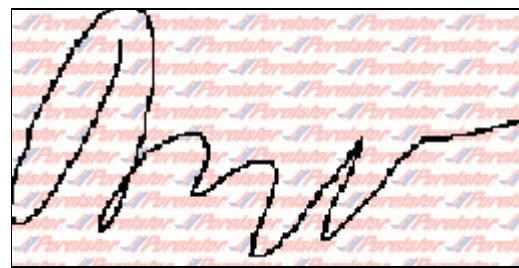
- 14:19:05 Questions de Me Dumas.
- 14:19:54 Questions de la Commission.
- 14:21:01 La Commission s'adresse à Me Brière.
- 14:21:27 M. Thériault poursuit.
- 14:21:58 Me Brière s'adresse à la Commission et un échange s'ensuit avec M. Thériault.
- 14:35:46 La Commission s'adresse à Me Brière quant à la possibilité d'avoir la présence de M. Carignan à l'audience.
- 14:36:39 Un échange s'ensuit avec Me Brière.
- 14:37:52 M. Thériault s'adresse à la commission
- 14:39:24 La Commission s'adresse à M. Thériault
- 14:41:35 Me Brière confirme à la Commission la volonté de M. Carignan à s'engager financièrement pour remédier à la situation de l'entreprise par le biais de formations et autres.
- 14:44:23 La Commission s'adresse à M. Thériault
Preuve close de part et d'autre
- 14:51:40 Représentations de Me Dumas
- 14:52:46 La Commission s'adresse aux parties
- 14:54:26 Me Dumas poursuit ses représentations.
- 15:03:49 Représentations de Me Brière.
- 15:10:57 La Commission s'adresse à Me Brière et un échange s'ensuit.
- 15:12:36 La Commission prend l'affaire en délibéré
- 15:12:59 **Fin de l'audience.**

Francine Philie
Greffière-audiencière
2013-07-23

DÉTAILS DU SUIVI

NIC 329802685746
État Livré à R CARIGNAN à RECEPTION de R CARIGNAN
Date/Heure 2013-01-17 12h42
Dépôt ST. JEAN SUR RICHELIEU, PQ
N° de tél. Suivi 1 888 SHIP-123 ou au 1 888 744-7123
Entreprise destinataire R CARIGNAN
Adresse 674 BEARN J3A1C2
Endroit de la livraison RECEPTION
Réceptionnaire R CARIGNAN

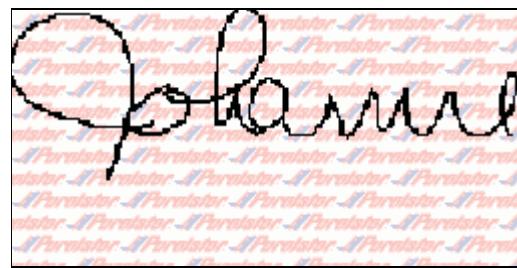
Signature à la livraison

[Imprimer](#)

DÉTAILS DU SUIVI

NIC 329802684095
État Livré à JOHANNE à RECEPTION de TAXI REMORQ
Date/Heure 2013-01-17 14h19
Dépôt MONTREAL (EAST/EST), PQ
N° de tél. Suivi 1 888 SHIP-123 ou au 1 888 744-7123
Entreprise destinataire TAXI REMORQ
Adresse 8025 L DE VINCI, MONTREAL, QC H1Z3C3, CANADA
Endroit de la livraison RECEPTION
Réceptionnaire JOHANNE

Signature à la livraison



Imprimer

Tétreault [REDACTED]
Brière [REDACTED]
Renaud [REDACTED]
Markarian [REDACTED]

Société nominale

DATE : Le 27 mars 2013

DOSSIER : 34998

DESTINATAIRE : Me Daniel Bureau
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

EXPÉDITEUR : Me Mélany Renaud
TÉTREAULT BRIÈRE RENAUD MARKARIAN

N° DE TÉLÉCOPIEUR : **514-873-3342**

NOMBRE DE PAGES INCLUANT CELLE-CI : **3**

(Veuillez nous aviser si vous ne recevez pas le nombre de page indiqué)

COMMENTAIRES :

VOIR CI-JOINT AVIS DE CONVOCATION À UNE AUDIENCE PUBLIQUE.

AVERTISSEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ

Ce message est strictement réservé à l'usage de l'individu ou de l'entreprise à qui il est adressé et contient de l'information privilégiée et confidentielle. Si le lecteur de ce message n'est pas le destinataire projeté, il est par les présentes avisé que tout dévoilement, distribution ou copie de cette communication est strictement prohibé. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous téléphoner immédiatement et nous retourner le message original, à nos frais, à l'adresse mentionnée ici-haut. Merci de votre collaboration.

Tétreault
Brière
Renaud
Markarian

Me Jean-François Brière
Ligne directe : 450-687-5055 ext. 223
Courriel : jfbriere@tbrmayocats.com

PAR MESSAGER

Laval, le 27 mars 2013

Me Daniel Bureau, président
Commission des Transports du Québec
545, boul. Crémazie E,
Bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1

OBJET : Commission des Transports du Québec
-c.- 9169-9652 Québec Inc. & Roch Carignan

Le 27 Mars 2013
La demande de remise
est accordée par
M^e Daniel Bureau,
Président -
Jean-François Brière

Me Bureau,

La présente est une demande de remise de l'audition du dossier mentionné en rubrique, fixée pour audition demain le 28 mars 2013, à 10h00 à la Commission des Transport du Québec. En effet, Me Jean-François Brière, procureur de la compagnie 9169-9652 Québec Inc. et de monsieur Roch Carignan, a eu mandat aujourd'hui de représenter 11 accusés qui ont été arrêtés et perquisitionné aujourd'hui et pour lesquels des enquêtes sur cautionnement seront tenues demain au Palais de justice de Montréal.

Nous avons communiqué avec Me Jean-Philippe Dumas qui a confirmé à Me Brière comprendre les motifs de la demande de remise et ne pas contesté celle-ci.

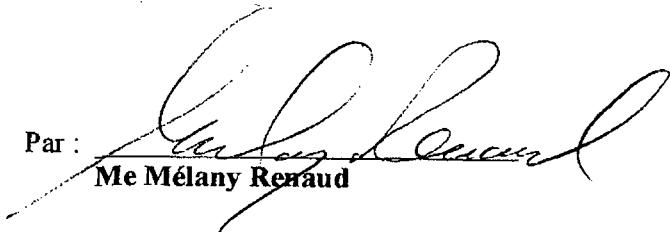
Or, nous vous serions gré de faire droit à notre demande de remise vu la situation exceptionnelle et urgent qui s'est présenté et de fixer une autre date d'audition dans les plus brefs délais vu le préjudice occasionné à nos clients en vertu de l'application de l'article 33 de la Loi concernant les propriétaires.

Pour toutes questions ou informations additionnelles n'hésitez pas à communiquer avec Me Mélanie Renaud au : (450) 687-5055, poste 224, puisque Me Brière est au palais de justice de Montréal pour les comparutions des dits accusés.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Me Bureau, l'expression de nos salutations distinguées.

TÉTREAULT BRIÈRE RENAUD MARKARIAN

Par :


Me Mélany Renaud

cc. Me Jean-Philippe Dumas, (514) 873-5947

Québec, le 26 avril 2013

Page 1 de 5

9169-9652 QUEBEC INC.
8025 AV LEONARD-DE VINCI
MONTREAL QC H1Z 3R5

No d'identification: 63751291

1. RENSEIGNEMENTS AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS

Statut : Propriétaire et exploitant Cote : Satisfaisant Date de la cote : 2006-09-26

2. ÉVALUATION DU COMPORTEMENT POUR LA PÉRIODE DU 2011-04-27 AU 2013-04-26

3. ÉVALUATION CONTINUE

Évaluation du propriétaire	Nombre d'inspections de véhicules			Nombre de mises hors service Effectuées À ne pas atteindre		
	Québec	Hors Québec	Total			
Sécurité des véhicules (voir 7)	2	0	2	2	2	4
<hr/>						
Évaluation de l'exploitant	Nombre d'événements considérés			Nombre de points Au dossier À ne pas atteindre		
	Québec	Hors Québec	Total			
Sécurité des opérations (voir 8)	23	0	23	57	57	50
Conformité aux normes de charges (voir 9)	0	0	0	0	0	26
Implication dans les accidents (voir 10)	2	0	2	8	8	17
Comportement global de l'exploitant	25	0	25	65	65	66

4. ÉVÉNEMENTS CRITIQUES

Aucun événement critique à signaler

5. RÉSULTATS DES INSPECTIONS EN ENTREPRISE (voir 11)

Aucun événement à signaler

Québec, le 26 avril 2013

Page 2 de 5

No d'identification: 63751291

6. ACTIVITÉ PRINCIPALE ET PARC DE VÉHICULES

Le parc de véhicules est calculé selon la politique d'évaluation. Il peut être différent du parc de véhicules déclaré lors de l'inscription à la CTQ.

ACTIVITÉ PRINCIPALE : Transport de biens

PARC DE VÉHICULES CONSIDÉRÉS À TITRE DE PROPRIÉTAIRE

Véhicules motorisés immatriculés :	9,9 véhicules - année
Remorques et semi-remorques déclarés :	0,0 véhicules - année
POUR UN TOTAL DE :	9,9 véhicules - année

PARC DE VÉHICULES CONSIDÉRÉS À TITRE D'EXPLOITANT :

Véhicules motorisés déclarés :	10 véhicules - année
POUR UN TOTAL DE :	10 véhicules - année

7. SÉCURITÉ DES VÉHICULES

Date	Province	Composante défectueuse/ No certificat de vérification	Conducteur	Numéro de plaque	Statut	Mise(s) hors service
2011-07-06	QC	Éclairage et signaux 962515617	MICHAL SELVAKUMAR	FEA9344		1
2013-03-27	QC	Pneus/Roues/Essieux 963497275	JOSEPH DAVID	FEA9344		1
TOTAL ==>						2

8. SÉCURITÉ DES OPÉRATIONS

Date	Prov	Description / No événement	Conducteur	No Plaque/ Défendeur	Référence Légale	Statut	Pondé- ration
2011-05-16	QC	Signalisation non respectée 781085675	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS310	Coupable	2
2011-06-01	QC	Excès de vitesse 781425654	FRANCOIS FORGET	FEA9344 Conducteur	CS328	Coupable	2
2011-06-07	QC	Port de ceinture de sécurité 50561109645127	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS396	Coupable	3
2011-07-06	QC	Rapport de vérification 1004001113227146	MICHAL SELVAKUMAR	FEA9344 Exploitant	CS519.16 SI	Émis	3

Québec, le 26 avril 2013

Page 3 de 5

No d'identification: 63751291

Date	Prov	Description / No événement	Conducteur	No Plaque/ Défendeur	Référence Légale	Statut	Pondération
2011-09-22	QC	Exces de vitesse 783145661	RENE GRAVEL	FFM7734 Conducteur	CS299	Coupable	1
2011-09-28	QC	Signalisation non respectée 783128194	JACQUES PLANTE	FEB1475 Conducteur	CS310	Coupable	2
2012-01-30	QC	Panneau d'arrêt 785122844	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS368	Coupable	3
2012-02-08	QC	Cellulaire au volant 785573946	ANDRE BRUNEAU	FFL7795 Conducteur	CS439.1	Coupable	3
2012-05-21	QC	Port de ceinture de sécurité 786923336	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS396	Coupable	3
2012-05-31	QC	Panneau d'arrêt 787433290	STEPHANE GUAY	FEZ5232 Conducteur	CS368	Coupable	3
2012-06-05	QC	Signalisation non respectée 787535313	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS310	Coupable	2
2012-06-05	QC	Signalisation non respectée 787536185	STEPHEN NOTIN	FFF3063 Conducteur	CS310	Coupable	2
A 2012-07-06	QC	Conduite sous sanction 787866516	RENE GRAVEL	FFM7734 Conducteur	CS105	Coupable	3
A 2012-10-03	QC	Signalisation non respectée 789098170	ROMAIN HUON	FFL7795 Conducteur	CS310	Émis	2
A 2012-10-09	QC	Signalement inadéquat 789309765	ROBERT PEARSON	L425317 Conducteur	CS372	Coupable	2
A 2012-11-01	QC	Signalisation non respectée 789734175	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS310	Coupable	2
A 2012-12-07	QC	Conduite sous sanction 800257172	RENE GRAVEL	FFM7734 Conducteur	CS105	Coupable	3
A 2012-12-18	QC	Signalisation non respectée 789687426	ANDRE BRUNEAU	FEB1474 Conducteur	CS310	Émis	2
A 2013-02-06	QC	Panneau d'arrêt 801244345	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS368	Émis	3
2013-03-13	QC	Feu rouge 801968591	JIMMY CHAYER	FEB1475 Conducteur	CS359	Émis	3
2013-03-13	QC	Port de ceinture de sécurité 801771924	RENE GRAVEL	FFM7734 Conducteur	CS396	Émis	3
2013-04-04	QC	Signalement inadéquat 802064056	JOSEPH DAVID	FFL7677 Conducteur	CS372	Émis	2

Québec, le 26 avril 2013

Page 4 de 5

No d'identification: 63751291

Date	Prov	Description / No événement	Conducteur	No Plaque/ Défendeur	Référence Légale	Statut	Pondération
2013-04-04	QC	Panneau d'arrêt 802226541	STEPHANE GUAY	FEZ5232 Conducteur	CS368	Émis	3
T O T A L ==>							57

9. CONFORMITÉ AUX NORMES DE CHARGES

Aucun événement à signaler

10. IMPLICATION DANS LES ACCIDENTS

Date	Prov	% responsabilité	No D'événement	Conducteur	Numéro plaque	Gravité	Statut	Pondération
2011-05-13	QC	Non disponible	301201105130019	ANDRE BRUNEAU	FEB1474	Blessés		4
2013-03-13	QC	Non disponible	301301303130011	JIMMY CHAYER	FEB1475	Blessés		4
T O T A L ==>								8

11. INSPECTION(S) EN ENTREPRISE

Aucun événement à signaler

12. AUTRES ÉVÉNEMENTS AU DOSSIER POUR LA PÉRIODE DU 2011-04-27 AU 2013-04-26

Date	Prov.	No d'événement	Conducteur	No plaque/ Défendeur	Référence légale	Statut/ Gravité
RAPPORTS ET CONSTATS D'INFRACTION						
2012-05-18	QC	1004001113861332	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS240.1 11	Émis
2012-11-03	QC	789949926	ROMAIN HUON	FFL7795 Conducteur	CS240.1	Émis

Québec, le 26 avril 2013

Page 5 de 5

No d'identification: 63751291

Date	Prov. No d'événement	Conducteur	No plaque/ Défendeur	Référence légale	Statut/ Gravité
2013-03-22	QC 1004003012765697	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS240.1 11	Émis
2013-03-27	QC S63130327070002	JOSEPH DAVID	FEA9344 Propri.	CS519.15 51	Émis
ACCIDENTS					
2011-10-13	QC 301391110130020		FEA9344		Dommages matériels
2012-02-21	QC 301101202210018	TOMMY BIBAUD	FFL7677		Dommages matériels
2012-04-07	QC 301311204070017	RENE GRAVEL	FFM7734		Dommages matériels
A	2012-06-14 QC 303001206140044	ANDRE BRUNEAU	FEB1474		Dommages matériels
P	2012-08-30 QC 301311208300020	ROBERT LEMELIN	FEB1475		Dommages matériels

Pour tout renseignement relatif à votre état de dossier, vous pouvez communiquer avec la SAAQ à l'adresse ou aux numéros suivants:

Service du suivi du privilège de circuler
333 boul. Jean-Lesage, N-4-43
Case postale 19600
Québec (Québec) G1K 8J6

Téléphone : 1-800-554-4814 (sans frais)

Télécopieur : (418) 643-1896
Courrier électronique: courrier@saaq.gouv.qc.ca

Infractions émises hors S.A.A.Q.

Date du jour : 2013-03-19

Plaque :	FFM7734	Prov./État :	QC
No constat :	787866516	No cause :	787866516

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	G614725096108	G614725096108

Infraction

Code de loi : CS Date de l'infraction : 2012-07-08 Portée en appel :
 Règlement : Organisme émetteur : 241 Vitesse constatée (km/h) :
 Article : 105 Corps policier : 30213 Vitesse permise (km/h) :
 Paragraphe : Alinéa : Montant amende : 300,00 Masse constatée (kg) :
 Situation : Date condamnation : 2012-11-08 Masse permise (kg) :
 Défendeur : CO Date retrait : Dimension constatée (m) :
 Véhicule : VL Date acquittement : Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier alors que vous faites l'objet d'une sanction

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant :	G614725096108	Prov. / État :	QC
Nom / Prénom :	GRAVEL		RENE		
Type personne (P/M) :	P				
No civique / rue :	8171 AV DE CHATEAUBRIAND				
Municipalité :	MONTREAL				
Prov. / État :	QC	Code postal :	H2P1Z8		

Non-défendeur

N/A					
Type identifiant :		Identifiant :		Prov. / État :	
Nom / Prénom :					
Type personne (P/M) :					

*** FIN DU RAPPORT***

Date du jour : 2013-03-19

Plaque :	FFL7795	Prov./État :	QC
No constat :	789098170		No cause :

NI

Etablissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	H500708078905	H500708078905

Infraction

Code de loi : CS Date de l'infraction : 2012-10-03 Portée en appel :
 Règlement : Organisme émetteur : 241 Vitesse constatée (km/h) :
 Article : 310 Corps policier : 30246 Vitesse permise (km/h) :
 Paragraphe : Alinéa : Montant amende : 100,00 Masse constatée (kg) :
 Situation : Date condamnation : Masse permise (kg) :
 Défendeur : CO Date retrait : Dimension constatée (m) :
 Véhicule : VL Date acquittement : Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier et en ne vous conformant pas à la signalisation d'obligation de continuer tout droit

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant :	H500708078905	Prov. / État :	QC
Nom / Prénom :	HUON		ROMAIN		
Type personne (P/M) :	P				
No civique / rue :	4200 BOUL EDOUARD-MONTPETIT # 5				
Municipalité :	MONTREAL				
Prov. / État :	QC	Code postal :	H3T1L2		

Non-défendeur

N/A				
Type identifiant :		Identifiant :		Prov. / État :
Nom / Prénom :				
Type personne (P/M)				

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

ROK04

2013-03-19

Page 1 de 1

MINR8211

Date du jour : 2013-03-19

Plaque	L425317	Prov./État : QC
No constat :	789309765	No cause : 789309765

NI

Etablissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	P625711055003	P625711055003

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction :	2012-10-09	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur :	241	Vitesse constatée (km/h) :
Article : 372	Corps policier :	30213	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe :	Alinéa :	Montant amende :	Masse constatée (kg) :
Situation :		Date condamnation :	Masse permise (kg) :
Défendeur :	CD	Date retrait :	Dimension constatée (m) :
Véhicule :	VL	Date acquittement :	Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier, en ne signalant pas votre intention de changer de voie à l'aide des feux de changement de direction

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant : P625711055003	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	PEARSON	ROBERT	
Type personne (P/M) :	P		
No civique / rue :	5990 A BOUL COUTURE		
Municipalité :	SAINT-LEONARD		
Prov. / État : QC	Code postal : H1P1A9		

Non-défendeur

Exploitant			
Type identifiant :	NI	Identifiant : 63751291	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	9169-9652QUEBEC INC		
Type personne (P/M) :	M		

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

Date du jour : 2013-03-19

Plaque :	FFL7677	Prov./État :	QC
No constat :	789734175	No cause :	789734175

NI

Etablissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	B130812128907	B130812128907

Infraction

Code de loi :	CS	Date de l'infraction :	2012-11-01	Portée en appel :
Règlement :		Organisme émetteur :	241	Vitesse constatée (km/h) :
Article :	310	Corps policier :	30249	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe :		Montant amende :	100,00	Masse constatée (kg) :
Situation :		Date condamnation :	2013-02-14	Masse permise (kg) :
Défendeur :	CO	Date retrait :		Dimension constatée (m) :
Véhicule :	VL	Date acquittement :		Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

en conduisant un véhicule routier sur une voie réservée par signalisation à l'usage exclusif des autobus OU autobus et taxis

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant :	B130812128907	Prov. / État :	QC
Nom / Prénom :	BIBAUD		TOMMY		
Type personne (P/M) :	P				
No civique / rue :	156 RUE N -ROUSILLE				
Municipalité :	TERREBONNE				
Prov. / État :	QC	Code postal :	J6W4H5		

Non-défendeur

N/A			
Type identifiant :		Identifiant :	
Nom / Prénom :			Prov. / État :
Type personne (P/M)			

*** FIN DU RAPPORT***

Date du jour : 2013-03-19

Plaque :	FFM7734	Prov./État :	QC
No constat :	800257172		No cause : 800257172

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	G614725096108	G614725096108

Infraction

Code de loi :	CS	Date de l'infraction :	2012-12-07	Portée en appel :
Règlement :		Organisme émetteur :	241	Vitesse constatée (km/h) :
Article :	105	Corps policier :	30212	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe :		Montant amende :	300,00	Masse constatée (kg) :
Situation :		Date condamnation :	2013-02-19	Masse permise (kg) :
Défendeur :	CO	Date retrait :		Dimension constatée (m) :
Véhicule :	VL	Date acquittement :		Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier alors que vous faites l'objet d'une sanction

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant :	G614725096108	Prov. / État :	QC
Nom / Prénom :	GRAVEL		RENE		
Type personne (P/M):	P				
No civique / rue :	8171 AV DE CHATEAUBRIAND				
Municipalité :	MONTREAL				
Prov. / État :	QC	Code postal :	H2P1Z8		

Non-défendeur

N/A	Identifiant :	Prov. / État :
Type identifiant :		
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M)		

*** FIN DU RAPPORT***

Date du jour : 2013-03-19

Plaque :	FEB1474	Prov./État :	QC
No constat :	789687426		No cause :

NI

Etablissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	B650103018006	B650103018006

Infraction

Code de loi	CS	Date de l'infraction :	2012-12-18	Portée en appel :
Règlement		Organisme émetteur :	241	Vitesse constatée (km/h) :
Article	310	Corps policier :	30242	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe		Montant amende :	100,00	Masse constatée (kg) :
Situation		Date condamnation :		Masse permise (kg) :
Défendeur	CO	Date retrait :		Dimension constatée (m) :
Véhicule	VL	Date acquittement :		Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier et en ne vous conformant pas à la signalisation en circulant sens contraire sur rue à sens unique

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant :	B650103018006	Prov. / Etat :	QC
Nom / Prénom :	BRUNEAU		ANDRE		
Type personne (P/M) :	P				
No civique / rue :	109 MONTEE MAJOR # 1				
Municipalité :	LAVAL				
Prov. / État :	QC	Code postal :	H7N4S5		

Non-défendeur

N/A				
Type identifiant :		Identifiant :		Prov. / État :
Nom / Prénom :				
Type personne (P/M) :				

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

Date du jour : 2013-03-19

Plaque :	FFL7677	Prov./État :	QC
No constat :	801244345		No cause :

NI

Etablissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	B130812128907	B130812128907

Infraction

Code de loi :	CS	Date de l'infraction :	2013-02-06	Portée en appel :
Règlement :		Organisme émetteur :	241	Vitesse constatée (km/h) :
Article :	368	Corps policier :	30246	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe :		Montant amende :	100,00	Masse constatée (kg) :
Situation :		Date condamnation :		Masse permise (kg) :
Défendeur :	CO	Date retrait :		Dimension constatée (m) :
Véhicule :	VL	Date acquittement :		Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier, en n'immobilisant pas son véhicule face à un panneau d'arrêt

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant :	B130812128907	Prov. / État :	QC
Nom / Prénom :	BIBAUD		TOMMY		
Type personne (P/M) :	P				
No civique / rue :	156 RUE N.-ROUSILLE				
Municipalité :	TERREBONNE				
Prov. / État :	QC	Code postal :	J6W4H5		

Non-défendeur

N/A	Identifiant :	Prov. / État :
Type identifiant :		
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M) :		

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

ROK04

2013-04-29

Date du jour : 2013-04-29

Page 1 de 1

MINR8211

Plaque : FEB1475
No constat : 801968591

Prov./État : QC
No cause :

NI

Établissement	PEVL origine 63751291	PEVL résultant 63751291	CVL origine C600503128101	CVL résultant C600503128101
---------------	--------------------------	----------------------------	------------------------------	--------------------------------

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction : 2013-03-13	Portée en appel :	
Règlement :	Organisme émetteur : 241	Vitesse constatée (km/h) :	
Article : 359	Corps policier : 30213	Vitesse permise (km/h) :	
Paragraphe:	Alinéa :	Montant amende : 100,00	Masse constatée (kg) :
Situation :		Date condamnation :	Masse permise (kg) :
Défendeur : CO		Date retrait :	Dimension constatée (m) :
Véhicule : VL		Date acquittement :	Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier faisant face à un feu rouge, en ne s'immobilisant pas avant le passage pour piétons OU la ligne d'arrêt OU la ligne latérale de la chaussée

Défendeur

Type identifiant : P	Identifiant : C600503128101	Prov. / État : QC
Nom / Prénom : CHAYER	JIMMY	
Type personne (P/M) : P		
No civique / rue : 10563 AV ARMAND-LAVERGNE		
Municipalité : MONTREAL-NORD		
Prov. / État : QC	Code postal : H1H3P9	

Non-défendeur

N/A		
Type identifiant :	Identifiant :	Prov. / État :
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M):		

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

ROK04

2013-04-29

Page 1 de 1

MINR8211

Date du jour : 2013-04-29

Plaque : FFM7734
No constat : 801771924

Prov./État : QC
No cause :

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	G614725096108	G614725096108

Infraction

Code de loi :	CS	Date de l'infraction :	2013-03-13	Portée en appel :
Règlement :		Organisme émetteur :	241	Vitesse constatée (km/h) :
Article :	396	Corps policier :	30213	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe:	Alinéa :	Montant amende :	80,00	Masse constatée (kg) :
Situation :		Date condamnation :		Masse permise (kg) :
Défendeur :	CO	Date retrait :		Dimension constatée (m) :
Véhicule :	VL	Date acquittement :		Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier en mouvement
sans porter correctement votre ceinture de sécurité

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant :	G614725096108	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	GRAVEL		RENE	
Type personne (P/M):	P			
No civique / rue :	8171 AV DE CHATEAUBRIAND			
Municipalité :	MONTREAL			
Prov. / État :	QC	Code postal :	H2P1Z8	

Non-défendeur

N/A

Type identifiant :	Identifiant :	Prov. / État :
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M):		

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

ROK04

2013-04-29

Page 1 de 1

MINR8211

Date du jour : 2013-04-29

Plaque : FFL7677
No constat : 802064056

Prov./État : QC
No cause :

NI

Établissement	PEVL origine 63751291	PEVL résultant 63751291	CVL origine D130523057900	CVL résultant D130523057900
---------------	--------------------------	----------------------------	------------------------------	--------------------------------

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction : 2013-04-04	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur : 241	Vitesse constatée (km/h) :
Article : 372	Corps policier : 30242	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe:	Alinéa : Montant amende : 30,00	Masse constatée (kg) :
Situation :	Date condamnation :	Masse permise (kg) :
Défendeur : CO	Date retrait :	Dimension constatée (m) :
Véhicule : VL	Date acquittement :	Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier, en ne vous assurant pas que vous pouviez virer sans danger avant de le faire

Défendeur

Type identifiant : P	Identifiant : D130523057900	Prov. / État : QC
Nom / Prénom : DAVID	JOSEPH	
Type personne (P/M) : P		
No civique / rue : 7596 A RUE EDOUARD		
Municipalité : LASALLE		
Prov. / État : QC	Code postal : H8P1S8	

Non-défendeur

N/A		
Type identifiant :	Identifiant :	Prov. / État :
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M) :		

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

ROK04

2013-04-29

Page 1 de 1

MINR8211

Date du jour : 2013-04-29

Plaque : FEZ5232
No constat : 802226541

Prov./État : QC
No cause :

NI

Établissement	PEVL origine 63751291	PEVL résultant 63751291	CVL origine G000810116704	CVL résultant G000810116704
---------------	--------------------------	----------------------------	------------------------------	--------------------------------

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction : 2013-04-04	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur : 241	Vitesse constatée (km/h) :
Article : 368	Corps policier : 30248	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe:	Alinéa : Montant amende : 100,00	Masse constatée (kg) :
Situation :	Date condamnation :	Masse permise (kg) :
Défendeur : CO	Date retrait :	Dimension constatée (m) :
Véhicule : VL	Date acquittement :	Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier, en n'immobilisant pas son véhicule face à un panneau d'arrêt

Défendeur

Type identifiant : P	Identifiant : G000810116704	Prov. / État : QC
Nom / Prénom : GUAY	STEPHANE	
Type personne (P/M) : P		
No civique / rue : 2142 RUE DEZERY		
Municipalité : MONTREAL		
Prov. / État : QC	Code postal : H1W2S2	

Non-défendeur

N/A

Type identifiant :	Identifiant :	Prov. / État :
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M) :		

*** FIN DU RAPPORT***

RAPPORT D'ACCIDENT DE VÉHICULES ROUTIERS

Réserve des États-Unis
13086-0138

R

Accident sur
chemin public
 Oui Non

SECTION 1

Heures	Jour	Mois	Numéro d'événement	CRPO	Heures	Mois	Jour	N° séquence	Feuille	
0.852	20	0130311	3	30130130313	011	11	3			
Défaut de feu:	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Dommages matériels	<input type="checkbox"/> 1- jusqu'à 2 000 \$ <input checked="" type="checkbox"/> 2- plus de 2 000 \$	Préjudices corporels	Nombre de personnes	Tubus	Ustensiles	Nombre de véhicules		
C.S.I.A.	Lieu de l'accident: Municipalité Montreal				00101	00	023	02		
Route	Direction	Borne (km)	N° d'immatriculation	Suffrage	Rue/rang/chemin					
EN	NT				rue Jarry					
Longitude	Degré	min.	sec.	Véhicule	Latitude	Degré	min.	sec.	Véhicule	
0					N					
Nom et prénom					N° de permis de conduire		Prov/État	Date de naissance	Secteur	
Chayer, Jimmy					C60051031281011	QC	19811120319			
Adresse (n°, rue, app.)					Municipalité	Code postal	Telephone			
5563 Rue Armand-Lavergne					Montreal	H1A 1J9	5146777304			
Marque	Année	N° d'immatriculation		Per/Ref	Dommages				Matérielles dangereuses	
Chevrolet	02	FEB1475		QC	<input checked="" type="checkbox"/>					
A	B				Montant des dommages					
C					<input type="checkbox"/> 1- Jusqu'à 2 000 \$ <input checked="" type="checkbox"/> 2- Plus de 2 000 \$ <input type="checkbox"/> 3- Aucun					
Nom et prénom					N° de permis de conduire		Prov/État	Date de naissance	Secteur	
Intact assurance					673-5215					
Adresse (n°, rue, app.)					Municipalité	Code postal	Telephone			
9169-9652 Quebec inc.					Montreal	H2B 3R5	514-6514898			
Code postal	Telephone (fixe, rég. et cell)	Nom et prénom de l'exploitant			N° d'identification de l'exploitant (NII, NIF, NSC, USDOT)	Prov/État				
9169-9652		8005 Leonard-Vinci								
Nom et prénom					N° de permis de conduire		Prov/État	Date de naissance	Secteur	
Rabbaj, Kenza					K1205920585010C198510502E					
Adresse (n°, rue, app.)					Municipalité	Code postal	Telephone			
7105 Rue Fabre					Montreal	H2E 2B1	514-6514898			
Marque	Année	N° d'immatriculation		Per/Ref	Dommages				Matérielles dangereuses	
Hyundai	12	H33 AVX		QC	<input checked="" type="checkbox"/>					
A	B				Montant des dommages					
C					<input type="checkbox"/> 1- Jusqu'à 2 000 \$ <input checked="" type="checkbox"/> 2- Plus de 2 000 \$ <input type="checkbox"/> 3- Aucun					
Nom et prénom					N° de permis de conduire		Prov/État	Date de naissance	Secteur	
Belair					553-9461					
Adresse (n°, rue, app.)					Municipalité	Code postal	Telephone			
mcme					Montreal	H2B 3R5	514-6514898			
Code postal	Telephone (fixe, rég. et cell)	Nom et prénom de l'exploitant			N° d'identification de l'exploitant (NII, NIF, NSC, USDOT)	Prov/État				
Gouvernement	Description									
Propriétaire - Nom et prénom	Adresse									
Autre	Telephone									
Autres commentaires										
<p>P1: p1 circulait sur la rue Jarry direction E et p#2 était sur la 17^e Avenue direction Nord. P1 a frôlé le feu rouge à l'intersection et est entré en collision avec v.R. p2. Dommages P1: roues arrière droite et assiseux</p> <p>P2: Durant v.R. (pare-choc/capot) enfoncé, cossion gonflable déployée</p>										
Remorquage	Lieu de remorquage ou coordonnées du remorqueur					Lieu de remorquage ou coordonnées du remorqueur				
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Partie N°					Partie N°				

SECTION 2

CROQUIS DE L'ACCIDENT	<input type="checkbox"/> Véhicules non déplacés													
	<input checked="" type="checkbox"/> Véhicules déplacés (Reconstruire selon versions et constatations)													
INDiquer														
1. Orientation et points de repère														
2. Position des véhicules avec identification														
3. Dimensions des véhicules et point d'impact														
4. Traces et distance de freinage														
5. Largeur de la chaussée														
6. Panneau, signaux, signes, etc.														
PERSONNES CONCERNÉES	16	17	18	19	20	21	22	23	Année	Mois	Jour	25	Incrire les noms, prénoms, adresses	
A	1	2	3	2	3	M	C	H	A	J	81	1.203	17 Chayer, Jimmy 10563 rue Armand-Lavergne	
B	2	15	3	24	F	K	A	B	K	85	5502	10 Rabbaj, Kenza 7105 Rue Fabre		
C														
D														
E														
F														
PERSONNES CONCERNÉES	Reference	Transporteur	Prov./Etat					Hôpital						
SERVICE DE POLICE	SPVM 1030	Signature du policier ou de la policière	Date du rapport	Année	Mois	Jour	Matricole	Matricole	Réviser					
NE PAS INScrire DANS CES CHAMPS														

RAPPORT D'ACCIDENT DE VÉHICULES ROUTIERS

Québec

12174-0494

R

Accident sur
chemin public
 Oui Non

SECTION 1		D-583						
1	Heure	Date	Nom	Numéro d'événement	CP PO	Année	Mois	
2	1218	2	12 06 14	130300	12 06 14	0000044	1/1	
3	Délit de fuite:	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Dommages matériels	1- jusqu'à 2 000 \$ 2- plus de 2 000 \$	Préjudices corporels	Nombre de personnes	Nombre de véhicules	
4			Lieu de l'accident	Municipalité	Code municipal	65005 FACTEUR 1 st		
5			I.V.L-23	LAVAL			194	
6	Route	Direction	Borne (km)	N° d'immatriculation	Rue/rang/chemin	Distance	N S E O	
7			ST-MARTIN OUEST			50 km	44	
8	Longitude	Latitude	Degré min SDC	Latitude	Degré min	Longitude	Vitesse moyenne	
9			0	N			44 km/h	
10	Nom et prénom		N° de permis de conduire		Prov/Est	Date de naissance	Sexe	
11	HARVEY JENNY		H6105104046902 QC		1969	04 04	F	
12	150 PLACE FOREST #52		Municipalité		H7G3P6	31 16 26 43 53	41	
13	Marque	Année	N° d'immatriculation	Prov/Est	Montant des dommages		Matières dangereuses	
14	A DODGE	05	J16CFR QC B	QC B	1- Jusqu'à 2 000 \$ 2- Plus de 2 000 \$ 3- Aucun	VÉHICULE		
15	B							
16	C							
17	Nombre d'ASSURANCE	1- Non porteur 2- Non valide	3- Non assuré 4- Non obligatoire	Nom de la compagnie	N° de police		Prov/Est	
18	01			BANQUE NATIONALE	7-567-983-1		33	
19	Nom et prénom		N° de permis de conduire		Prov/Est	Date de naissance	Sexe	
20	BRUNEAU ANDRÉ		B650103018006 QC		1980	01 03	M	
21	209 MONTÉE MAJOR #1		Municipalité		H3N4S5	31 475 8401	61	
22	Marque	Année	N° d'immatriculation	Prov/Est	Montant des dommages		Matières dangereuses	
23	A CHEVR	03	FEB1474 QC B	QC B	1- Jusqu'à 2 000 \$ 2- Plus de 2 000 \$ 3- Aucun	VÉHICULE		
24	B							
25	C							
26	Nombre d'ASSURANCE	1- Non porteur 2- Non valide	3- Non assuré 4- Non obligatoire	Nom de la compagnie	N° de police		Prov/Est	
27	01			LOMBARD	CFC 0717098 05		61	
28	NOM ET ADRESSE		N° de permis de conduire		Prov/Est	Date de naissance	Sexe	
29	9169-9652 QUEBEC INC.		8025 LEONARD-DE VINCI		MONTRÉAL			
30	NOM ET ADRESSE		N° de permis de conduire		Prov/Est	Date de naissance	Sexe	
31	H-123R5 940-2277 EXEL		8025 LEONARD-DE VINCI		MONTRÉAL			
32	Propriétaire		Nom et prénom		Prov/Est	Date de naissance	Sexe	
33	Autre		Nom et prénom		Prov/Est	Date de naissance	Sexe	
34	Autre commentaire		Partie 1 s'est engagé sur les lignes rayées. Partie 2 a avancé alors que sa lumière était verte et n'a pas vu partie 1.					
35	Partie 1 déclare que partie 2 lui avait foncé dessus intentionnellement. *Aucun bleu *							
36	Code d'impact	Lieu de remorquage ou coordonnées du remorqueur		Lieu de remorquage ou coordonnées du remorqueur				
37	Remorqueur	Partie N° 1		Partie N° 1				
38	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non							

SECTION 2 ST-MARTIN E.

CHIQUITS DE L'ACCIDENT

Véhicules non dépassés
 Véhicules dépassés (description des véhicules et conducteurs)

INDICER

- Orientation et point de repère
- Point de repère du véhicule avec identification
- Description des véhicules et point d'impact
- Traces et distance de freinage
- Largeur de la chaussée
- Panneau, signaux, etc.

RECHERCHEZ LES NAMAS, PÉTROLES, ACÉTATES

PERSONNES CONCERNÉES

16 17 18 19 20 21 22 23 Arrêt 24 Mod. jour 25

REMARQUE DANS LES CHAMPS

SERVICE Nom de l'unité Signature du policier ayant la police Date du rapport Année Mois Jour Matricule Matricole Réviseur

DE POLICE S.M. LAVAL 2012 06 14 832 71

NIBS 02 (2009-07) SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Direction des services juridiques et secrétariat

Téléphone : (514) 906-0350, poste 3015
Courriel : diane.hainault@ctq.gouv.qc.ca

Le 9 juillet 2012

Monsieur Carl Desgagné
Chef du Service du suivi du privilège de circuler
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage, bureau N-4-44
Québec (Québec)
G1K 8J6

OBJET: 9169-9652 Québec inc.
V/référence: 63751291
Accusé de réception

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 4 juillet 2012 accompagnée de la documentation relative au PEVL ci-haut mentionné.

Les documents transmis à la Commission seront traités suivant les formalités prescrites.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur et secrétaire,



Christian Daneau, avocat

CD/dh

Le 6 septembre 2016

N° de demande : 412209

OBJET: Demande de document

Madame,
Monsieur,

En réponse à votre demande du 1er septembre 2016, vous trouverez ci-après le détail des frais relatifs à celle-ci ainsi que les documents demandés.

Description	Nombre	Frais unitaire	Frais total
Frais exigibles pour la transcription	0	26,50 \$	0,00 \$
Reproduction de document papier ou électronique (calculé par page)	187	0,38 \$	71,06 \$
Production d'étiquette autocollante (calculé par étiquette)	0	0,10 \$	0,00 \$
Reproduction sur cédérom (calculé par CD-ROM)	0	15,50 \$	0,00 \$
Le montant des frais unitaires et de l'exemption de paiement est prescrit par le <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements</i>	Sous-total avant		71,06 \$
	Franchise		7,55 \$
	Sous-total après		63,51 \$
	TPS		3,18 \$
	TVQ		6,34 \$
	TOTAL		73,02 \$

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Service à la clientèle

p.j. Document(s) demandé(s)

Par la poste :

200, chemin Ste-Foy, 7e étage
Québec (Québec) G1R 5V5

Téléphone : Région de Montréal : 514 873-6424

Ailleurs : 1 888 461-2433

Télécopieur : 514 873-4720 ou 418 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

Québec, le 18 mars 2013

9169-9652 QUEBEC INC.
8025 AV LEONARD-DE VINCI
MONTREAL QC H1Z 3R5

No d'identification: 63751291

1. RENSEIGNEMENTS AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS

Statut : Propriétaire et exploitant Cote : Satisfaisant

Date de la cote : 2006-09-26

2. ÉVALUATION DU COMPORTEMENT POUR LA PÉRIODE DU 2011-03-19 AU 2013-03-18

3. ÉVALUATION CONTINUE

Évaluation du propriétaire	Nombre d'inspections de véhicules			Nombre de mises hors service	
	Québec	Hors Québec	Total	Effectuées	À ne pas atteindre
Sécurité des véhicules (voir 7)	1	0	1	1	4
<hr/>					
Évaluation de l'exploitant	Nombre d'événements considérés			Nombre de points	
	Québec	Hors Québec	Total	Au dossier	À ne pas atteindre
Sécurité des opérations (voir 8)	21	0	21	50	50
Conformité aux normes de charges (voir 9)	0	0	0	0	26
Implication dans les accidents (voir 10)	1	0	1	4	17
Comportement global de l'exploitant	22	0	22	54	66

4. ÉVÉNEMENTS CRITIQUES

Aucun événement critique à signaler

5. RÉSULTATS DES INSPECTIONS EN ENTREPRISE (voir 11)

Aucun événement à signaler

Québec, le 18 mars 2013

No d'identification: 63751291

6. ACTIVITÉ PRINCIPALE ET PARC DE VÉHICULES

Le parc de véhicules est calculé selon la politique d'évaluation. Il peut être différent du parc de véhicules déclaré lors de l'inscription à la CTQ.

ACTIVITÉ PRINCIPALE : Transport de biens

PARC DE VÉHICULES CONSIDÉRÉS À TITRE DE PROPRIÉTAIRE		10,0 véhicules - année
Véhicules motorisés immatriculés :		0,0 véhicules - année
Remorques et semi-remorques déclarés :		10,0 véhicules - année
POUR UN TOTAL DE :		
PARC DE VÉHICULES CONSIDÉRÉS À TITRE D'EXPLOITANT :		10 véhicules - année
Véhicules motorisés déclarés :		10 véhicules - année
POUR UN TOTAL DE :		

7. SÉCURITÉ DES VÉHICULES

Date	Province	Composante défectueuse/ No certificat de vérification	Conducteur	Numéro de plaque	Statut	Mise(s) hors service
2011-07-06	QC	Éclairage et signaux 962515617	MICHAL SELVAKUMAR	FEA9344		1
				T O T A L ==>		1

8. SÉCURITÉ DES OPÉRATIONS

Date	Prov	Description / No événement	Conducteur	No Plaque/ Défendeur	Référence Légale	Statut	Pondé- ration
2011-03-21	QC	Port de ceinture de sécurité 0217137319	STEPHEN NOTIN	FEY8430 Conducteur	CS396	Coupable	3
2011-03-25	QC	Immobilisation non sécuritaire 952397412		FEB1474 Autres	CS382 52	Coupable	1
2011-05-16	QC	Signalisation non respectée 781085675	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS310	Coupable	2
2011-06-01	QC	Excès de vitesse 781425654	FRANCOIS FORGET	FEA9344 Conducteur	CS328	Coupable	2
2011-06-07	QC	Port de ceinture de sécurité 50561109645127	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS396	Coupable	3

Québec, le 18 mars 2013

No d'identification: 63751291

Date	Prov	Description / No événement	Conducteur	No Plaque/ Défendeur	Référence Légale	Statut	Pondé- ration
2011-07-06	QC	Rapport de vérification 1004001113227146	MICHAL SELVAKUMAR	FEA9344 Exploitant	CS519.16 51	Émis	3
2011-09-22	QC	Excès de vitesse 783145661	RENE GRAVEL	FFM7734 Conducteur	CS299	Coupable	1
2011-09-28	QC	Signalisation non respectée 783128194	JACQUES PLANTE	FEB1475 Conducteur	CS310	Coupable	2
2012-01-30	QC	Panneau d'arrêt 785122844	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS368	Coupable	3
2012-02-08	QC	Cellulaire au volant 785573946	ANDRE BRUNEAU	FFL7795 Conducteur	CS439.1	Coupable	3
2012-05-21	QC	Port de ceinture de sécurité 786923336	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS396	Coupable	3
2012-05-31	QC	Panneau d'arrêt 787433290	STEPHANE GUAY	FEZ5232 Conducteur	CS368	Coupable	3
2012-06-05	QC	Signalisation non respectée 787535313	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS310	Coupable	2
2012-06-05	QC	Signalisation non respectée 787336185	STEPHEN NOTIN	FFF3063 Conducteur	CS310	Coupable	2
A 2012-07-08	QC	Conduite sous sanction 787866516	RENE GRAVEL	FFM7734 Conducteur	CS105	Coupable	3
A 2012-10-03	QC	Signalisation non respectée 789098170	ROMAIN HUON	FFL7795 Conducteur	CS310	Émis	2
A 2012-10-09	QC	Signalement inadéquat 789309765	ROBERT PEARSON	L425317 Conducteur	CS372	Coupable	2
A 2012-11-01	QC	Signalisation non respectée 789734175	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS310	Coupable	2
A 2012-12-07	QC	Conduite sous sanction 800257172	RENE GRAVEL	FFM7734 Conducteur	CS105	Coupable	3
A 2012-12-18	QC	Signalisation non respectée 789687426	ANDRE BRUNEAU	FEB1474 Conducteur	CS310	Émis	2
A 2013-02-06	QC	Panneau d'arrêt 801244345	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS368	Émis	3

T O T A L ==>

50

Québec, le 18 mars 2013

Page 4 de 5

No d'identification: 63751291

9. CONFORMITÉ AUX NORMES DE CHARGES

Aucun événement à signaler

10. IMPLICATION DANS LES ACCIDENTS

Date	Prov.	% responsabilité	No D'événement	Conducteur	Numéro plaque	Gravité	Statut	Pondération
2011-05-13	QC	Non disponible	301201105130019	ANDRE BRUNEAU	FEB1474	Blessés		4
TOTAL ==>								4

11. INSPECTION(S) EN ENTREPRISE

Aucun événement à signaler

12. AUTRES ÉVÉNEMENTS AU DOSSIER POUR LA PÉRIODE DU 2011-03-19 AU 2013-03-18

Date	Prov.	No d'événement	Conducteur	No plaque/ Défendeur	Référence légale	Statut/ Gravité
RAPPORTS ET CONSTATS D'INFRACTION						
2012-05-18	QC	S66120518020001	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS240.1 11	Émis
ACCIDENTS						
2011-04-07	QC	301301104070026	ANDRE BRUNEAU	FEB1474		Dommages matériels
2011-10-13	QC	301391110130020		FEA9344		Dommages matériels
2012-02-21	QC	301101202210018	TOMMY BIBAUD	FFL7677		Dommages matériels
2012-04-07	QC	301311204070017	RENE GRAVEL	FFM7734		Dommages matériels
2012-06-14	QC	303001206140044	ANDRE BRUNEAU	FEB1474		Dommages matériels

Québec, le 18 mars 2013

Page 5 de 5

No d'identification: 63751291

Date	Prov.	No d'événement	Conducteur	No plaque/ Défendeur	Référence légale	Statut/ Gravité
A 2012-08-30	QC	301311208300020	ROBERT LEMELIN	FEB1475		Dommages matériels

Pour tout renseignement relatif à votre état de dossier, vous pouvez communiquer avec la SAAQ à l'adresse ou aux numéros suivants:

Service du suivi du privilège de circuler
333 boul. Jean-Lesage, N-4-43
Case postale 19600
Québec (Québec) G1K 8J6

Téléphone : 1-800-554-4814 (sans frais)

Télécopieur : (418) 643-1896
Courrier électronique: courrier@saaq.gouv.qc.ca

Infractions émises hors S.A.A.Q.

ROK04
2013-03-19
Page 1 de 1
MINR8211

Date du jour : 2013-03-19

Plaque : FFM7734
No constat : 787866516

Prov./État : QC
No cause : 787866516

NI

Établissement	PEVL origine 63751291	PEVL résultant 63751291	CVL origine G614725096108	CVL résultant G614725096108
---------------	--------------------------	----------------------------	------------------------------	--------------------------------

Infraction

Code de loi : CS
Règlement :
Article : 105
Paragraphe:
Situation :
Défendeur : CO
Véhicule : VL

Date de l'infraction : 2012-07-08
Organisme émetteur : 241
Corps policier : 30213
Montant amende : 300,00
Date condamnation : 2012-11-08
Date retrait :
Date acquittement :

Portée en appel :
Vitesse constatée (km/h) :
Vitesse permise (km/h) :
Masse constatée (kg) :
Masse permise (kg) :
Dimension constatée (m) :
Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier alors que vous faites l'objet d'une sanction

Défendeur

Type identifiant : P	Identifiant : G614725096108	Prov. / État : QC
Nom / Prénom : GRAVEL	RENE	
Type personne (P/M): P		
No civique / rue : 8171 AV DE CHATEAUBRIAND		
Municipalité : MONTREAL		
Prov. / État : QC	Code postal : H2P1Z8	

Non-défendeur

N/A	Identifiant :	Prov. / État :
Type identifiant :		
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M):		

*** FIN DU RAPPORT***

Date du jour : 2013-03-19

Plaque : FFL7795
No constat : 789098170

Prov./État : QC
No cause :

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	H500708078905	H500708078905

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction :	2012-10-03	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur :	241	Vitesse constatée (km/h) :
Article : 310	Corps policier :	30246	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe:	Alinéa :	Montant amende :	Masse constatée (kg) :
Situation :		Date condamnation :	Masse permise (kg) :
Défendeur : CO		Date retrait :	Dimension constatée (m) :
Véhicule : VL		Date acquittement :	Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier et en ne vous conformant pas à la signalisation d'obligation de continuer tout droit

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant : H500708078905	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	HUON	ROMAIN	
Type personne (P/M):	P		
No civique / rue :	4200 BOUL EDOUARD-MONTPETIT # 5		
Municipalité :	MONTREAL		
Prov. / État :	QC	Code postal : H3T1L2	

Non-défendeur

N/A	Identifiant :	Prov. / État :
Type identifiant :		
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M):		

Date du jour : 2013-03-19

Plaque : L425317
No constat : 789309765

Prov./État : QC
No cause : 789309765

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	P625711055003	P625711055003

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction :	2012-10-09	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur :	241	Vitesse constatée (km/h) :
Article : 372	Corps policier :	30213	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe:	Alinéa :	Montant amende : 30,00	Masse constatée (kg) :
Situation :		Date condamnation : 2012-10-09	Masse permise (kg) :
Défendeur : CD		Date retrait :	Dimension constatée (m) :
Véhicule : VL		Date acquittement :	Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier, en ne signalant pas
votre intention de changer de voie à l'aide des feux de
changement de direction

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant : P625711055003	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	PEARSON	ROBERT	
Type personne (P/M):	P		
No civique / rue :	5990 A BOUL COUTURE		
Municipalité :	SAINT-LEONARD		
Prov. / État : QC	Code postal : H1P1A9		

Non-défendeur

Exploitant			
Type identifiant :	NI	Identifiant : 63751291	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	9169-9652QUEBEC INC		
Type personne (P/M):	M		

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

ROK04

2013-03-19

Page 1 de 1

MINR8211

Date du jour : 2013-03-19

Plaque : FFL7677
No constat : 789734175

Prov./État : QC
No cause : 789734175

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	B130812128907	B130812128907

Infraction

Code de loi : CS

Date de l'infraction : 2012-11-01

Portée en appel :

Règlement :

Organisme émetteur : 241

Vitesse constatée (km/h) :

Article : 310

Corps policier : 30249

Vitesse permise (km/h) :

Paragraphe: Alinéa :

Montant amende : 100,00

Masse constatée (kg) :

Situation :

Date condamnation : 2013-02-14

Masse permise (kg) :

Défendeur : CO

Date retrait :

Dimension constatée (m) :

Véhicule : VL

Date acquittement :

Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

en conduisant un véhicule routier sur une voie réservée par signalisation à l'usage exclusif des autobus OU autobus et taxis

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant : B130812128907	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	BIBAUD	TOMMY	
Type personne (P/M):	P		
No civique / rue :	156 RUE N.-ROUSILLE		
Municipalité :	TERREBONNE		
Prov. / État :	QC	Code postal : J6W4H5	

Non-défendeur

N/A		
Type identifiant :	Identifiant :	Prov. / État :
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M):		

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

Date du jour : 2013-03-19

Plaque : FFM7734
No constat : 800257172Prov./État : QC
No cause : 800257172

NI

Établissement	PEVL origine 63751291	PEVL résultant 63751291	CVL origine G614725096108	CVL résultant G614725096108
---------------	--------------------------	----------------------------	------------------------------	--------------------------------

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction :	2012-12-07
Règlement :	Organisme émetteur :	241
Article : 105	Corps policier :	30212
Paragraphe:	Alinéa :	Montant amende : 300,00
Situation :	Date condamnation :	2013-02-19
Défendeur : CO	Date retrait :	
Véhicule : VL	Date acquittement :	

Portée en appel :
Vitesse constatée (km/h) :
Vitesse permise (km/h) :
Masse constatée (kg) :
Masse permise (kg) :
Dimension constatée (m) :
Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier alors que vous faites l'objet d'une sanction

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant : G614725096108	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	GRAVEL	RENE	
Type personne (P/M):	P		
No civique / rue :	8171 AV DE CHATEAUBRIAND		
Municipalité :	MONTREAL		
Prov. / État : QC	Code postal : H2P1Z8		

Non-défendeur

N/A	Identifiant :	Prov. / État :
Type identifiant :		
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M):		

Date du jour : 2013-03-19

Plaque : FEB1474
No constat : 789687426Prov./État : QC
No cause :

NI

Établissement	PEVL origine 63751291	PEVL résultant 63751291	CVL origine B650103018006	CVL résultant B650103018006
---------------	--------------------------	----------------------------	------------------------------	--------------------------------

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction : 2012-12-18	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur : 241	Vitesse constatée (km/h) :
Article : 310	Corps policier : 30242	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe:	Montant amende : 100,00	Masse constatée (kg) :
Situation :	Date condamnation :	Masse permise (kg) :
Défendeur : CO	Date retrait :	Dimension constatée (m) :
Véhicule : VL	Date acquittement :	Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier et en ne vous conformant pas à la signalisation en circulant sens contraire sur rue à sens unique

Défendeur

Type identifiant : P	Identifiant : B650103018006	Prov. / État : QC
Nom / Prénom : BRUNEAU	ANDRE	
Type personne (P/M): P		
No civique / rue : 109 MONTEE MAJOR # 1		
Municipalité : LAVAL		
Prov. / État : QC	Code postal : H7N4S5	

Non-défendeur

N/A	Identifiant :	Prov. / État :
Type identifiant :		
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M):		

*** FIN DU RAPPORT***

Date du jour : 2013-03-19

Plaque : FFL7677
No constat : 801244345Prov./État : QC
No cause :

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	B130812128907	B130812128907

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction :	2013-02-06
Règlement :	Organisme émetteur :	241
Article : 368	Corps policier :	30246
Paragraphe:	Alinéa :	Montant amende :
Situation :		100,00
Défendeur : CO		Date condamnation :
Véhicule : VL		Date retrait :
		Date acquittement :

Portée en appel :
Vitesse constatée (km/h) :
Vitesse permise (km/h) :
Masse constatée (kg) :
Masse permise (kg) :
Dimension constatée (m) :
Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier, en n'immobilisant pas son véhicule face à un panneau d'arrêt

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant :	B130812128907
Nom / Prénom :	BIBAUD		TOMMY
Type personne (P/M):	P		
No civique / rue :	156 RUE N.-ROUSILLE		
Municipalité :	TERREBONNE		
Prov. / État : QC	Code postal : J6W4H5		

Prov. / État : QC

Non-défendeur

N/A	Identifiant :	Prov. / État :
Type identifiant :		
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M):		

RAPPORT D'ACCIDENT DE VÉHICULES ROUTIERS

SECTION 1												R	Accident sur chemin public <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1	Heure	Année	Mois	Jour	Numéro d'événement	C.B PO	Année	Mois	Jour	N° séquentiel	Feuille		
2	218	2012	06	14	12174-0494	130300	2012	06	14	0000244	1/1		
3	Délit de fuite :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Dommages materiels		<input checked="" type="checkbox"/> 1- jusqu'à 2 000 \$ <input type="checkbox"/> 2- plus de 2 000 \$	Préjudices corporels	Nombre de personnes	Tuées	Blessées	Nombre de véhicules			
4	A C S I A	I D E	Lieu de l'accident - Municipalité	Rue/rang/chemin	Code municipal	N° d'arrondissement							
5	ROUTE	DIRECTION	Borne (km)	N° d'immeuble	Suffixe	124							
6	E N T	GPS	Longitude	Degré min. sec.	Véloc. sec.	Latitude	Degré min. sec.	N S E O	Vitesse autorisée				
7	P A R T I C I P A T I O N	Nom et prénom	HARVEY JENNY	N° de permis de conduire	Prov/Etat	Date de naissance	Sexe						
8	V R L	Adresse (n°, rue, app.)	150 PLACE FOREST #52	Municipalité	Code postal	Téléphone	MAT						
9	V E H I C U L E	Marque	ANNÉE	N° d'immatriculation	Prov/Etat	Dommages	Matières dangereuses						
10	A	DODGE	05	J16CFR	QC	<input checked="" type="checkbox"/>							
11	B					Montant des dommages							
12	C					1- Jusqu'à 2 000 \$ 2- Plus de 2 000 \$ 3- Aucun	VEHICULE						
13	NOMBRE D'OCCUPANTS	ASSURANCE	1- Non porteur 2- Non valide	3- Non assuré 4- Non obligatoire	Nom de la compagnie	N° de police							
14	O 1				BANQUE NATIONALE	7-567-983-1	33						
15	NOM ET PRÉNOM	Code postal	Téléphone (Ind. reg. et n°)	Nom et prénom de l'exploitant	N° d'identification de l'exploitant (NI, NIR, NSC, USDOT)	Prov/État	Date de naissance						
16	P A R T I C I P A T I O N	Nom et prénom	BRUNEAU ANDRÉ	N° de permis de conduire	Prov/Etat	Date de naissance	Sexe						
17	V R L	Adresse (n°, rue, app.)	209 MONTÉE MAJOR #1	Municipalité	Code postal	Téléphone	MAT						
18	V E H I C U L E	Marque	ANNÉE	N° d'immatriculation	Prov/Etat	Dommages	Matières dangereuses						
19	A	CHEVR	03	FEB1474	QC B	<input checked="" type="checkbox"/>							
20	B					Montant des dommages							
21	C					1- Jusqu'à 2 000 \$ 2- Plus de 2 000 \$ 3- Aucun	VEHICULE						
22	NOMBRE D'OCCUPANTS	ASSURANCE	1- Non porteur 2- Non valide	3- Non assuré 4- Non obligatoire	Nom de la compagnie	N° de police							
23	O 2				LOMBARD	CBC 0717098 05							
24	NOM ET PRÉNOM	Code postal	Téléphone (Ind. reg. et n°)	Nom et prénom de l'exploitant	N° d'identification de l'exploitant (NI, NIR, NSC, USDOT)	Prov/État	Date de naissance						
25	P R O P R I É T A I R E	Gouvernement	Description	Adresse	Telephone								
26	LA PROPRIÉTÉ	<input type="checkbox"/> F P M	Propriétaire - Nom et prénom										
27	DONNÉES À	Autre											
28	Autres commentaires : Partie 1 s'est engagé sur les lignes rayées. Partie 2 a avancé alors que sa lumière était verte et n'a pas vu partie 1. Partie 1 déclare que partie 2 lui aurait foncé dessus intentionnellement. *Aucun bleu *												
29	Code d'impact	Lieu de remise ou coordonnées du remorqueur											
30	Rémorquage	Lieu de remise ou coordonnées du remorqueur											
31	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Partie N°	Partie N°	Partie N°	Partie N°	Partie N°	Partie N°	Partie N°	Partie N°	Partie N°	Partie N°		
32	SECTION 2 ST-MARTIN O.												
33													
34	ENTRÉE/SORTIE STATIONNEMENT												
35	INDIQUER												
36	1 Orientation et points de repère												
37	2 Position des véhicules avec identification												
38	3 Direction des véhicules et point d'impact												
39	4 Traces et distance de freinage												
40	5 Largeur de la chaussée												
41	6 Panneau, signaux, lignes, etc.												
42	INSCRIRE LES NOMS, PRÉNOMS, ADRESSES												
43	16	17	18	19	20	21	22	23	Année	Mois	Jour		
44	16	17	18	19	20	21	22	23	24	Mois	Jour		
45	A	B	C	D	E	F							
46	PERSONNES CONCERNÉES	Relativité	Transporteur	Prov/Etat	Hôpital								
47					19 JUIN 2012								
48	SERVICE DE POLICE	Nom de l'unité	Signature du policier titulaire de la policière	Date du rapport	Année	Mois	Jour	Matricule	Matricule	Réviser			
49	5185 02 (2009-07)	S.M. LAVAL	<i>[Signature]</i>	2012	06	14	832	77					
50	SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC												

RAPPORT D'ACCIDENT DE VÉHICULES ROUTIERS

Réserve à la Société

12264-0733

R

Accident sur
chemin public

SECTION 1

SECTION	Heure	Année	Mois	Jour	Numéro	CRPO	Année	Mois	Jour	N° séquentiel		
A	1645	2011	0830		130131	120830	0000000	0000000	11	32		
C	Délit de fuite :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	Dommages matériels	<input type="checkbox"/> 1- jusqu'à 2 000 \$	<input checked="" type="checkbox"/> 2- plus de 2 000 \$	Préjudices corporels	Nombre de personnes	Tuées	Blessées	Nombre de véhicules	
I	SIA	Lieu de l'accident			Municipalité				Code municipal		N° d'arrondissement	
D	Route	Direction	Borne (km)	N° d'immeuble	Suffixe	Rue/rang/chemin				060023		F28
E	50			Céramazie (STATIONNEMENT)								
N	1- Intersection OU 2- Autre repère			St Laurent			Distance	0.25	N S E O	Vitesse autorisée	52	
GPS	Longitude	Degré	min.	sec.	Latitude	N	Degré	min.	sec.	1/sec		
P	Nom et prénom			Lemmelin Robert			N° de permis de conduire	LSA510607660606	Prov/Etat	Date de naissance	Sexe M/F	
A	Adresse (n°, rue, app.)			9610 Gouin, E. Apt. 1A			Municipalité	Montreal	Code postal	Téléphone	4388835315	
C	Marque	Année	N° d'immatriculation		Prov/Etat	Dommages				Matières dangereuses		
A	Chevrolet	02	FEB 1975		06	<input checked="" type="checkbox"/>				VÉHICULE		
B	1- Non porteur			2- Non valide		<input type="checkbox"/>						
C	3- Non assuré			4- Non obligatoire		<input type="checkbox"/>						
V	Nombre d'occupants	ASSURANCE	Nom de la compagnie		INTACT-ASSURANCE			N° de police	073-5215			
N	01	1- Non porteur	2- Non valide	3- Non assuré	4- Non obligatoire	<input type="checkbox"/>						
P	Nom et prénom			Remorquedale taxi mtl			Adresse (n°, rue, app.)	8025 léonard-de-jésus			Municipalité	
A											mtl.	
C	Code postal	Téléphone (Ind. rég. et n°)	Nom et prénom de l'exploitant					N° d'identification de l'exploitant (NI, NIR, NSC, USDOT)	Provenance			
V	h17235514-90-2277	ENR	ENR									
N	Nom et prénom						N° de permis de conduire	Prov/Etat	Date de naissance	Sexe M/F		
P	Adresse (n°, rue, app.)						Municipalité	Code postal	Téléphone			
A	Marque	Année	N° d'immatriculation		Prov/Etat	Dommages				Matières dangereuses		
C	Mazda	12	5936556 (TRANSIT)		06	<input checked="" type="checkbox"/>				VÉHICULE		
V	Nombre d'occupants	ASSURANCE	Nom de la compagnie		TD-ASSURANCE			N° de police				
N	00	1- Non porteur	2- Non valide	3- Non assuré	4- Non obligatoire	<input type="checkbox"/>						
P	Nom et prénom			Gaudet Ghislain			Adresse (n°, rue, app.)	4265 av Ste-Catherine. Apt. 1			Municipalité	
A											Westmount	
C	Code postal	Téléphone (Ind. rég. et n°)	Nom et prénom de l'exploitant					N° d'identification de l'exploitant (NI, NIR, NSC, USDOT)	Provenance			
V	h32117514-504-100-1	ENR	ENR									
D	Gouvernement	Description						Montant des dommages				
A	<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> P	<input type="checkbox"/> M			1- Jusqu'à 2 000 \$						
P	Propriétaire - Nom et prénom			Adresse		2- Plus de 2 000 \$						
A						<input type="checkbox"/>						
C	Autre											
D	Autres commentaires :			# transit: 5936556								
A	Partie 1 Remorque dans STATIONNEMENT Recule et son pare choc											
P	accroche heurté Partie 2 STATIONNÉ décallement											
A												
C												
I												
S												
O												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												
C												
I												
E												
N												
P												
A												

SECTION 2

- Véhicules non déplacés
 - Véhicules déplacés
(Reconstitué selon versions et constatations)

INDIQUER

- 1 Orientation et points de repère
 - 2 Position des véhicules avec identification
 - 3 Direction des véhicules et point d'impact
 - 4 Traces et distance de freinage
 - 5 Largeur de la chaussée
 - 6 Panneau, signalisation, etc.

Inscrire les noms, prénoms, adresses

PERSONNES CONCERNÉES

NE BIEN INSCRIRE DANS CES CHAMPS

SERVICE DE POLICE	Nom de l'unité SIPM M. Postes & Michel Lécarlier	Signature du policier ou de la policière	Date du rapport Année Mois Jour	Matricule	Matricule	Réviseur
5385-02 (2009-07)						
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC						

Le 17 juillet 2012

Responsable des activités de transport
9169-9652 QUÉBEC INC.
8025, rue Léonard-de-Vinci
Montréal QC H1Z 3R5

Objet : Transmission de votre dossier de comportement par la SAAQ

Demande de renseignements
N° de dossier : 2012-07-01467-002
NIR : R-581738-3

Madame,
Monsieur,

Suivant la Politique d'évaluation des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds, la Société de l'assurance automobile du Québec nous a récemment transmis votre dossier de comportement pour analyse et considération. À cette étape de traitement, le Service de l'inspection doit documenter votre dossier et produire un rapport portant sur la gestion de la sécurité.

Aussi, lors de votre inscription au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds, vous avez déclaré avoir mis en place des mesures administratives assurant le respect de la sécurité des usagers des chemins ouverts à la circulation publique et la préservation de l'intégrité de ces chemins.

Afin de poursuivre le traitement de votre dossier, nous vous demandons de remplir le document ci-joint et de nous le retourner, ainsi que tout document connexe, dans les cinq jours ouvrables de la présente. Ces documents peuvent nous être transmis par courrier postal, télécopieur ou courrier électronique aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Au cours des prochains jours, un inspecteur communiquera avec vous afin de discuter de votre dossier ou pour obtenir un rendez-vous.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la personne soussignée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Gilles Doumi
Service de l'inspection
gilles.doumi@ctq.gouv.qc.ca

p.j. Formulaire

Par la poste :
200, chemin Ste-Foy, 7e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Sans frais : 1 888 461-2433
Télécopieur : 418 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

Document et renseignement exigés en application de la Loi concernant les propriétaires,
les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds

IMPORTANT : Ce document doit être complété par la personne responsable des activités de transport.

Entreprises apparentées et personnes liées

Êtes-vous administrateur, dirigeant ou actionnaire d'autre(s) entreprise(s) de transport inscrite(s) au Registre de la Commission ?

Oui Non

Si oui, fournir les renseignements suivants :

Nom de l'entreprise	N.I.R.

Si vous êtes une personne physique :

Avez-vous déjà été impliqué au niveau de la gestion des activités de transport dans une entreprise qui a fait l'objet d'une décision de la Commission ?

Oui Non

Si oui, indiquez le nom de l'entreprise et son N.I.R.

Nom de l'entreprise	N.I.R.

Si vous êtes une personne morale :

Un des administrateurs ou dirigeant a-t-il déjà été impliqué dans une entreprise de transport qui a fait l'objet d'une décision de la Commission ?

Oui Non

Si oui, indiquez le nom de l'entreprise de l'entreprise et son N.I.R.

Nom de l'entreprise	N.I.R.

Liste des conducteurs et des voituriers-remorqueurs

Service de l'inspection
N / IV / PEVL / Demandes externes

Veuillez fournir le nom des conducteurs ou voituriers-remorqueurs qui sont ou qui ont été à votre emploi au cours des 12 derniers mois. Si vous utilisez ou avez utilisé les services de voituriers-remorqueurs, vous devez produire un modèle de contrat de service.

Il est également possible de nous fournir ces informations sous la forme d'une liste.

Liste des véhicules

Veuillez fournir la liste des véhicules dont vous êtes ou avez été propriétaire ou locataire à long terme (plus d'un an) au cours des 24 derniers mois.

Il est également possible de nous fournir ces informations sous la forme d'une liste.

* Ex : Tracteur, camion à benne basculante, bétonnière (10 ou 12 roues), semi-remorque, remorque, citerne, cube, dépanneuse, autobus, minibus, etc.

Gestion de la sécurité et protection du réseau routier

Cette section traite des mesures administratives qui devraient normalement être mises en place dans votre entreprise afin d'assurer le respect de la sécurité des usagers des chemins ouverts à la circulation publique et la préservation de l'intégrité de ces chemins.

Veuillez répondre aux questions suivantes. Lorsqu'une question ne s'applique pas à votre situation, inscrire « sans objet » dans l'espace correspondant. Veuillez joindre des pages en annexe si vous avez besoin d'espace supplémentaire. Si votre entreprise a mis en place des politiques et procédures écrites portant sur la gestion de la sécurité, vous devez nous en transmettre une copie.

1. Les responsables et les obligations de l'exploitant

La vérification périodique des permis de conduire (Engagement 7.5.1)

Que faites-vous pour vous assurer de la validité des permis de conduite de vos conducteurs?

Le respect de la vitesse et des règles de circulation routière (Engagement 7.5.2)

Que faites-vous pour vous assurer du respect de la vitesse et des règles de circulation routière?

La consommation des drogues et alcool (Engagement 7.5.3)

Que faites-vous pour vous assurer que vos conducteurs ne conduisent pas sous l'effet de drogues et/ou alcool?

La formation en matière de sécurité (Engagement 7.5.4)

Que faites-vous pour vous assurer la formation de vos conducteurs en matière de sécurité (conduite préventive, conduite d'urgence,etc.)?

La formation sur l'arrimage et la manutention des marchandises (Engagement 7.5.5)

Que faites-vous pour vous assurer la formation de vos conducteurs en matière d'arrimage et de manutention des marchandises?

Les heures de conduite et de travail (Engagement 7.2.1, 7.2.2, 7.2.3 et 7.2.4)

Que faites-vous pour vous assurer de respecter le nombre d'heures de conduite, de travail et de repos allouées au conducteur?

Durant, combien de temps conservez-vous les copies des registres et des fiches journalières des heures de conduite, de travail et de repos des conducteurs?

Que faites-vous pour vous assurer que le conducteur a en sa possession ses fiches journalières de ses heures de conduite, de travail et de repos des conducteurs?

De quelle façon vérifiez-vous le nombre d'heures de conduite, de travail et de repos de tout nouveau conducteur que vous embauchez?

La vérification avant départ (Engagement 7.3.1, 7.3.2, 7.3.3 et 7.3.4)

Que faites-vous pour vous assurer d'effectuer ou de faire effectuer la vérification avant le départ de chaque véhicule lourd sous votre responsabilité?

Que faites-vous pour vous assurer de compléter le rapport sur la vérification avant départ lorsque requis et que les défectuosités constatées y soient notées?

Que faites-vous pour vous assurer que le conducteur conserve à bord de chaque véhicule lourd sous votre responsabilité le rapport sur la vérification avant départ constatant des défectuosités et, pour les voyages effectués dans un rayon de plus de 160 kilomètres du port d'attache, le rapport sur la vérification avant départ effectuée chaque jour?

Que faites-vous pour vous assurer de remettre, dans les plus brefs délais, la liste des défectuosités constatées, lors de la vérification avant départ, au propriétaire d'un véhicule qui ne vous appartient pas?

Le respect des charges et des dimensions (Engagement 7.3.5)

Que faites-vous pour vous assurer de respecter la capacité maximale de vos véhicules en ce qui concerne le nombre de personnes à bord ainsi que les charges et les dimensions autorisées?

Le transport de marchandises et de matières dangereuses (Engagement 7.4.1 et 7.4.2)

Que faites-vous pour vous assurer d'avoir reçu ou que votre personnel a reçu la formation et l'entraînement nécessaires au transport des marchandises et des matières dangereuses?

Que faites-vous pour vous assurer de respecter en tout temps les normes en vigueur pour le transport des marchandises et des matières dangereuses?

La politique et le suivi en cas d'accidents

Quels moyens avez-vous mis en place pour éviter les accidents (analyser les accidents, en établir les causes, formuler des mesures correctrices et préventives, etc.)?

2. les responsabilités et les obligations du propriétaire

Le programme de vérification mécanique (Engagement 7.1.1 et 7.1.2)
Que faites-vous pour vous assurer de maintenir vos véhicules en bon état mécanique et d'effectuer leur entretien préventif selon la fréquence et les normes d'entretien et de vérifications établies par règlement?
Que faites-vous pour vous assurer de réparer les défectuosités écrites dans le registre de la vérification avant départ dans les délais prévus au règlement?

3. Déclaration et signature

Je déclare que les renseignements produits sont véridiques.

Signature :

Fonction :

Date :

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2013 QCCTQ 2864
DATE DE LA DÉCISION : 20131121
DATE DE L'AUDIENCE : 20130502, à Montréal
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 34998
OBJET DE LA DEMANDE : Vérification du comportement
MEMBRE DE LA COMMISSION : Pierre Gimaïel.

**9169-9652 Québec inc.
(Remorquage Taxi Montréal)
NIR : R-581738-3**

et

Roch Carignan
Personnes visées

DÉCISION

[1] La Commission des transports du Québec (la Commission) examine le comportement de 9169-9652 Québec inc., faisant des affaires sous le nom et la raison sociale de Remorquage Taxi Montréal inc. (RTM), afin de décider si les déficiences qui lui sont reprochées affectent son droit de mettre en circulation ou d'exploiter un véhicule lourd, conformément aux dispositions légales de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*¹ (la Loi ou la Loi 430).

LES FAITS

[2] Les déficiences reprochées au transporteur sont énoncées dans l'avis d'intention et de convocation que la Direction des services juridiques et secrétariat de la Commission a transmis à la compagnie et à son président, Roch Carignan, par poste certifiée, le 6 novembre 2012, conformément au premier alinéa de l'article 37 de la Loi.

¹ L.R.Q. c. P-30.3.

[3] L'audience prévue devant être déplacée du 28 mars 2013 au 2 mai 2013, à la demande du procureur de RTM, un deuxième avis de convocation est expédié aux personnes visées le 18 avril 2013.

[4] Les événements pris en considération sont inscrits au dossier d'évaluation du comportement de RTM pour la période du 14 juin 2010 au 13 juin 2012.

[5] La Société de l'assurance automobile du Québec (la Société) constitue un dossier sur tout propriétaire et exploitant de véhicules lourds (dossier PEVL), selon sa politique administrative d'évaluation des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds, conformément aux articles 22 à 25 de la *Loi*.

[6] La cote de sécurité de RTM porte la mention « satisfaisant » depuis son inscription au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds de la Commission (le Registre), le 26 septembre 2006. Ses activités sont reliées au remorquage en terrains privés, autour d'aires de stationnement commerciales, industrielles et gouvernementales. Les mouvements de transport sont effectués dans la région montréalaise, donc en deçà du rayon de 160 kilomètres. L'entreprise exploitait, à la date de l'état de dossier à la Société, 10 camions motorisés, dont elle est propriétaire.

[7] La Commission est saisie de l'affaire, car le dossier établit principalement que RTM a dépassé le seuil applicable de 50 points dans la zone de comportement « Sécurité des opérations », en y accumulant 52 points.

[8] Ainsi, les infractions suivantes apparaissent au dossier de l'entreprise :

- deux infractions pour usage illégal du téléphone cellulaire au volant;
- cinq infractions pour signalisation non respectée;
- trois infractions pour immobilisation non sécuritaire;
- trois infractions pour panneau d'arrêt non respecté;
- une infraction pour excès de vitesse captée par cinémomètre photographique (photo-radar);
- deux infractions pour excès de vitesse;
- une infraction relative à un feu jaune;
- trois infractions relatives à la ceinture de sécurité;

- une infraction pour rapport de vérification;
- une infraction pour défaut d'aviser un agent.

[9] D'autres évènements sont aussi consignés au dossier du transporteur, dont une mise hors service. On y dénote aussi un accident avec blessés.

La preuve administrée

[10] MM. Alain Thériault, administrateur de la compagnie et Tommy Bibaud, remorqueur et travailleur dans l'industrie de la construction, M^{me} Kathy Roy, technicienne en administration à la Société, ainsi que M. Gilles Doumi, inspecteur à la Commission, témoignent lors de l'audience.

[11] La preuve soumise par le procureur de la Commission repose, entre autres, sur les documents déposés au dossier, dont le *Rapport de vérification du comportement* et ses annexes préparés par M. Doumi, du Service de l'inspection de la Commission, daté du 14 septembre 2012.

[12] Une mise à jour de l'état de dossier de RTM à la SAAQ est déposée lors du témoignage de M^{me} Roy pour la période du 27 avril 2011 au 26 avril 2013². Elle s'établit ainsi :

Évaluation du propriétaire :	
Sécurité des véhicules	2 / 4

Évaluation de l'exploitant :	
Sécurité des opérations	57 / 50
Conformité aux normes de charges	0 / 26
Implication dans les accidents	8 / 17
Comportement global de l'exploitant	65 / 66

[13] Elle précise la nature des évènements qui y sont consignés et fait voir l'évolution du dossier depuis l'initiation de la procédure. Il ressort dix événements ont été retirés du dossier en raison de la période mobile de deux ans utilisée par la Société. Onze nouveaux événements se sont ajoutés dans le dossier dont dix la zone « Sécurité des opérations » en plus d'un accident avec blessés. On note :

² Pièce CTQ-2 Mise à jour du dossier de la Société de l'assurance automobile du Québec

- trois infractions relatives à la signalisation non respectée;
- deux infractions pour signalement inadéquat;
- deux infractions pour conduite sous sanction;
- deux infractions relatives à des panneaux d'arrêt;
- une infraction relative au port de la ceinture
- une infraction relative à un feu rouge.

[14] Dans la zone « Implication dans les accidents », on note deux accidents avec blessés. De plus, on retrouve aussi au dossier cinq accidents avec dommages matériels seulement.

[15] Le rapport de vérification de M. Doumi dénote les faits suivants :

- a) tous les documents requis à la gestion de la sécurité sont conservés dans l'entreprise. M. Alain Thériault agit à titre d'administrateur général de l'entreprise et de responsable de la conformité. Il est secondé dans son travail administratif par Mme Christiane Gendron, qui est la secrétaire de l'entreprise. Il voit aux différents aspects fonctionnels comme la clientèle, le personnel et les principaux éléments décisionnels reliés aux opérations en général. M. Jacques Maher occupe les fonctions de répartiteur.
- b) M. Rock Carignan est le président et principal actionnaire de la compagnie, qu'il a fondée en 2006. Bien qu'il soit encore impliqué dans les affaires financières de l'entreprise et dans les décisions importantes, il a dû diminuer ses activités pour cause de maladie. M. Thériault le seconde et a pris en charge les différents aspects de la gestion de la compagnie.
- c) depuis le début de 2007, on retrouve tous les documents et les politiques requis aux opérations sécuritaires.

[16] M. Thériault explique que la compagnie emploie cinq chauffeurs et possède onze remorqueuses. Chaque chauffeur conduit toujours le même véhicule, dont il est responsable. Deux remorqueuses appartenant à RTM sont remisées. Elle compte aussi sur une plate-forme pour effectuer le remorquage des véhicules de luxe.

[17] M. Thériault a souligné que le passage de M. Doumi dans l'entreprise l'a familiarisé avec les lois et la réglementation. Il a déjà mis des mesures en place. Ainsi,

les chauffeurs sont rencontrés en groupe, toutes les deux semaines. De nouvelles fiches d'inspection avant départ sont maintenant dans chaque véhicule.

[18] Il y avait déjà une politique d'embauche qui a été mise à jour. En ce qui concerne le comportement des chauffeurs, il a compris après la visite de M. Doumi, l'impact que leur comportement peut avoir sur la survie de l'entreprise. Il s'adresse aux chauffeurs quotidiennement pour s'assurer du respect du Code dans leur conduite de leur véhicule.

[19] Il existe dans l'entreprise un calendrier d'entretien préventif informatisé. Chaque véhicule est vérifié tous les six mois en plus de l'inspection annuelle obligatoire.

[20] La Commission a aussi entendu M. Bibaud qui a été impliqué dans onze des événements apparaissant au dossier de RTM. Il souligne avoir été convoqué par la Commission pour une évaluation de son comportement comme chauffeur. Depuis, il a amendé sa conduite et suit la réglementation.

[21] M. Bibaud explique que les courts délais dans lesquels ils ont à intervenir quand ils sont appelés constituent un problème en regard du respect des lois. Selon lui, RTM sensibilise plus ses chauffeurs au respect des lois et des règles de sécurité routière maintenant. Il tient à continuer à travailler dans l'industrie du remorquage et il a amendé sa conduite en conséquence.

[22] M. Thériault a insisté sur le fait qu'il a informé le propriétaire de la compagnie, M. Carignan, des événements et de l'état de dossier de l'entreprise à la Société. Ce dernier a pris la décision d'investir pour que les chauffeurs reçoivent une formation sur la *Loi* avec un volet sur la conduite préventive. Il a aussi démontré un intérêt à faire intervenir un consultant en transport afin de s'assurer du respect de la réglementation.

[23] Le procureur de l'entreprise soutient que les dirigeants de RTM sont des personnes responsables et de bonne foi. Ils ont des clients importants, même dans les administrations publiques. Ils ont amélioré des politiques qui existaient déjà dans la compagnie au chapitre de la sécurité. Il prétend que les mesures déjà implantées devraient suffire pour assurer une bonne gestion de la sécurité.

[24] Pour sa part, le procureur de la Commission soutient que la structure de RTM manque d'organisation. Les dirigeants, selon lui, méconnaissent la législation et la bonne gestion de la sécurité. Il recommande une formation sur les obligations pour les gestionnaires découlant de la *Loi* pour M. Thériault et la secrétaire de l'entreprise, au moment de l'audience était, Mme Christiane Gendron. Une formation sur la *Loi* avec un volet sur la conduite préventive pour les chauffeurs serait aussi nécessaire. Son évaluation du fonctionnement de l'entreprise qui a été mise en preuve, l'amène à

considérer la nécessité de faire intervenir un consultant pour améliorer la gestion de la sécurité chez RTM.

LE DROIT

[25] Les articles 26 à 30 de la *Loi* habilitent la Commission à attribuer une cote de sécurité de niveau « insatisfaisant », lorsqu'elle évalue notamment qu'une personne met en péril ou en danger de façon répétée la sécurité des usagers des chemins ouverts à la circulation publique ou compromet l'intégrité de ces chemins par des déficiences qui, à son avis, ne peuvent être corrigées par l'imposition de conditions.

[26] Elle peut également attribuer une cote de sécurité de niveau « conditionnel », lorsqu'elle évalue que les déficiences constatées peuvent être remédiées par des mesures appropriées.

[27] Il est à noter que la Commission attribue une cote de sécurité « insatisfaisant » lorsqu'une personne ne respecte pas une condition qui lui a été imposée avec une cote de sécurité « conditionnel ».

[28] Dans certains cas particuliers, elle peut aussi suspendre le droit d'une personne d'exploiter des véhicules lourds ou de les faire circuler.

[29] Plus particulièrement, l'article 27 de la *Loi* prévoit que la Commission attribue une cote de sécurité de niveau « insatisfaisant », ce qui a pour effet d'interdire à une personne de mettre en circulation ou d'exploiter un véhicule lourd, notamment si :

1° à son avis, cette personne met en péril la sécurité des usagers des chemins ouverts à la circulation publique ou compromet de façon significative l'intégrité de ces chemins;

2° à son avis, cette personne met en danger la sécurité des usagers des chemins ouverts à la circulation publique ou compromet l'intégrité de ces chemins en dérogeant de façon répétée à une disposition de la présente loi, du Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2) ou d'une autre loi visée à l'article 23;

3° cette personne ne respecte pas une condition qui lui a été imposée avec une cote de sécurité «conditionnel», à moins que cette personne ne démontre que d'autres mesures ont permis de corriger les déficiences à l'origine de l'imposition de la condition;

4° un associé de cette personne ou, s'il s'agit d'une personne morale, un de ses administrateurs ou dirigeants, dont elle juge l'influence déterminante, a une cote de sécurité «insatisfaisant»;

5° elle juge, compte tenu des renseignements dont elle dispose sur cette personne, ses administrateurs, ses associés, ses dirigeants, ses employés ou sur une entreprise visée

au deuxième alinéa de l'article 32, que cette personne inscrite est incapable de mettre en circulation ou d'exploiter convenablement un véhicule lourd.

[...]

[30] Quant à l'article 28 de la *Loi*, il permet à la Commission de prendre toute mesure appropriée et raisonnable lorsqu'elle attribue ou maintient une cote de sécurité de niveau « conditionnel ».

[31] La Commission peut imposer des conditions afin de corriger des déficiences. Elles peuvent viser les véhicules lourds, la qualification des associés, des administrateurs, des dirigeants et des employés ou la gestion et l'exploitation de l'entreprise ou de toute entreprise acquise.

ANALYSE

[32] La Commission constate, en premier lieu, que RTM a dépassé le seuil défini à son dossier PEVL dans la zone « sécurité des opérations », à titre d'exploitant. Les infractions qui se retrouvent au dossier découlent de la conduite imprudente des chauffeurs, qui, comme l'a souligné M. Bibaud, ont l'impression d'être au-dessus des lois parce qu'ils interviennent dans l'industrie du remorquage. Cette mentalité doit changer, car ils ont l'obligation de respecter le *Code*.

[33] De plus, bien que les accidents avec dommages matériels inscrits au dossier ne semblent pas majeurs, ils sont, avec les deux accidents avec blessés, la démonstration que la conduite des chauffeurs a été dangereuse.

[34] Bien que la compagnie ait instauré certaines mesures avant même que l'audience soit tenue, elles ne sont pas suffisantes pour corriger la situation.

[35] Dans son témoignage, M. Thériault qui est le gestionnaire de RTM, a indiqué que le propriétaire, M. Carignan était d'avis qu'il fallait intervenir et donner des formations aux chauffeurs portant sur la *Loi* et sur la conduite préventive. La Commission est d'avis que ces formations sont nécessaires et doivent être aussi suivies par M. Thériault et sa secrétaire.

[36] L'entreprise devra aussi mandater un consultant reconnu afin que ce dernier évalue les politiques reliées à la sécurité routière en place dans l'entreprise et y apporte les modifications requises le cas échéant. Le consultant devra transmettre un rapport final à la Commission dans le délai qui sera accordé à cette fin.

CONCLUSION

[37] Bien que certains efforts aient déjà été déployés par M. Thériault, il ressort de l'audience que toutes les mesures nécessaires pour corriger les déficiences constatées n'ont pas été complètement instaurées.

[38] Les connaissances du gestionnaire, de sa secrétaire et de ses chauffeurs au regard des obligations découlant de la *Loi 430* doivent être améliorées. La Commission veut s'assurer que tous les employés possèdent et maîtrisent les connaissances requises au niveau de la gestion de la sécurité. Les attestations des formations en conduite préventive et sur la *Loi 430* pour les chauffeurs seront donc requises et exigées.

[39] Il en va de même pour l'évaluation et l'amélioration des politiques reliées à la gestion de la sécurité. Elles devront faire l'objet d'un rapport qui sera soumis à la Commission par le consultant en transport déjà mandaté par l'entreprise.

[40] La Commission va modifier l'inscription du transporteur en lui attribuant la cote de sécurité « conditionnel » et lui imposer certaines conditions.

PAR CES MOTIFS, la Commission des transports du Québec :

ATTRIBUE la cote de sécurité « conditionnel » à l'inscription de 9169-9652 Québec inc., faisant affaire sous la raison sociale, Remorquage Taxi Montréal inc., au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds;

IMPOSE à 9169-9652 Québec inc. les conditions suivantes :

- a) faire suivre à M. Alain Thériault ainsi qu'à M^{me} Christiane Gendron, une formation portant sur les obligations pour les gestionnaires découlant de la *Loi 430*;
- b) faire suivre à tous les chauffeurs généralement à son emploi, une formation portant sur la *Loi 430*, ainsi qu'une formation théorique sur la conduite préventive;

- c) fournir au Service de l'inspection de la Commission, au plus tard le 20 mai 2014, les attestations des formations qui auront été reçues;
- d) mandater un consultant ou un expert reconnu en transport qui veillera à l'implantation des politiques et procédures nécessaires à la gestion de la sécurité dans l'entreprise;
- e) faire parvenir, par le consultant en transport, au plus tard le 20 mai 2014 un rapport confirmant l'instauration des dossiers du véhicule et du conducteur conformes ainsi que celle d'une politique de sanctions graduées.

Les documents demandés devront être transmis au Service de l'inspection de la Commission, à l'adresse suivante :

200, chemin Sainte-Foy, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Télécopieur : 418-644-8034.

Pierre Gimaiel
Vice-président

p.j. Avis de recours

c.c. M^e Jean-Philippe Dumas, pour la Commission des transports du Québec
M^e Jean-François Brière, pour la partie visée.

**ANNEXE
AVIS IMPORTANT**

Veuillez prendre note que les articles 17.2 à 17.4 de la *Loi sur les transports* (L.R.Q., c. T-12), l'article 81 de la *Loi concernant les services de transport par taxi* (L.Q., 2001, c. 15) et l'article 38 de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds* (L.R.Q., c. P-30.3) prévoient que tout intéressé peut demander à la Commission de réviser toute décision qu'elle a rendue et contre laquelle aucun recours n'a été formé devant le Tribunal administratif du Québec :

- 1^o pour faire valoir un fait nouveau qui, s'il avait été connu en temps utile, aurait pu justifier une décision différente;
- 2^o lorsque, partie au litige, il n'a pu, pour des raisons jugées suffisantes, présenter ses observations;
- 3^o lorsqu'un vice de fond ou de procédure est de nature à invalider cette décision.

La demande de révision doit être motivée et notifiée à la Commission dans les 30 jours qui suivent la date à laquelle la décision a pris effet à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

QUÉBEC

Commission des transports du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
N° sans frais : 1 888 461-2433

MONTRÉAL

Commission des transports du Québec
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
N° sans frais : 1 888 461-2433

De plus, conformément à l'article 51 de la *Loi sur les transports*, l'article 85 de la *Loi concernant les services de transport par taxi* et l'article 38 de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*, toute décision de la Commission peut être contestée devant le Tribunal administratif du Québec par la personne visée, un opposant ou le Procureur général, dans les 30 jours qui suivent la date à laquelle la décision a pris effet.

Toutefois, le Tribunal ne peut, lorsqu'il apprécie les faits ou le droit, substituer son appréciation de l'intérêt public à celle que la Commission en avait faite, en vertu de la présente loi ou d'un de ses règlements, pour prendre sa décision.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le Tribunal administratif du Québec aux adresses suivantes :

QUÉBEC

Tribunal administratif du Québec
Secrétariat
575, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 5R4
Téléphone : (418) 643-3418

MONTRÉAL

Tribunal administratif du Québec
Secrétariat
500, boul. René Lévesque Ouest, 22^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : (514) 873-7154

N° sans frais (ailleurs au Québec) :

1 800 567-0278

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTREAL

RÉFÉRENCE NO : M 12-14 338-9

DEMANDE NO : 34998

Commission des Transports,

9169-9652 Québec Inc.

Roch Carignan.

Partie demanderesse

COMPARUTION

Je comparais pour 9169-9652 Québec Inc. et Roch
en cette affaire sous toutes réserves que de droit. Carignan.

M^e Jean-François Brière

Procureur(e) du/de 9169-9652 Québec Inc.

Adresse 400, Boul. René-Lébelle # 2041
laval, Québec, H7V 2S7.

Date : 1^{er} Mai 2013.

**Loi concernant les propriétaires, les exploitants
et les conducteurs de véhicules lourds : articles 26 à 38**

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Le 6 novembre 2012

Nº demande : 34998

et

Nº référence : M12-14338-9

NIR : R-581738-3

9169-9652 QUÉBEC INC.

Faisant affaires sous la raison sociale
« Remorquage Taxi Montréal »
8025, avenue Léonard-de-Vinci
Montréal (Québec) H1Z 3R5

et

ROCH CARIGNAN

Administrateur
674, rue du Béarn,
St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1Y2

OBJET : AVIS D'INTENTION ET DE CONVOCATION

Monsieur,

Vous êtes inscrit au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds avec une cote de sécurité « satisfaisant ». À titre d'utilisateur de véhicules lourds, vous avez des obligations en matière de sécurité routière et de protection du réseau routier.

La Société de l'assurance automobile du Québec (la « Société »), selon sa *Politique d'évaluation des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds*, vous a identifié comme ayant un dossier dont le comportement présente un risque. Après évaluation, la Société a transmis votre dossier à la Commission des transports du Québec (la « Commission »).

La Commission vous avise de son intention d'analyser votre comportement à l'égard du respect des obligations légales et réglementaires qui vous sont imposées dans le cadre de l'application de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds* en matière de sécurité routière et de protection du réseau routier. À cette fin, elle entend plus particulièrement examiner les faits et événements suivants pour lesquels elle veut obtenir vos observations.

La Commission a été informée par la Société que votre entreprise a dépassé le seuil applicable dans la zone de comportement « *Sécurité des opérations* » en ayant accumulé 52 points alors que le seuil correspondant à votre parc de véhicule est de 50 pour la période comprise entre le 14 juin 2010 et le 13 juin 2012.

Par la poste :
200, chemin Ste-Foy, 7e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Sans frais : 1 888 461-2433
Télécopieur : 418 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

Ainsi, il appert du fichier informatisé de la Société qu'entre le 14 juin 2010 et le 13 juin 2012, le dossier de votre entreprise contient les événements suivants :

- deux (2) infractions pour cellulaire au volant;
- cinq (5) infractions pour signalisation non respectée;
- trois (3) infractions pour immobilisation non sécuritaire
- trois (3) infractions pour panneau d'arrêt;
- une (1) infraction pour excès de vitesse, photo radar;
- deux (2) infractions pour excès de vitesse;
- une (1) infraction pour feu jaune;
- trois (3) infractions pour ceinture de sécurité;
- une (1) infraction pour rapport de vérification;
- une (1) infraction pour défaut d'aviser un agent.

De plus, il ressort aussi du même fichier informatisé de la SAAQ, pour la même période, que votre entreprise a reçu une mise hors service (sécurité des véhicules) en plus d'être impliquée dans un accident avec blessés.

La Commission considère qu'il y a lieu d'enquêter sur ces manquements à vos obligations et de vous convoquer à une audience qui se tiendra aux lieu, date et heure mentionnés dans l'avis de convocation ci-joint.

À cette occasion, la Commission entend examiner le dossier de votre entreprise et vous inviter à lui faire part notamment des systèmes et politiques de gestion établis dans votre entreprise en regard des éléments suivants :

- conduite préventive;
- politiques et pratiques de gestion de la sécurité routière;
- connaissance et conformité aux obligations découlant de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*;

ainsi que tout autre élément lui permettant d'évaluer les divers aspects du comportement de votre entreprise dans l'exploitation et l'offre de service de véhicules lourds.

Un commissaire examinera votre dossier au moyen des documents annexés et du témoignage des personnes que la Commission aura pu convoquer.

Lors de cette audience, vous pourrez présenter des observations et faire entendre les personnes qui vous accompagneront. Vous pourrez aussi soumettre tout document utile.

La Commission pourra considérer, lors de l'audience, toute mise à jour de votre dossier de Propriétaire et exploitant de véhicules lourds, sans autre avis. Cette mise à jour vous sera transmise dans les meilleurs délais.

Lorsqu'une société est convoquée, elle peut être représentée par avocat. Elle peut aussi être représentée par un administrateur ou un dirigeant si celui-ci apporte une procuration du conseil d'administration l'y autorisant. Toutefois, ce dernier représentant ne peut pas plaider après la présentation de la preuve.

Lorsqu'une personne physique est convoquée à une audience, elle peut se représenter elle-même ou être représentée par un avocat.

Il est de votre responsabilité de prendre rapidement les actions nécessaires pour respecter la tenue de l'audience à la date, l'heure et l'endroit indiqués. À moins de circonstances exceptionnelles, aucune remise d'audience ne sera accordée.

Si vous décidez de ne pas vous présenter à l'audience, vous pouvez fournir des explications par écrit et y annexer des documents pertinents. Vous pouvez aussi faire cette démarche par l'intermédiaire d'un avocat. L'audience pourra se tenir malgré votre absence.

Vous devez expédier vos observations **sept (7) jours avant la date de l'audience** à l'adresse suivante :

Commission des transports du Québec
Direction des services juridiques et secrétariat
200, chemin Ste-Foy, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5

À partir des documents portés à sa connaissance (s'il y a lieu) et des témoignages entendus lors de l'audience, le Commissaire étudiera votre dossier et rendra une décision.

En vertu des articles 26 à 38 de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*, la décision pourra :

- **maintenir** votre cote de sécurité actuelle;
- **modifier** votre cote de sécurité pour une cote de sécurité « conditionnel » ou « insatisfaisant »;
- **appliquer** à un associé, un administrateur ou à un dirigeant la cote de sécurité « insatisfaisant »;
- **suspendre** le droit de mettre en circulation ou d'exploiter un véhicule lourd;
- **imposer** de la formation, de l'équipement, des mesures, des politiques, des procédures, des pratiques, des suivis, des rapports;
- **imposer** toute condition ou mesure jugée appropriée.

Une décision écrite, incluant les motifs, vous sera transmise.

Si vous ne vous présentez pas à l'audience ou ne produisez pas vos explications dans les délais, le commissaire rendra sa décision à partir des documents à votre dossier. Aucun autre avis ne vous sera expédié et aucun délai ne vous sera accordé.

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 33 de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*, vous ne pouvez, à compter de la date du présent avis, céder ou aliéner les véhicules lourds immatriculés à votre nom au Québec, sans obtenir l'autorisation de la Commission.

Pour obtenir tout renseignement additionnel concernant cet avis, vous pouvez vous adresser à la Direction des services juridiques et secrétariat de la Commission au numéro de téléphone apparaissant ci-dessous.

Daneau & Avocats

DANEAU & AVOCATS

Procureurs

Téléphone : (514) 906-0350, poste 3080
Télécopieur : (514) 873-5947

p. j. État de dossier de la Société daté du 13 juin 2012 et rapport de vérification de comportement daté du 14 septembre 2012.

**RAPPORT DE
VÉRIFICATION DE COMPORTEMENT
(Propriétaire et exploitant)**

Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds

Nº de l'intervention : 2012-07-01467-002

Nº de demande : 5-M-30039C-183

**9169-9652 QUÉBEC INC.
8025, rue Léonard-de-Vinci
Montréal QC H1Z 3R5**

NIR : R-581738-3

Le 14 septembre 2012

**Gilles Doumi
INSPECTEUR**

LES FAITS SAILLANTS

Profil de l'entreprise

L'entreprise 9169-9652 Québec inc. a été fondée en 2006 et elle exerce également sous la dénomination sociale, Remorquage Taxi Montréal inc. Celle-ci réaliserait, exclusivement, des activités de remorquage en terrains privés, autour d'aires de stationnement commerciaux, industriels et gouvernementaux.

Dans le cadre de ses activités de transport, Remorquage Taxi Montréal inc. emploierait environ cinq (5) conducteurs, et exploiterait 11 dépanneuses.

Les principaux clients de l'entreprise seraient des organismes gouvernementaux, des entreprises privées, et des commerces. Tous les déplacements s'effectueraient à l'intérieur du rayon de 160 km du port d'attache situé à Montréal. Ainsi, les mouvements de transport se feraient vers la grande région Métropolitaine de Montréal, la Rive-Sud, et la Rive-Nord. Au moins 30 000 kilomètres auraient été parcourus au cours de la dernière année avec les véhicules lourds de l'entreprise.

Raison du transfert du dossier PEVL par la SAAQ

Le PEVL a dépassé le seuil applicable dans la zone de comportement « Sécurité des opérations ». En effet, il a accumulé 52 points alors que le seuil correspondant à son parc de véhicules, à titre d'exploitant, est de 50.

Programmes de formation

L'entreprise ne serait pas dotée d'un programme de formation spécifique, mais offrirait une formation interne à l'embauche afin de permettre au nouveau conducteur de se familiariser avec le nouvel emploi. Cette formation serait offerte par des conducteurs d'expérience.

Obligations à titre d'exploitant

Les vérifications effectuées en entreprise démontrent que :

- *Politiques écrites en matière de gestion de la sécurité*

L'entreprise s'est dotée de politiques écrites portant sur la gestion de la sécurité des transports par véhicules lourds et le fonctionnement de l'entreprise. Ces politiques sont exclusivement adressées aux conducteurs de l'entreprise. Elles auraient été implantées en 2007 quelque temps après la fondation de l'entreprise.

- *La vérification périodique des permis de conduire*

Des vérifications de validité de permis de conduire sont effectuées chaque mois auprès du service Info-permis de la SAAQ, en plus des contrôles effectués à l'embauche.

- *Le respect de la vitesse et des règles de circulation routière*

L'entreprise n'aurait pas mis en place de moyens formels pour s'assurer du respect de la vitesse et des règles de circulation routière. Elle procèderait par sensibilisation verbale. Elle appliquerait des mesures disciplinaires graduées pour réprimander des conducteurs.

Pour la période du 14 juin 2010 au 13 juin 2012, le dossier de comportement de l'entreprise fait état de trois (3) infractions en lien avec les excès de vitesse, et de 18 infractions concernant les règles de circulation routière.

- *La consommation de drogues et alcool*

L'entreprise disposerait de moyens pour contrôler la consommation d'alcool et de drogues. À leur embauche les conducteurs signent un engagement en vue du respect de des politiques. De plus, elle sensibiliserait ses conducteurs à l'embauche, concernant l'obligation de respecter la tolérance zéro à l'égard des drogues et de l'alcool.

Les politiques écrites stipulent que : « *tout conducteur pris en possession ou consommation de ces substances sera mis à pied.* »

- *La formation en matière d'arrimage et de manutention de marchandises*

L'entreprise ne possèderait aucun plan de formation en matière d'arrimage et de manutention des marchandises. Cependant, à l'embauche, le nouveau conducteur aurait une semaine de formation sur différents aspects en lien avec la Loi. L'arrimage et les techniques de remorquage feraient partie de cette formation.

- *Les heures de conduite et de repos*

Aucun registre n'est tenu au sein de l'entreprise pour consigner les heures de conduite et de travail des conducteurs.

- *La vérification avant départ*

Les conducteurs seraient tenus de procéder à la vérification du véhicule avant chaque départ. Toutefois, aucun rapport ne serait complété même en présence d'une défectuosité. Ils passeraient en revue les éléments obligatoires à vérifier.

Le dossier de comportement du PEVL produit par la SAAQ pour la période du 14 juillet 2010 au 13 juillet 2012 fait état d'une (1) infraction en lien avec le rapport de vérification avant départ ayant donné lieu à six (6) défectuosités mineures et deux (2) défectuosités majeures.

- *Le respect des charges et dimensions*

Le Bureau du Taxi et du Remorquage de Montréal (BTRM) fixerait les normes de charges et dimensions à respecter lors des remorquages, en lien avec la Norme 10. Ainsi, l'entreprise appliquerait les normes du BTRM afin de respecter la capacité maximale.

- *Le transport de marchandises et de matières dangereuses*

L'entreprise n'effectuerait pas le transport de marchandises et/ou de matières dangereuses.

- *Le dossier du conducteur*

Les vérifications effectuées dans les dossiers conducteurs ont permis de constater que tous les dossiers étaient complets, à l'exception de celui d'un seul conducteur qui n'avait pas de copie du permis de conduire.

- *La procédure et le suivi en cas d'accident*

Lors d'un accident, le conducteur aurait l'obligation d'évaluer l'ampleur de l'accident en vérifiant dans un premier temps s'il y a des blessés. Par la suite, le conducteur doit regarder quels sont les dommages et appeler la police et une ambulance, s'il y a lieu. Il aurait l'obligation de remplir le formulaire prévu à cet effet, afin d'établir la responsabilité du conducteur. Ce formulaire doit être remis à l'adjointe administrative.

Le dossier de comportement du PEVL produit par la SAAQ pour la période du 14 juin 2010 au 13 juin 2012 fait état d'un (1) accident dans la section 10 et de six (6) accidents dans la section 12.

En l'absence de dossiers, les commentaires du responsable ont été recueillis.

Obligations à titre de propriétaire

- *Le programme de vérification mécanique*

L'entreprise confierait l'entretien de ses véhicules lourds à des garages professionnels, soit pour tous les entretiens et réparations.

L'entreprise aurait soumis l'ensemble de ses véhicules à la vérification mécanique périodique obligatoire (CVM) annuellement.

Des entretiens préventifs auraient été effectués, cependant, les fiches de vérification mécanique seraient manquantes au dossier de certains véhicules.

Aucun calendrier de planification des entretiens n'est tenu.

- *Le délai de réparation des défectuosités écrites au rapport de vérification avant départ*

Les défectuosités seraient réparées par le conducteur, puis communiquées au responsable des entretiens. Aucune mention ne serait faite dans un rapport en présence de défectuosité. De ce fait, il n'a pas été possible de contrôler le délai de réparation des défectuosités en l'absence de rapports de vérification avant départ et/ou de preuves de réparations correspondant à notre échantillonnage.

- *Le dossier du véhicule*

Lors de la visite en entreprise, nous avons constaté que les dossiers véhicules n'étaient pas tenus conformément à la réglementation. Les sept (7) éléments obligatoires prévus par la réglementation ne sont pas tous conservés. Dans ces dossiers, deux (2) des sept (7) éléments obligatoires, étaient manquants.

TABLE DES MATIÈRES

Le préambule.....	6
1. Le mandat	6
2. Les vérifications administratives	7
3. L'historique de la cote.....	7
4. Les coordonnées de la visite en entreprise	8
5. Le profil de l'entreprise	8
6. La structure et l'organisation.....	9
7. Les conducteurs et les pratiques d'embauche.....	10
8. Les programmes de formation.....	10
9. Les véhicules routiers et leurs équipements	12
10. Le contrôle des engagements et des obligations	12
10.1 Les politiques de l'entreprise.....	12
10.2 Les engagements et les obligations de l'exploitant	13
10.2.1 La vérification périodique des permis de conduire.....	13
10.2.2 Le respect de la vitesse et des règles de circulation routière.....	13
10.2.3 La consommation des drogues et alcool	16
10.2.4 La formation en matière de sécurité	16
10.2.5 La formation sur l'arrimage et la manutention des marchandises	17
10.2.6 Les heures de conduite et de travail	17
10.2.7 La vérification avant départ.....	18
10.2.8 Le respect des charges et des dimensions.....	21
10.2.9 Le transport de marchandises et de matières dangereuses.....	21
10.2.10 Le dossier du conducteur	22
10.3 Les engagements et les obligations du propriétaire	22
10.3.1 Le programme de vérification mécanique	22
10.3.2 Le dossier du véhicule.....	23
11. La procédure et le suivi en cas d'accident.....	24

LES ANNEXES

- Annexe « A » : Demande de documents et renseignements
- Annexe « B » : Extrait du Registre des entreprises du Québec
- Annexe « C » : Listes des conducteurs et des véhicules
- Annexe « D » : Politiques écrites de l'entreprise
- Annexe « E » : Défectuosités constatées lors des transports

Le préambule

Conformément à sa politique d'évaluation, la Société de l'assurance automobile du Québec nous a transmis le dossier de l'utilisateur de véhicules lourds mentionné en titre. Aussi, lors de son inscription ou de la mise à jour de son inscription au Registre de la Commission, cette personne a déclaré avoir mis en place des moyens lui permettant de gérer adéquatement ses obligations en matière de sécurité routière et de protection du réseau routier.

Ce dossier nous a été transmis par la Société de l'assurance automobile du Québec pour la raison suivante :

Le PEVL a dépassé le seuil applicable dans la zone de comportement « Sécurité des opérations ». En effet, il a accumulé 52 points alors que le seuil correspondant à son parc de véhicules, à titre d'exploitant, est de 50.

1. Le mandat

Procéder à une visite en entreprise afin d'enquêter sur la gestion de la sécurité. Pour ce faire, effectuer les contrôles prévus au Guide d'enquête et faire le suivi des engagements déclarés par la personne inscrite au formulaire d'inscription ou de mise à jour de son inscription au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds.

Le cas échéant, contrôler avec rigueur, les engagements et les obligations rattachés aux zones de comportement pour lesquelles, aucun événement n'est présent au dossier de comportement de la SAAQ.

Vérifier l'application des politiques et des directives de l'entreprise en procédant à l'analyse des événements inscrits à l'état de dossier et en vérifiant si les moyens, les mesures ou les sanctions prévus sont appliqués.

2. Les vérifications administratives

REGISTRE PEVL (CTQ)			
Date d'inscription : 2006-09-26		Mise à jour effectuée le : 2011-11-12	
Inscrite à titre de : Propriétaire et exploitant			
Intermédiaire en services de transport :		<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Inscrite au Registre du camionnage en vrac :		<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
HISTORIQUE DE LA COTE			
Cote actuelle :	SATISF	Décision(s) :	-
Cote(s) antérieure(s) :			
RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS PRODUITS PAR LE PEVL (entreprise(s) apparentée(s), conducteurs, véhicules, engagements)			
Renseignements et / ou documents reçus	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	(voir annexe « A »)	
	<input type="checkbox"/> Non		
REGISTRAIRE DES ENTREPRISES (REQ)			
Voir annexe « B »			
<input checked="" type="checkbox"/> En règle	<input type="checkbox"/> Radiée d'office	<input type="checkbox"/>	Non applicable
AMENDE(S) ÉCHUE(S) - MJQ			
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non		

3. L'historique de la cote

L'entreprise 9169-9652 Québec inc. est inscrite au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds (RPEVL) de la Commission des transports du Québec (CTQ) depuis le 26 septembre 2006, sous le NIR : R-581738-3. La cote de sécurité portant la mention « satisfaisant » lui a été attribuée et celle-ci n'a fait l'objet d'aucune modification.

4. Les coordonnées de la visite en entreprise

Date de la rencontre : 24 aout 2012

Lieu de la rencontre : 8025, avenue Léonard De Vinci à Montréal (Québec)

Personne rencontrée : Alain Thériault
Administrateur

J'ai rencontré M. Alain Thériault, qui administrerait les affaires de l'entreprise, dans les locaux de la compagnie, en l'absence du Président, M. Roch Carignan, qui n'était pas disponible pour des raisons de santé. Toute la visite s'est déroulée en présence de l'avocat de la compagnie Me Brière de la firme Tétrault Brière Renaud Markarian et de M. Jacques Maher, répartiteur des transports et gérant de « Remorquage Taxi ».

5. Le profil de l'entreprise

L'entreprise 9169-9652 Québec inc. a été fondée en 2006. Celle-ci effectuerait ses transports dans le domaine du remorquage sur terrain privé. Ainsi, l'entreprise signerait des contrats avec des organismes gouvernementaux, et des entreprises privées. L'entreprise cliente céderait, pour la durée du contrat, la propriété de son stationnement à 9169-9652 Québec inc., et cette dernière remorquerait tous les véhicules qui y sont stationnés sans autorisation.

L'entreprise exerce sous la raison sociale Remorquage Taxi Montréal inc., ci-après nommée « Remorquage taxi ».

Les principaux clients de « Remorquage Taxi » sont :

Clients	Type de transports	Origine	Destination
AGENCE MÉTROPOLITaine DE TRANSPORT	Remorquage	Montréal	Montréal
SOCIÉTÉ PARC-AUTO DU QUÉBEC	Remorquage	Montréal	Montréal
STRUCTURE MÉTROPOLITaine INC.	Remorquage	Montréal	Montréal
FIRST CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Remorquage	Montréal	Montréal

Dans le cadre de ses activités de transport, « Remorquage Taxi » emploierait quatre (4) conducteurs et exploiterait 11 dépanneuses. Au moins 30 000 kilomètres auraient été parcourus au cours de la dernière année avec les véhicules lourds de l'entreprise.

Tous les déplacements s'effectueraient à l'intérieur du rayon de 160 km du port d'attache situé à Montréal. Ainsi, les mouvements de transport se feraient vers la grande région Métropolitaine de Montréal, la Rive-Sud, et la Rive-Nord.

Les conducteurs de « Remorquage Taxi » se chargerait d'effectuer le remorquage de véhicules stationnés dans les aires privées des clients de l'entreprise.

Les transports débuteraient à 8h00 et s'achèveraient à 18h00 au plus tard. Cependant, un conducteur serait assigné aux activités de nuit, et ce, de 20h00 à 8h00. Ce dernier resterait chez lui puisque les appels seraient transférés sur son appareil téléphonique de service. Selon les déclarations de M. Thériault, le conducteur de nuit ne travaillerait que trois heures, en moyenne, par nuit.

En hiver, « Remorquage Taxi » connaît sa période d'achalandage. En effet, à cette saison de l'année, l'entreprise recevrait un nombre important d'appels pour le remorquage, y compris des particuliers.

6. La structure et l'organisation

L'entreprise est inscrite au Registre des entreprises du Québec (REQ) depuis le 29 mai 2006, sous le numéro d'entreprise (NEQ) 1163751291. Sa structure est telle que décrite au fichier tenu par le REQ, soit :

- ❖ Roch Carignan : Président

Le siège social, le bureau administratif, et le port d'attache se situent au 8025, avenue Léonard De Vinci, à Montréal (Québec). Certains véhicules y sont stationnés après les transports effectués. Les conducteurs garderaient leur véhicule, à leur résidence et partiraient, le plus souvent, de cet endroit pour effectuer les transports.

Comme indiqué dans le présent rapport, M. Carignan n'a pu prendre part à l'entrevue étant donné son état de santé. Il serait le fondateur de la compagnie et serait dans le domaine du transport par véhicules lourds depuis 2006. Il aurait confié la gestion de l'entreprise à M. Thériault. Ce dernier affirme posséder environ 25 ans d'expérience dans le transport par véhicules lourds, dont 10 ans dans le remorquage. Il aurait suivi sa formation dans un centre professionnel à Anjou, il y a près d'une dizaine d'années. Cependant, M. Thériault dit ne plus être en possession de son attestation.

Les vérifications administratives nous ont permis de constater que, M. Thériault possède une entreprise individuelle, à son nom, immatriculée le 13 novembre 2003, dont l'entrée en vigueur du statut d'immatriculation date de 13 septembre 2007. Cette entreprise individuelle est également identifiée au Registre des entreprises sous d'autres raisons sociales semblables à « Remorquage Taxi », telles que, Le groupe Remorquage Taxi, Remorquage Taxi Rive-Sud, Remorquage Taxi Rive-Nord.

M. Thériault déclare que les responsabilités au sein de l'entreprise sont réparties de la manière suivante :

- Application et suivi des politiques d'entreprise : (Alain Thériault)
- La tenue des dossiers conducteurs et véhicules : (Christiane Gendron)
- Le suivi des rapports de vérification avant départ : (Robert Pearson)
- La gestion et le suivi des infractions et des accidents : (Christiane Gendron)
- Le recrutement des conducteurs : (Jacques Maher)
- Formation des conducteurs : (A. Thériault, J. Maher)
- La répartition des transports : (Jacques Maher)
- Les charges et dimensions : (les conducteurs et J. Maher)

M. Thériault affirme posséder une formation et suffisamment d'expérience comme conducteur pour former les conducteurs embauchés.

M. Robert Pearson ferait partie des premiers conducteurs de l'entreprise avec plus d'une dizaine d'années dans la mécanique des véhicules lourds. Ce dernier n'aurait suivi aucune formation spécifique reliée au domaine du transport par véhicules lourds. Il aurait acquis son expérience dans le domaine du transport par véhicules lourds en travaillant au sein de l'entreprise.

M. Maher agit comme gérant, formateur et répartiteur. Il affirme ne pas détenir de formation en rapport avec la Loi 430. Il détiendrait une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine du transport par véhicules lourds.

7. Les conducteurs et les pratiques d'embauche

Les conducteurs

Au cours des deux dernières années, l'entreprise aurait eu recours aux services de 11 conducteurs. Cependant, M. Thériault aurait congédié six parmi eux et emploierait actuellement cinq (5) conducteurs. Ils seraient tous rémunérés sur une base hebdomadaire.

La liste des conducteurs reçue de l'entreprise est déposée en annexe « C ».

Les pratiques d'embauche

Selon les informations transmises par M. Thériault, aucune pratique d'embauche formelle ne serait établie au sein de « Remorquage Taxi ». Cependant, pour recruter des conducteurs, l'entreprise aurait une approche spécifique.

M. Thériault serait épaulé par M. Maher dans le processus d'embauche de « Remorquage taxi ». Ainsi, pour recruter de nouveaux conducteurs, l'entreprise :

- procèderait par une publication d'offres d'emploi dans le journal de Montréal et sur des sites Internet d'emploi;
- procèderait à une sélection de candidatures ayant le profil de l'emploi, sur la base de la demande d'emploi complétée;
- examinerait le dossier de conduite de chaque candidat, et la classe de permis de conduire appropriée;
- effectuerait une vérification du nombre de points d'inaptitude inscrits au dossier de conduite;
- vérifierait les connaissances du conducteur sur la réglementation et les connaissances de base en mécanique; et
- prendrait une copie du permis de conduire.

Une fois le candidat retenu, MM. Thériault ou Pearson ferait passer un test de conduite d'une journée au candidat. Par la suite, MM. Maher et Pearson assureraient la formation du nouveau conducteur. Ainsi, ils dispenseront quelques aspects du transport par véhicules lourds, tels que la conduite préventive avec une dépanneuse, la vérification avant départ, l'arrimage, quelques aspects du service à la clientèle et la facturation.

Une fois le conducteur embauché, ce dernier signe des engagements envers les politiques de l'entreprise.

8. Les programmes de formation

L'entreprise « Remorquage Taxi » ne serait pas dotée d'un programme de formation spécifique pour les conducteurs. Toutefois, elle offrirait une formation durant la première semaine d'embauche, afin de permettre au nouveau conducteur de se familiariser avec le nouvel emploi (tel que mentionné à la section 7). Ainsi, le nouveau conducteur serait sous la supervision de conducteurs d'expérience tels que MM. Robert Pearson et Jacques Maher pour recevoir toutes les informations nécessaires concernant l'emploi. Le conducteur serait formé sur la conduite préventive avec une dépanneuse, les techniques de remorquage, la sécurité, l'entretien des équipements, quelques aspects du service à la clientèle, la facturation, et d'autres aspects administratifs (conformité à la Loi).

Par son expérience de plus de 15 ans dans le domaine du transport par véhicules lourds M. Robert Pearson serait le principal formateur en ce qui a trait aux aspects directement reliés à la conduite, à la vérification avant départ, et à l'entretien des véhicules et des équipements.

M. Jacques Maher formerait sur le service à la clientèle et la facturation. Comme mentionné ci-haut, il n'a suivi aucune formation dans le domaine du transport par véhicules lourds.

L'entreprise « Remorquage Taxi » ferait partie de l'Association des Professionnels du Dépannage du Québec (APDQ). Par l'entremise des avocats de l'association, l'entreprise serait toujours au fait des changements apportés à la réglementation.

9. Les véhicules routiers et leurs équipements

L'entreprise est propriétaire de 11 dépanneuses. Selon les informations recueillies lors de la visite, il y en a une qui n'effectue aucun transport, toutefois, selon le fichier d'immatriculation de la SAAQ, elle est toujours active. Ce qui expliquerait les 10 véhicules répertoriés dans le formulaire des renseignements fournis par « Remorquage Taxi ». La moyenne d'âge de la flotte de « Remorquage Taxi » est de 12 ans.

La liste des véhicules reçue de l'entreprise est déposée en annexe « C ».

Les véhicules seraient munis d'un système de freinage à disque et de suspensions à ressort.

10. Le contrôle des engagements et des obligations

Cette section du rapport fait état des pratiques instaurées par la personne inscrite en matière de gestion de la sécurité et de la protection du réseau routier. Elle décrit les moyens mis en place dans l'entreprise pour respecter les engagements pris lors de l'inscription ou de la mise à jour de l'inscription au Registre de la Commission ainsi que les obligations afférentes.

10.1 Les politiques de l'entreprise

L'entreprise s'est dotée de politiques écrites portant sur la gestion de la sécurité des transports par véhicules lourds et sur quelques aspects reliés à l'emploi. En effet, lors de notre visite en entreprise, M. Thériault a présenté un document tenant lieu de politiques de l'entreprise (voir annexe « E »). Ces politiques sont exclusivement adressées aux conducteurs de l'entreprise. Elles auraient été implantées en 2007 quelque temps après la fondation de l'entreprise.

M. Thériault veillerait à la pleine application de ces politiques, ce qui aurait déjà donné lieu au congédiement de plusieurs conducteurs.

Ces politiques portent sur les pratiques d'embauche (le conducteur signerait un contrat d'embauche au début de son emploi), les drogues et alcool, la gestion des interceptions, le suivi des accidents (principalement la responsabilité des conducteurs en cas d'accident), les entretiens mécaniques, la facturation et le service à la clientèle.

En ce qui a trait aux mesures disciplinaires, il n'en existerait que des mesures non écrites au sein de l'entreprise. Ainsi, après la première infraction, le conducteur recevrait un avertissement verbal. À la deuxième infraction, dépendamment de la gravité, le conducteur pourrait être congédié, sinon se voir imposer une suspension pour une courte période. À la troisième infraction, ce serait le congédiement. M. Thériault affirme qu'il est souvent difficile de congédier des conducteurs d'expérience étant donné la rareté de ces derniers. Il prendrait donc le temps avec les conducteurs fautifs pour revoir les aspects entourant les règles de circulation routière et les infractions au dossier.

Les conducteurs auraient l'obligation de rapporter les événements dans lesquels ils sont impliqués à M. Thériault, M. Maher, ou Mme Gendron et remplir le formulaire prévu à cet effet, en y inscrivant tous les détails reliés à l'évènement.

Le conducteur serait responsable du paiement des infractions qui lui sont imputées. En cas d'accident, le conducteur aurait l'obligation d'assumer la première portion du 2000\$ si sa culpabilité est avérée. Ces informations sont inscrites dans les politiques écrites de l'entreprise.

10.2 Les engagements et les obligations de l'exploitant

10.2.1 La vérification périodique des permis de conduire

ENGAGEMENT (7.5.1)	Établi le (aaaa-mm)
Avez-vous établi des moyens pour vous assurer de la validité des permis de conduire de vos conducteurs?	00-0

M. Thériault affirme que l'entreprise vérifie la validité des permis des conducteurs de « Remorquage Taxi » tous les mois, par le service Info-permis de la SAAQ.

Pour étayer les allégations de M. Thériault, la vérification des dossiers conducteurs a été faite. En effet, Mme Gendron adjointe administrative, répertorie dans chaque dossier les dates où la vérification de la validité de permis a été effectuée, et inscrit la mention « permis valide ».

Il affirme que l'entreprise « Remorquage Taxi » est toujours au fait des sanctions au permis de ses conducteurs. Il affirme ne jamais avoir fait face à une situation de sanction au permis.

10.2.2 Le respect de la vitesse et des règles de circulation routière

ENGAGEMENT (7.5.2)	Établi le (aaaa-mm)
Avez-vous établi des moyens pour vous assurer du respect de la vitesse et des règles de circulation routière?	00-0

L'entreprise n'aurait pas mis en place de moyens formels pour s'assurer du respect de la vitesse et des règles de circulation routière. M. Thériault affirme faire usage de la sensibilisation verbale pour interpeler les conducteurs. Il dit être informé des infractions reliées aux excès de vitesse et des règles de circulation routière par les conducteurs, quand surviennent ces infractions. Des avertissements verbaux pour les réprimander seraient émis, et en cas de récidive, et selon le dossier, ils seraient congédiés.

Les explications obtenues de M. Thériault démontrent qu'environ six (6) conducteurs auraient été congédiés après une accumulation d'infractions.

Pour la période du 14 juin 2010 au 13 juin 2012, le dossier de comportement de l'entreprise fait état de trois (3) infractions en lien avec les excès de vitesse

Infractions concernant les excès de vitesse					
Date	Conducteur	Plaque	Vitesse (km/h)		
			Permise	Constatée	Écart
2010-12-30	Non disponible	FFL7677	70	105	35
2011-06-01	FRANÇOIS FORGET	FEA9344	50	73	23
2012-09-22	RENÉ GRAVEL	FFM7734	30	49	19

En ce qui concerne les infractions en lien avec la vitesse, M. Thériault affirme ne plus se souvenir des circonstances entourant ces évènements.

Pour la période du 14 juin 2010 au 13 juin 2012, le dossier de comportement de l'entreprise fait état de 18 infractions concernant les règles de circulation routière :

Infractions concernant les règles de circulation routière			
Date	Conducteur	Nº plaque	Description de l'infraction
2010-08-24	JAMES THÉRIAULT	FEA9344	Cellulaire au volant CSR439.1 101
2010-09-29	Non disponible	FEB1474	Immobilisation non sécuritaire CSR386 451
2010-10-23	Non disponible	FEB1474	Immobilisation non sécuritaire CSR386 251
2010-11-23	FRANCOIS COULOMBE	FFL7677	Panneau d'arrêt CSR368
2011-01-10	ANDRÉ BRUNEAU	FEB1474	Feu jaune CSR361
2011-01-21	MICHEL RAYMOND	FFF3063	Signalisation non respectée CSR171
2011-03-07	MICHEL RAYMOND	FFF3063	Défaut d'aviser un agent CSR171
2011-03-21	STEPHEN NOTIN	FEY8430	Port de ceinture de sécurité CSR396
2011-03-25	Non disponible	FEB1474	Immobilisation non sécuritaire CSR382 52
2011-05-16	TOMMY BIBAUD	FFL7677	Signalisation non respectée CSR310

2011-06-07	TOMMY BIBAUD	FFL7677	Port de ceinture de sécurité CSR396
2011-09-28	JACQUES PLANTE	FEB1475	Signalisation non respectée CSR310
2012-01-30	TOMMY BIBAUD	FFL7677	Panneau d'arrêt CSR368
2012-02-08	ANDRÉ BRUNEAU	FFL7795	Cellulaire au volant CSR 439.1
2012-05-21	TOMMY BIBAUD	FFL7677	Port de ceinture de sécurité CSR396
2012-05-31	STEPHANE GUAY	FEZ 5232	Panneau d'arrêt CSR368
2012-06-05	TOMMY BIBAUD	FFL7677	Signalisation non respectée CSR310
2012-06-05	STEPHEN NOTIN	FFF3063	Signalisation non respectée CSR310

2010-08-24 (cellulaire au volant)

M. Thériault affirme que M. James Thériault (son fils) aurait utilisé le véhicule de l'entreprise parce que le sien était en panne. Sur le chemin il aurait été intercepté pour avoir répondu à un appel téléphonique.

2010-09-29, 2010-10-23, 2011-03-25 (Immobilisation non-respectée)

M. Thériault dit ne pas se souvenir des circonstances entourant ces infractions. Cependant, il affirme que par le type de transports effectué par l'entreprise, c'est une infraction récurrente, et n'a pas les moyens d'y mettre un terme. Le plus souvent les conducteurs auraient besoin de prendre certaines dispositions dans les rues pour effectuer les remorquages. C'est à ce moment que les interceptions interviendraient.

2010-11-23 (Panneau d'arrêt)

Le conducteur aurait omis de s'immobiliser à l'arrêt.

Pour ce qui est des infractions du 10 janvier 2011 et 21 janvier 2011, M. Thériault dit ne plus se souvenir des circonstances entourant cette infraction.

2011-03-07 (Défaut d'aviser un agent)

M. Raymond aurait quitté les lieux sans aviser les autorités policières alors qu'il était impliqué dans un accident. M. Thériault affirme l'avoir congédié à la suite de cette infraction.

Concernant toutes les infractions dans lesquelles le conducteur Tommy Bibaud est impliqué, M. Thériault affirme que l'attitude négligente du conducteur serait en cause. Des avertissements auraient été formulés à son égard pour qu'il ajuste son comportement lors des transports. Dans le cas contraire, il sera congédié.

2011-09-28 (Signalisation non respectée)

M. Thériault dit ne pas se souvenir des circonstances entourant cette infraction. Cependant, il affirme que le conducteur n'est plus à l'emploi de l'entreprise.

2012-02-08 (Cellulaire au volant)

M. Thériault dit ne pas se souvenir des circonstances entourant cette infraction. Il affirme que le conducteur n'est plus à l'emploi de « Remorquage Taxi ».

2012-05-31 (Panneau d'arrêt)

M. Thériault affirme que le conducteur n'aurait pas immobilisé le véhicule à un arrêt. Il affirme que cette infraction constituerait l'unique du conducteur en 10 ans de conduite.

2012-06-05 (Signalisation non respectée)

M. Thériault dit ne pas se souvenir des évènements entourant cette infraction. Le conducteur ne serait plus à l'emploi de l'entreprise.

Il est à noter que, six (6) conducteurs de l'entreprise auraient été mis à pied et d'autres seraient sous la menace d'un congédiement.

10.2.3 La consommation des drogues et alcool

ENGAGEMENT (7.5.3)	Établi le (aaaa-mm)
Avez-vous établi des moyens pour contrôler la consommation des drogues et alcool?	00-0

M. Thériault affirme attirer l'attention des conducteurs, dès leur embauche, et les prévenir que la politique de l'entreprise est « Tolérance zéro » à l'égard de la consommation de drogues et alcool. À leur embauche les conducteurs signent un engagement dans ce sens en vue du respect de cette obligation.

Les politiques écrites stipulent que : « *tout conducteur pris en possession ou consommation de ces substances sera mis à pied.* »

À ce jour, aucune situation se serait produite jusqu'à ce jour au sein de l'entreprise.

10.2.4 La formation en matière de sécurité

ENGAGEMENT (7.5.4)	Établi le (aaaa-mm)
Avez-vous établi des moyens pour assurer la formation de vos conducteurs en matière de sécurité (conduite préventive, conduite d'urgence, etc..)?	00-0

Les programmes de formation sont traités à la section 8 du présent rapport.

10.2.5 La formation sur l'arrimage et la manutention des marchandises

ENGAGEMENT (7.5.5)	Établi le (aaaa-mm)
Avez-vous établi des moyens pour assurer la formation de vos conducteurs en matière d'arrimage et de manutention des marchandises?	00-0

L'entreprise ne possèderait aucun plan de formation en matière d'arrimage et de manutention des marchandises. Cependant, à l'embauche, le nouveau conducteur aurait une semaine de formation sur différents aspects en lien avec la Loi. L'arrimage et les techniques de remorquage feraient partie de cette formation.

10.2.6 Les heures de conduite et de repos

ENGAGEMENT (7.2.1)	Établi le (aaaa-mm)
Avez-vous établi des moyens pour vous assurer de respecter le nombre d'heures de conduite, de travail et de repos allouées au conducteur au moyen d'une fiche journalière ou d'un registre répondant aux exigences de la réglementation?	00-0

Les transports seraient toujours effectués à l'intérieur du rayon de 160 km du port d'attache. M. Thériault a mentionné n'utiliser aucun registre pour consigner ses heures de conduite et de travail. Il a été rappelé à M. Thériault qu'il a l'obligation de consigner les heures de conduite et repos dans un registre.

Les transports débuteraient à 8h00 et s'achèveraient à 18h00 au plus tard. Cependant, un conducteur serait assigné aux activités de nuit, et ce, de 20h00 à 8h00. Les conducteurs auraient en moyenne huit (8) à 10 heures de travail par jours, mais, réellement six (6) heures seraient consacrées au transport par véhicules lourds.

La majorité des conducteurs ne revient pas au port d'attache après les transports.

ENGAGEMENT (7.2.2)	Établi le (aaaa-mm)
Avez-vous établi des moyens pour vous assurer de conserver pour une période d'au moins 6 mois une copie des registres et des fiches journalières des heures de conduite, de travail et de repos des conducteurs?	00-0

Aucun registre de temps n'est tenu.

ENGAGEMENT (7.2.3)	Établi le (aaaa-mm)
Avez-vous établi des moyens pour vous assurer que le conducteur remplisse une fiche journalière de ses heures de conduite, de travail et de repos lorsque requis et qu'il ait en sa possession tous les documents prévus par la réglementation?	00-0

Aucun registre de temps n'est tenu.

ENGAGEMENT (7.2.4)	Établi le (aaaa-mm)
Avez-vous établi des moyens pour vérifier le nombre d'heures de conduite, de travail et de repos de tout nouveau conducteur que vous embauchez en demandant une copie de ses registres et de ses fiches journalières?	00-0

Aucun registre de temps n'est tenu.

10.2.7 La vérification avant départ

ENGAGEMENT (7.3.1)	Établi le (aaaa-mm)
Avez-vous établi des moyens afin de vous assurer d'effectuer ou de faire effectuer la vérification avant le départ de chaque véhicule lourd sous votre responsabilité?	2006-09

Les conducteurs procèderaient à la vérification du véhicule avant chaque départ, pendant environ 15 à 20 minutes, toutefois, aucun rapport ne serait complété même en présence d'une défectuosité. Ils passeraient en revue les éléments obligatoires à vérifier. Chaque conducteur aurait son véhicule et partirait directement de son domicile. La vérification avant départ se ferait donc de la résidence du conducteur vers le lieu du remorquage à effectuer.

Les réponses obtenues des questions posées à MM. Thériault et Pearson lors de la visite en entreprise démontrent qu'il connaît tous les éléments à vérifier et la procédure à adopter lors de la vérification avant départ, et qu'il est en mesure de faire la différence entre une défectuosité mineure et une défectuosité majeure, il en serait de même pour les conducteurs.

M. Thériault soutient que ses conducteurs auraient été sensibilisés sur l'importance de faire une inspection du véhicule lourd avant de l'utiliser. Il exigerait que la vérification avant départ se fasse toujours afin d'éviter que les véhicules de l'entreprise ne subissent des défectuosités sur la route, lors des remorquages. Il soutient que ses conducteurs sont en mesure d'effectuer certaines réparations. Ils auraient signé un engagement dans ce sens.

ENGAGEMENT (7.3.2)	Établi le (aaaa-mm)
Avez-vous établi des moyens afin de vous assurer de noter toute défectuosité constatée dans le rapport sur la vérification avant départ et, pour les voyages effectués dans un rayon de plus de 160 kilomètres du port d'attache, de le remplir en tout temps qu'il y ait ou non défectuosité?	2006-09

Tous les déplacements s'effectueraient à l'intérieur du rayon de 160 km du port d'attache situé à Montréal.

Aucun rapport de vérification ne serait conservé à bord des véhicules de l'entreprise. M. Thériault affirme que les défectuosités sont communiquées verbalement à M. Pearson et réparées immédiatement. De ce fait, il ne voit pas la nécessité de compléter le rapport.

Lorsqu'une défectuosité majeure est détectée, l'entreprise ferait immédiatement remorquer le véhicule vers un garage.

M. Pearson affirme faire la vérification de tous les véhicules chaque semaine et procéder à la réparation de ces derniers en plus des vérifications avant départ et réparations quotidiennes effectuées par les conducteurs.

Selon les déclarations de M. Thériault et les factures et reçus consultés, un cycle d'entretien général des véhicules serait tenu sur une base régulière.

Le dossier de comportement du PEVL produit par la SAAQ pour la période du 14 juillet 2010 au 13 juillet 2012 fait état d'une (1) infraction en lien avec le rapport de vérification avant départ ayant donné lieu à six (6) défectuosités mineures et deux (2) défectuosités majeures. En lien avec ces contrôles, les rapports de vérification avant départ ont été demandés afin de comparer les défectuosités qui avaient été constatées par les conducteurs avec celles indiquées aux certificats de vérification mécanique émis par les contrôleurs routiers.

Il est à noter que la plupart des défectuosités décrites aux certificats de vérification mécanique peuvent être constatées lors de la vérification avant départ. Une copie des fiches détaillées décrivant les défectuosités inscrites aux certificats de vérification mécanique est disponible pour consultation au dossier du Service de l'inspection.

Infractions concernant les rapports de vérification avant départ			
Date	Conducteur	Plaque	Description de l'infraction
2011-07-06	MICHAL SELVAKUMAR	FEA9344	Rapport de vérification CSR519.16 51

Contrôles routiers effectués					
Date	Conducteur	Plaque	Défectuosités		Inscription au rapport de VAD
			Majeures	Mineures	
2011-07-06	MICHAL SELVAKUMAR	FEA9344	<ul style="list-style-type: none"> • Feux d'arrêt • Feux de position 	<ul style="list-style-type: none"> • Phares de route • Aile • Feu d'identification • Feux de gabarit • Feux de plaque • Coussin gonflable 	RVAD manquant

2011-07-06

M. Thériault affirme que c'est une situation qui peut se produire au moment du remorquage. Cette infraction a été constatée à l'intersection de la rue Salaberry et du boulevard des Sources dans l'Ouest-de-l'Île de Montréal.

Lors de ce remorquage, les feux utilisés pour la signalisation des véhicules remorqués auraient cessé de fonctionner pendant le transport. Un court-circuit se serait produit, et la dépanneuse aurait eu quelques problèmes d'électricité. D'où l'ensemble des défectuosités constatées, essentiellement, reliées à l'aspect électrique de la dépanneuse. Le conducteur n'avait pas son rapport de vérification avant départ dans le véhicule.

Il est à noter qu'il n'a pas été possible d'établir que les défectuosités décrites aux certificats de vérification mécanique constatées lors de la vérification avant départ ont été réparées dans les délais prescrits par la réglementation, étant donné l'absence des rapports reliés à ces contrôles.

ENGAGEMENT (7.3.3)	Établi le (aaaa-mm)
Avez-vous établi des moyens, pour la journée en cours, afin de vous assurer de conserver à bord de chaque véhicule lourd sous votre responsabilité le rapport sur la vérification avant départ constatant des défectuosités et, pour les voyages effectués dans un rayon de plus de 160 kilomètres du port d'attache, le rapport sur la vérification avant départ effectuée chaque jour?	2006-09

Aucun moyen n'a été établi par l'entreprise pour s'assurer de garder, à bord de chaque véhicule, le rapport sur la vérification avant départ effectuée chaque jour.

ENGAGEMENT (7.3.4)	Établi le (aaaa-mm)
Avez-vous établi des moyens afin de vous assurer de remettre, dans les plus brefs délais, la liste des défectuosités constatées, lors de la vérification avant départ, au propriétaire d'un véhicule qui ne vous appartient pas?	00-0

L'entreprise n'effectuerait pas la location de véhicule lourd.

10.2.8 Le respect des charges et des dimensions

ENGAGEMENT (7.3.5)	Établi le (aaaa-mm)
Avez-vous établi des moyens afin de vous assurer de respecter la capacité maximale de vos véhicules en ce qui concerne le nombre de personnes à bord ainsi que les charges et les dimensions autorisées?	2006-09

M. Thériault affirme que le Bureau du Taxi et du Remorquage de Montréal (BTRM) fixerait les normes de charges et dimensions à respecter lors des remorquages, en lien avec la Norme 10. Il affirme appliquer les normes du BTRM afin de respecter la capacité maximale. Il affirme également connaître la capacité des véhicules, et les conducteurs également.

10.2.9 Le transport de marchandises et de matières dangereuses

ENGAGEMENT (7.4.1)	Établi le (aaaa-mm)
Avez-vous établi des moyens pour vous assurer d'avoir reçu ou que votre personnel a reçu la formation et l'entraînement nécessaires au transport des marchandises et des matières dangereuses?	00-0

L'entreprise n'effectuerait pas le transport de marchandises et/ou de matières dangereuses.

ENGAGEMENT (7.4.2)	Établi le (aaaa-mm)
Avez-vous établi des moyens de vous assurer de respecter en tout temps les normes en vigueur pour le transport des marchandises et des matières dangereuses?	00-0

L'entreprise n'effectuerait pas le transport de marchandises et/ou de matières dangereuses.

10.2.10 Le dossier du conducteur

Les vérifications effectuées dans les dossiers conducteurs ont permis de constater que tous les dossiers étaient complets, à l'exception de celui de M. Robert Pearson qui n'avait pas de copie du permis de conduire.

10.3 Les engagements et les obligations du propriétaire

10.3.1 Le programme de vérification mécanique

ENGAGEMENT (7.1.1)	Établi le (aaaa-mm)
Avez-vous établi des moyens pour vous assurer de maintenir vos véhicules en bon état mécanique et d'effectuer leur entretien préventif selon la fréquence et les normes d'entretien et de vérifications établies par règlement?	2006-09

M. Pearson serait le responsable de l'entretien des véhicules. Il détiendrait plus de 10 ans d'expérience dans le domaine du transport par véhicules lourds, ce qui de l'avis de M. Thériault, lui donnerait quelques habiletés pour l'entretien mineur de véhicules lourds.

Ce dernier aurait la responsabilité de prendre toutes les dispositions en ce qui concerne la réparation des défectuosités signalées. L'entreprise disposerait également d'un garage à son port d'attache, situé au 8025 avenue Leonard De Vinci à Montréal, ouvert de 8h00 à 18h00. Ce garage ne servirait qu'aux réparations mineures et au nettoyage des véhicules.

L'entreprise confierait l'entretien de ses véhicules lourds aux garages professionnels suivants, et ce, pour tous les entretiens et réparations, incluant les préventifs:

Nom du garage	Ville	Nature des réparations
RESSORT IDÉAL	Montréal (Québec)	Réparations mineures et majeures
RESSORT ST-MICHEL	Montréal (Québec)	Réparations mineures et majeures
AUTOMOBILE INTERNATIONAL	Montréal (Québec)	Réparations majeures

Les informations obtenues de M. Thériault, et la consultation des 11 dossiers véhicules tenus par l'entreprise ont permis d'effectuer les constats suivants :

- l'entreprise n'utilise aucun calendrier de planification des vérifications et des entretiens mécaniques à venir, comme prescrit par la réglementation ;
- la vérification mécanique périodique obligatoire (CVM) est faite une (1) fois par année au « Centre de service Gagnon inc. », mandataire de la SAAQ.

- tous les 5000 kilomètres, les camions seraient soumis à une inspection et entretien complètes par l'un des garages susmentionnés. Selon M. Thériault ces entretiens correspondraient à l'entretien préventif obligatoire. Cependant, aucune fiche conforme aux normes de la SAAQ, relativement aux entretiens préventifs obligatoires, n'est complétée, ni conservée aux dossiers. Il est à noter que cet entretien est requis tous les six (6) mois, et que la durée de conservation des fiches est de 24 mois. De ce fait, il n'est pas possible de vérifier l'étendue des entretiens effectués.

ENGAGEMENT (7.1.2)	Établi le (aaaa-mm)
Avez-vous établi des moyens pour vous assurer de réparer les défectuosités écrites dans le registre de la vérification avant départ dans les délais prévus au règlement?	2006-09

En cas de défectuosité majeure, le véhicule serait immédiatement immobilisé et le conducteur aurait l'obligation de contacter MM. Thériault ou Maher. Ce dernier ferait venir une unité mobile pour remorquer le véhicule vers le garage. Dans le cas d'une défectuosité mineure, l'option serait une réparation immédiate par le conducteur ou M. Pearson.

M. Thériault affirme qu'advenant une défectuosité mineure, elle serait réparée à l'intérieur du délai de 48 heures. Cependant, il confirme ne pas conserver les preuves (factures, reçus) de réparation des défectuosités mineures, étant donné que les pièces sont achetées longtemps à l'avance et conservées au garage.

Il n'a pas été possible de confirmer que la réparation des défectuosités est effectuée dans les délais prescrits par la réglementation. En effet, nous avons consulté un nombre important de factures et reçus, mais sans pouvoir effectuer de comparaison avec les rapports de vérification avant départ.

10.3.2 Le dossier du véhicule

Lors de la visite en entreprise, les déclarations de M. Thériault et nos vérifications ont révélé que, les dossiers véhicules n'étaient pas tenus conformément à la réglementation. En effet, nous avons constaté quelques éléments manquants aux dossiers des conducteurs. Ainsi, les sept (7) éléments obligatoires prévus par la réglementation ne sont pas conservés dans tous les dossiers.

Dans ces dossiers, deux (2) des sept (7) éléments obligatoires, étaient manquants, soient :

- les rapports de vérification avant départ
- les renseignements et documents relatifs à l'entretien obligatoire . En effet, deux (2) documents ou renseignements obligatoires au dossier d'entretien sont manquants, à savoir :
 - calendrier des vérifications et entretiens mécaniques à venir ;
 - les fiches d'entretiens obligatoires. Une fiche dûment complétée tous les six (6) mois n'était pas présente dans tous les dossiers, alors que ce document doit être conservé pour une période de deux (2) ans.

11. La procédure et le suivi en cas d'accident

Lors d'un accident, le conducteur aurait l'obligation d'évaluer l'ampleur de l'accident en vérifiant dans un premier temps s'il y a des blessés. Par la suite, le conducteur doit regarder quels sont les dommages et appeler la police et une ambulance, s'il y a lieu. Il doit remplir le formulaire prévu à cet effet, afin d'établir la responsabilité du conducteur. Ce formulaire doit être remis à Mme Gendron. Cependant, M. Thériault affirme ne pas avoir documenté les évènements reliés aux accidents des deux dernières années.

Les dommages matériels imputés aux conducteurs seraient à leur frais jusqu'à concurrence de 2000\$.

Il est à noter, par contre, qu'aucun formulaire prévu pour documenter les accidents, n'étaient présents aux dossiers.

Le dossier de comportement du PEVL produit par la SAAQ pour la période du 14 juin 2010 au 13 juin 2012 fait état d'un (1) accident dans la section 10 et de six (6) accidents dans la section 12.

2011-05-13 (section 10)

Le conducteur aurait heurté un véhicule de police après que celui-ci ait brusquement changé de voie après s'être engagé pour tourner, ce qui aurait surpris le conducteur de l'entreprise» et causé l'accident.

2010-12-18 (Section 12)

M. Thériault affirme ne plus se souvenir de cet accident.

2011-03-07 (Section 12)

M. Michel Raymond, le conducteur aurait quitté les lieux de l'accident sans informer un agent de police après avoir causé des dommages à l'autre véhicule impliqué dans l'accident. M. Thériault affirme que cette infraction aurait conduit au congédiement du conducteur. Pour les dommages, la compagnie d'assurances de l'entreprise s'en serait chargée.

2011-04-07 (Section 12)

Cet accident se serait produit dans un stationnement du restaurant Tim Hortons, au coin du boulevard St-Michel et de la rue Jarry. L'autre conducteur aurait accroché la dépanneuse de « Remorquage Taxi », sans toutefois causer de dommages au véhicule.

2011-10-13 (Section 12)

Selon M. Thériault, le véhicule de « Remorquage Taxi » aurait été heurté à l'arrière ce qui aurait endommagé le système hydraulique de son élévateur. Le conducteur fautif aurait pris la fuite.

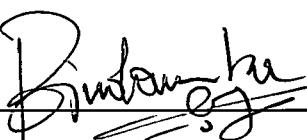
2012-02-21 (Section 12)

M. Thériault dit ne pas se souvenir de cet accident.

2012-04-07 (Section 12)

Le véhicule de « Remorquage Taxi » en effectuant un déplacement aurait touché la jambe de l'autre usager pendant qu'elle sortait de la marchandise de son véhicule. M. Thériault affirme n'avoir reçu aucune réclamation pour cet accident.

Tout au long de la visite, le PEVL a été informé de ses responsabilités et obligations découlant de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds. Il a également été informé des moyens mis à sa disposition lui permettant de s'assurer du respect de ses obligations.



Gilles Doumi
INSPECTEUR

ANNEXE « A »

Demande de renseignements complétée de
l'entreprise

Gestion de la sécurité et protection du réseau routier

Cette section traite des mesures administratives qui devraient normalement être mises en place dans votre entreprise afin d'assurer le respect de la sécurité des usagers des chemins ouverts à la circulation publique et la préservation de l'intégrité de ces chemins.

Veuillez répondre aux questions suivantes. Lorsqu'une question ne s'applique pas à votre situation, inscrire « sans objet » dans l'espace correspondant. Veuillez joindre des pages en annexe si vous avez besoin d'espace supplémentaire. Si votre entreprise a mis en place des politiques et procédures écrites portant sur la gestion de la sécurité, vous devez nous en transmettre une copie.

1. Les responsables et les obligations de l'exploitant

Que faites-vous pour vous assurer de la validité des permis de conduite de vos conducteurs?

Vérification téléphonique faite tous les mois

Que faites-vous pour vous assurer du respect de la vitesse et des règles de circulation routière?

Une sensibilisation est faite par réunion toutes les 2 semaines

Que faites-vous pour vous assurer que vos conducteurs ne conduisent pas sous l'effet de drogues et/ou alcool?

Tolérance 0. Vérification de tous les chauffeurs régulièrement 2 à 3 fois par mois. Si chauffeur est dans un état suspect, mise à pied immédiatement, temporaire ou permanente

Que faites-vous pour vous assurer la formation de vos conducteurs en matière de sécurité (conduite préventive, conduite d'urgence, etc.)?

Tous les conducteurs reçoivent un entraînement complet d'une semaine accompagné d'un chauffeur expérimenté

(Prévention sur la route, les lois, façon de fonctionner)

Que faites-vous pour vous assurer la formation de vos conducteurs en matière d'arrimage et de manutention des marchandises?

Idem à la précédente

Que faites-vous pour vous assurer de respecter le nombre d'heures de conduite, de travail et de repos allouées au conducteur?

Maximum 12 hrs, mais non continue

Durant combien de temps conservez-vous les copies des registres et des fiches journalières des heures de conduite, de travail et de repos des conducteurs?

Que faites-vous pour vous assurer que le conducteur a en sa possession ses fiches journalières de ses heures de conduite, de travail et de repos des conducteurs?

De quelle façon vérifiez-vous le nombre d'heures de conduite, de travail et de repos de tout nouveau conducteur que vous embauchez?

Le Gérant dirige des hrs en Yen

Que faites-vous pour vous assurer d'effectuer ou de faire effectuer la vérification avant le départ de chaque véhicule le JRD sous votre responsabilité?

*Vérification de chaque Camion Avant le départ
(Liquide, Gazoil, Bon fonctionnement de la pompe)*

Que faites-vous pour vous assurer de compléter le rapport sur la vérification avant départ lorsque requis et que les défectuosités constatées y soient notées?

*Si mal fonction et dysfonction mécanique, la remorque ne va pas sur la route.
La réparation doit être faite Avant le départ*

6

Que faites-vous pour vous assurer que le conducteur conserve à bord de chaque véhicule lourd sous votre responsabilité le rapport sur la vérification avant départ constatant des défauts et, pour les voyages effectués dans un rayon de plus de 160 kilomètres du port d'attache, le rapport sur la vérification avant départ effectuée chaque jour?

Que faites-vous pour vous assurer de remettre, dans les plus brefs délais, la liste des défauts constatés, lors de la vérification avant départ, au propriétaire d'un véhicule qui ne vous appartient pas?

Ne nous concerne pas

Que faites-vous pour vous assurer de respecter la capacité maximale de vos véhicules en ce qui concerne le nombre de personnes à bord ainsi que les charges et les dimensions autorisées? *→ Charge transporté*

Nous n'avons jamais de matériau écrit car il permettra avec un bras à matraquer. C'est au régulateur à donner (à envoier) la bonne norme pour le véhicule à norme.

Que faites-vous pour vous assurer d'avoir reçu ou que votre personnel a reçu la formation et l'entraînement nécessaires au transport des marchandises et des matières dangereuses?

Ne nous concerne pas

Que faites-vous pour vous assurer de respecter en tout temps les normes en vigueur pour le transport des marchandises et des matières dangereuses?

Idem à la précédente

Quels moyens avez-vous mis en place pour éviter les accidents (analyser les accidents, en établir les causes, formuler des mesures correctrices et préventives, etc.)?

A la formation de l'employé qui a une personne

2. les responsabilités et les obligations du propriétaire

Que faites-vous pour vous assurer de maintenir vos véhicules en bon état mécanique et d'effectuer leur entretien préventif selon la fréquence et les normes d'entretien et de vérifications établies par règlement?

Vérification journalière de l'état et réparation immédiate pour n'importe lequel des défauts

Que faites-vous pour vous assurer de réparer les défectuosités écris dans le registre de la vérification avant départ dans les délais prévus au règlement?

Réparation immédiate, sinon la remorque ne part pas

3. Déclaration et signature

Je déclare que les renseignements produits sont véridiques.

*et que j'ai Répondu
au mieux de ma
connaissance*

Signature:

S. Boulanger

Fonction:

Directeur Bureau

Date:

16/8/12

ANNEXE « B »

**Extrait du Registre des entreprises du Québec
(REQ)**

**Registre
des entreprises**



Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2012-09-14 15:06:05

Informations générales

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1163751291
Nom	9169-9652 QUÉBEC INC.

Adresse du domicile

Adresse	8025 av. Léonard-De Vinci Montréal (Québec) H1Z3R5 Canada
---------	---

Adresse du domicile élu (adresse de correspondance)

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

Immatriculation

Date d'immatriculation	2006-05-29 00:00:00
Statut	Immatriculée
Date d'entrée en vigueur du statut d'immatriculation	2006-05-29 00:00:00
Date de cessation prévue	Aucune date de cessation n'est prévue.

Forme juridique

Type	Compagnie
Date de formation	2006-05-29 00:00:00 Constitution
Lieu de constitution (province, État, pays)	QUÉBEC Loi sur les compagnies partie 1A

Régime constitutif

Régime courant

Loi sur les sociétés par actions

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2006-06-22 00:00:00
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2012-02-07 00:00:00 2010
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2012	2013-07-01 00:00:00
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2011	2012-07-01 00:00:00

Faillite

Le registre ne fait état d'aucune faillite pour cette entreprise.

Entreprises liées

L'entreprise n'a fait l'objet d'aucune procédure légale la liant à une autre entreprise.

Continuation et autre transformation

La personne morale n'a fait l'objet d'aucune continuation ou autre transformation.

Liquidation ou dissolution

L'entreprise ne fait pas l'objet d'une liquidation ou d'une dissolution.

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

CAE	6399
Description	Autres types de commerce de détail pour véhicules automobiles
Précisions (facultatif)	REMORQUAGE DE VÉHICULE

2^e secteur d'activité

Activité non déclarée

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec Aucun

Personnes liées**Actionnaires****Premier actionnaire**

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom

CARIGNAN, ROCH

Adresse

674 rue du Béarn Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3A1Y2 Canada

Membres du conseil d'administration**Nombre d'administrateurs****Liste des administrateurs**

Nom

CARIGNAN, ROCH

Fonction

Président

Date de début du mandat

Date de fin du mandat

Adresse

674 rue du Béarn Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3A1Y2 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration**Président**

Il n'y a pas de président.

Secrétaire

Il n'y a pas de secrétaire.

Principal dirigeant

Il n'y a pas de principal dirigeant.

Fondé de pouvoir

Il n'y a pas de fondé de pouvoir.

Administrateurs du bien d'autrui

Il n'y a pas d'administrateur du bien d'autrui.

Établissements

Il n'y a aucun établissement.

Documents**Documents en traitement**

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Type de document	Date de traitement
Déclaration annuelle 2010	2012-02-08 19:28:39
Déclaration annuelle 2009	2010-07-06 00:00:00
Avis de défaut	2010-03-23 00:00:00
Déclaration annuelle 2008	2009-12-16 00:00:00
État et déclaration de renseignements 2007	2009-11-18 00:00:00
Avis de défaut	2009-04-29 00:00:00
Avis de défaut	2008-03-13 00:00:00
Déclaration initiale	2006-06-22 00:00:00
Certificat de constitution	2006-05-29 00:00:00

Nom et autres noms utilisés au Québec

Date de mise à jour de l'index des noms	2006-05-29 00:00:00
---	---------------------

Nom

Nom de l'entreprise	Version(s) du nom dans une autre langue	Date d'entrée en vigueur	Date de fin d'utilisation	Situation
9169-9652 QUÉBEC INC.		2006-05-29		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Version(s) du nom dans une autre langue	Date d'entrée en vigueur	Date de fin d'utilisation	Situation
REMORQUAGE TAXI MONTREAL		2006-06-22		En vigueur

Québec 

© Gouvernement du Québec

ANNEXE « C »
Listes des conducteurs et des véhicules

Veuillez fournir le nom des conducteurs ou voituriers-remorqueurs qui sont ou qui ont été à votre emploi au cours des 12 derniers mois. Si vous utilisez ou avez utilisé les services de voituriers-remorqueurs, vous devez produire un modèle de contrat de service.

ANNEXE « D »

Politiques écrites de l'entreprise

Obligation de l'employé

Chaque chauffeur est responsable de son véhicule.

Chaque chauffeur est responsable de son équipement.

Votre véhicule doit toujours être propre en tout temps.

Les changements d'huile de votre véhicule doivent être fait au trois (3) mois obligatoirement et celui-ci est à vos frais. Une copie de votre facture doit être remis à Remorquage Taxi Montréal.

Chaque 1^{er} du mois, vous devez prendre votre kilométrage, faire l'inspection de votre véhicule et noter les travaux à faire et remettre ces renseignements au bureau.

Remorquage Taxi Montréal est responsable des bris de votre véhicule causés par l'usure, mais s'il y a négligence de votre part, vous êtes tenus responsable et vous devez payer les frais.

Chaque chauffeur est responsable des dommages fait au véhicule que vous remorqué ainsi que des autres véhicules sur la route ou tout autre accident. Aucune remorque est assuré donc si vous êtes tenue responsable d'un accident vous aurez un déductible de \$2.000.00 à payer.

Si vous désirez un pointeur vous devez le payer, c'est-à-dire \$2.50 et Remorquage Taxi Montréal paiera l'autre moitié de \$2.50.

Vous êtes responsable d'envoyer le fax pour tous les véhicules remorqués et je dis bien, TOUS LES VÉHICULES. Bien entendu les informations devront être adéquates.

Tous les soirs vous devez remettre votre enveloppe de la journée à Alain Landry, Magalie ou Christiane.

Vous êtes responsable de votre enveloppe de la journée, c'est-à-dire, de toutes vos factures et les paiements qui y sont attachés soit les chèques et l'argent.

S'il y a perte d'une facture qui vous a été remis dans votre pad, il y aura des frais de \$40.00.

Chaque chauffeur est responsable de leur contravention, exemple, passer sur un stop, vitesse, lumière défectueuses, dépôt des véhicules remorqués ainsi que votre remorque mal stationné.

\$30.00 par jour vous seront alloué pour l'essence.

Vous devez avoir une Coop enregistrée.

Remorquage Taxi Montréal vous donne \$15.00 du véhicule remorqué avec une facture de votre compagnie.

Les payes seront du vendredi au jeudi, payés le jeudi.

Mise à pied immédiate si stupéfiant à l'intérieur de votre véhicule ou livraison de stupéfiant.

Tolérance zéro si pour prenez quoi que ce soit dans les enveloppes ainsi qu'aucun vol ne sera toléré.

Les chauffeurs s'engagent à respecter l'habillement de Remorquage Taxi Montréal soit un chandail ou une chemise de R.T.M. ainsi qu'un pantalon Cargo noir.

Moi, _____, j'ai bien lu et compris les conditions de Remorquage Taxi Montréal. Je m'engage à les respecter tous et bien suivre les consignes qui me seront données.

Et, j'ai signé le _____ jour de _____ 2008

*Responsable
Remorquage Taxi Montréal*

Employé



Remorquage Taxi Montréal

Je m'engage à :

- remettre en tout temps autocollant et cartes d'affaires de la compagnie R.T.M. à tous commerces visités ou sollicités.
- garder toute confidentialité concernant la clientèle appartenant à R.T.M.
- ne pas donner mes coordonnées personnelles (ex.: cellulaires, etc.) à la clientèle de R.T.M.
- ne pas consommer ou vendre toutes substances ou matières illégales à l'intérieur de toutes propriétés appartenant à R.T.M. avant, pendant et après mon quart de travail.
- ne pas travailler, créer, conseiller ou encourager toutes compagnies impliquées dans le domaine de la gestion de stationnement privé et/ou de parc de stationnement automobiles.

Par la présente, moi, _____, accepte de respecter tous les engagements énumérés ci-dessus à partir de ce jour et ainsi que pour une période de 5 ans suivant mon arrêt de travail ou renvoi.

Signé le : _____ À : _____

Signature: X _____

Témoin: X _____

N.B. : R.T.M. = Remorquage Taxi Montréal



Groupe Remorquage Taxi

Montréal, le _____

Je, soussigné _____

me tient responsable de l'équipement sur toute remorqueuse et/ou véhicule que la compagnie Remorquage Taxi Montréal me confie.

S'il y a perte de l'équipement ou vol d'équipement sur la remorqueuse et/ou véhicule de Remorquage Taxi Montréal, j'en serai tenu responsable et devrai rembourser les coûts de remplacement dudit équipement.

Tous les bris d'équipement ou dommage fait sur la remorqueuse et/ou véhicule seront la responsabilité du remorqueur et ce dernier devra défrayer le coût des réparations.

Et, j'ai signé à Montréal, ce _____ jour de _____ 2010

Responsable
Remorquage Taxi Montréal

Employé

9169 9652 Québec Inc.

Corps politique dûment incorporé ayant son siège social au: 8025, Léonard de Vinci, Montréal, Québec H1Z 3R5
Tél.: 514-940-2277 • Fax: 514-722-2270 • www.remorquagетaximontreal.com sur 105



Remorquage Taxi Montréal

Contrat d'embauche

Je m'engage, _____, à respecter les directives mentionnées ci-dessous et à représenter R.T.M. de façon adéquate.

Des camions équipés de; chaînes, patins, cuillères, sliders, câbles à survoler, bidons d'essence ainsi que d'un système de communication « Mike » sont mis à ma disposition et doivent être nettoyé et remis dans sa totalité à la fin de chaque quart de travail.

Le camion doit être nettoyé à l'intérieur comme à l'extérieur à la fin de chaque quart de travail.

J'accepte la responsabilité et l'entretien de ce matériel et j'en assumerai les frais en cas de bris ou de perte.

Suite à la première semaine de travail et à l'acceptation des deux parties, je devrai me conformer aux exigences vestimentaires de la compagnie.

Je dois respecter les horaires, mes collègues ainsi que l'équipements de travail.

Signature _____ Date _____
candidat

Signature _____ Date _____
représentant R.T.M.

FORMULAIRE POUR VÉHICULES ENDOMMAGÉS

Y A-T-IL EU CONSTAT À L'AMIABLE : OUI _____ NON _____

DATE DE REMORQUAGE : _____ NO FACTURE : _____

NOM DU REMORQUEUR : _____ HEURE DE REMORQUAGE : _____

ENDROIT REMORQUÉ : _____

MARQUE : _____ MODEL : _____ COULEUR : _____

PLAQUE : _____ ANNÉE : _____

PRISE DE PHOTOS : OUI _____ OU NON _____ si oui mettre au dossier

Y A-T-IL TÉMOIN : OUI _____ OU NON _____

TEMPS DE RETOUR DU CLIENT APRÈS LE REMORQUAGE : _____
APRÈS COMBIEN DE TEMPS LE RETOUR DU VÉHICULE POUR IDENTIFIER
LES DOMMAGES AU BUREAU : _____

INSPECTER PAR QUEL REMORQUEUR : _____ DATE _____

**RAPPORT ECRIT DU CHAUFFEUR AVEC DESSIN: (BIEN INDICHER
L'ENDROIT DU DOMMAGE)**

SIGNATURE CHAUFFEUR

DATE

ANNEXE « E »

Défectuosités constatées lors des transports

Certificat de vérification mécanique

Page 1 de 2

Date du jour : 2012-08-20

MDTR4331

NI transporteur :	63751291	NI transporteur origine :	63751291
Majeures :	962515617	Date conf. (maj.) :	2011-09-05
Mineures :	962515621	Date conf. (min.) :	2011-09-05
No dossier document :	S66110706003001		

Véhicule

Plaque : FEA9344 Échéance : 2012-03-31 Prov./État : QC Masse nette (kg) : 2798
Marque : GMC Modèle : SIE Année : 2003 PNBV (kg) : 5200
NIV : 1GTJK331X3F190444 Odomètre : Unité : XXXX
Type véhicule : AU

Propriétaire

Pers. Morale Nom : 9169-9652 QUEBEC INC.

No et rue : 8025 AV LEONARD-DE VINCI
Localité : MONTREAL Prov./État : QC Code postal : H1Z3R5
Type identifiant : NI Identifiant : 63751291 Prov./État : QC

Conducteur

M. Nom : SELVAKUMAR Prénom : MICHAL
Type identifiant : NI Identifiant : S412606098604 Prov./État : QC

Lieu

Municipalité : MONTREAL Route :
Description endroit : Salaberry, coin boul. des Sources Direction :
District judiciaire : Montréal Localisation : 66023
Unité adm. : S66

Certificat de vérification mécanique

Page 2 de 2

Date du jour : 2012-08-20

MDTR4331

Défectuosités majeures

Localisation mm/qté	Composante Modèle	Défectuosité	Fortuite
09 Arrière rem ou véh 2	011 Feux d'arrêt	HH	Ne s'allume pas
09 Arrière rem ou véh 2	006 Feux de position	HH	Ne s'allume pas

Remarques et précisions :

Défectuosités mineures

Localisation	Composante	Défectuosité	mm/qté
01 Avant véh	001 Phares de route	ZZ	Autres 0
12 Côté arr dr véh	239 Aile	C	Arête vive 0
09 Arrière rem ou véh	010 Feux d'identification	HH	Ne s'allume pas 3
09 Arrière rem ou véh	009 Feux de gabarit	HH	Ne s'allume pas 2
09 Arrière rem ou véh	015 Feux de plaque	HH	Ne s'allume pas 0
15 Intérieur véh	335 Coussin gonflable	ZZ	Autres 0

Remarques et précisions :

01-001-ZZ : phare gauche est ambué

15-335-ZZ : indicateur ("message") dans le tableau de bord : RÉPARER COUSSIN GONFLABLE

Informations complémentaires

Nombre d'unités de freinage pour le véhicule : 0

Total de lames par assemblage de ressorts : 0

Diamètre du volant (mm) : 0

*** FIN DU RAPPORT ***

Québec, le 4 juillet 2012



M^e Christian Daneau
Directeur des Services juridiques et secrétariat
Commission des transports du Québec
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1

Notre référence : 63751291

Objet : Transmission du dossier « 9169-9652 Québec Inc.»

Monsieur,

En vertu de l'article 22 de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, la Société de l'assurance automobile du Québec constitue un dossier sur tout propriétaire, exploitant et conducteur de véhicules lourds (PEVL). Elle identifie, parmi ceux-ci et selon sa politique administrative, ceux dont le comportement présente un risque et qui, en conséquence, doivent faire l'objet de contrôles particuliers.

Après analyse, la Société vous soumet l'état de dossier du PEVL mentionné pour la période du 14 juin 2010 au 13 juin 2012, de même que le détail des événements qui y sont consignés et qui ont été considérés dans son évaluation.

La raison pour laquelle ce dossier vous est présenté est la suivante : le PEVL a atteint ou dépassé le seuil applicable dans la zone de comportement « Sécurité des opérations ». En effet, il a accumulé 52 points alors que le seuil correspondant à son parc de véhicules, à titre d'exploitant, est de 50.

À la lumière des résultats obtenus et en vertu de l'article 25 de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, la Société suggère à la Commission de remplacer la cote actuelle de ce PEVL par une cote comportant la mention « conditionnel ».

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 33 de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, ce PEVL ne peut, à compter de la date de la présente lettre, céder ou aliéner les véhicules lourds immatriculés à son nom au Québec, sans obtenir l'autorisation de la Commission.

Service du suivi du
Privilège de circuler

333, boul. Jean-Lesage, N-4-43
Case postale 19600
Québec (Québec) G1K 8J6
Sans frais : 1 800 554-4814
Télécopieur : 418 643-1896
www.saaq.gouv.qc.ca

Pour tout renseignement sur ce dossier, n'hésitez pas à communiquer avec madame Marie-Claude Lepage aux numéros mentionnés sur cette lettre. Veuillez accepter, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le chef du Service du suivi du privilège de circuler



Carl Desgagné

p. j. Dossier du PEVL

c. c. 9169-9652 Québec Inc.
Direction du soutien aux opérations

Québec, le 13 juin 2012

Page 1 de 5

9169-9652 QUEBEC INC.
8025 AV LEONARD-DE VINCI
MONTREAL QC H1Z 3R5

No d'identification: 63751291

1. RENSEIGNEMENTS AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS

Statut : Propriétaire et exploitant Cote : Satisfaisant

Date de la cote : 2006-09-26

2. ÉVALUATION DU COMPORTEMENT POUR LA PÉRIODE DU 2010-06-14 AU 2012-06-13

3. ÉVALUATION CONTINUE

Évaluation du propriétaire	Nombre d'inspections de véhicules			Nombre de mises hors service Effectuées À ne pas atteindre		
	Québec	Hors Québec	Total			
Sécurité des véhicules (voir 7)	1	0	1	1	1	4
<hr/>						
Évaluation de l'exploitant	Nombre d'événements considérés			Nombre de points Au dossier À ne pas atteindre		
	Québec	Hors Québec	Total			
Sécurité des opérations (voir 8)	22	0	22	52		50
Conformité aux normes de charges (voir 9)	0	0	0	0		26
Implication dans les accidents (voir 10)	1	0	1	4		19
Comportement global de l'exploitant	23	0	23	56		66

4. ÉVÉNEMENTS CRITIQUES

Aucun événement critique à signaler

5. RÉSULTATS DES INSPECTIONS EN ENTREPRISE (voir 11)

Aucun événement à signaler

Québec, le 13 juin 2012

Page 2 de 5

No d'identification: 63751291

6. ACTIVITÉ PRINCIPALE ET PARC DE VÉHICULES

Le parc de véhicules est calculé selon la politique d'évaluation. Il peut être différent du parc de véhicules déclaré lors de l'inscription à la CTQ.

ACTIVITÉ PRINCIPALE : Transport de biens

PARC DE VÉHICULES CONSIDÉRÉS À TITRE DE PROPRIÉTAIRE

Véhicules motorisés immatriculés :	10,0 véhicules - année
Remorques et semi-remorques déclarés :	0,0 véhicules - année
POUR UN TOTAL DE :	10,0 véhicules - année

PARC DE VÉHICULES CONSIDÉRÉS À TITRE D'EXPLOITANT :

Véhicules motorisés déclarés :	10 véhicules - année
POUR UN TOTAL DE :	10 véhicules - année

7. SÉCURITÉ DES VÉHICULES

Date	Province	Composante défectueuse/ No certificat de vérification	Conducteur	Numéro de plaque	Statut	Mise(s) hors service
2011-07-06	QC	Éclairage et signaux 962515617	MICHAL SELVAKUMAR	FEA9344		1
				T O T A L ==>		1

8. SÉCURITÉ DES OPÉRATIONS

Date	Prov	Description / No événement	Conducteur	No Plaque/ Défendeur	Référence Légale	Statut	Pondé- ration
2010-08-24	QC	Cellulaire au volant 1004003010629788	JAMES THERIAULT	FEA9344 Conducteur	CS439.1 101	Émis	3
2010-09-28	QC	Immobilisation non sécuritaire 776657604		FEB1474 Autres	CS386 451	Coupable	1
2010-10-23	QC	Immobilisation non sécuritaire 777633091		FEB1474 Autres	CS386 251	Coupable	1
2010-11-08	QC	Panneau d'arrêt 777833195	FRANCOIS COULOMBE	FFL7677 Conducteur	CS368	Coupable	3
2010-12-30	QC	Excès vitesse photo radar 1004006001232801		FFF3063	CS329 RP11	Coupable	3

Québec, le 13 juin 2012

Page 3 de 5

No d'identification: 63751291

Date	Prov	Description / No événement	Conducteur	No Plaque/ Défendeur	Référence Légale	Statut	Pondération
2011-01-10	QC	Feu jaune 778817454	ANDRE BRUNEAU	FEB1474 Conducteur	CS361	Coupable	3
2011-01-21	QC	Signalisation non respectée 778655706	MICHEL RAYMOND	FFF3063 Conducteur	CS310	Coupable	2
2011-03-07	QC	Défaut d'aviser un agent 781850241	MICHEL RAYMOND	FFF3063 Conducteur	CS171	Coupable	3
2011-03-21	QC	Port de ceinture de sécurité 0217137319	STEPHEN NOTIN	FEY8430 Conducteur	CS396	Coupable	3
2011-03-25	QC	Immobilisation non sécuritaire 952397412		FEB1474 Autres	CS382 52	Coupable	1
2011-05-16	QC	Signalisation non respectée 781085675	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS310	Coupable	2
2011-06-01	QC	Excès de vitesse 781425654	FRANCOIS FORGET	FEA9344 Conducteur	CS328	Coupable	2
2011-06-07	QC	Port de ceinture de sécurité 50561109645127	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS396	Coupable	3
2011-07-06	QC	Rapport de vérification 1004001113227146	MICHAL SELVAKUMAR	FEA9344 Exploitant	CS519.16 51	Émis	3
2011-09-22	QC	Excès de vitesse 783145661	RENE GRAVEL	FFM7734 Conducteur	CS299	Coupable	1
2011-09-28	QC	Signalisation non respectée 783128194	JACQUES PLANTE	FEB1475 Conducteur	CS310	Coupable	2
2012-01-30	QC	Panneau d'arrêt 785122844	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS368	Coupable	3
2012-02-08	QC	Cellulaire au volant 785573946	ANDRE BRUNEAU	FFL7795 Conducteur	CS439.1	Coupable	3
2012-05-21	QC	Port de ceinture de sécurité 786923336	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS396	Émis	3
2012-05-31	QC	Panneau d'arrêt 787433290	STEPHANE GUAY	FEZ5232 Conducteur	CS368	Émis	3
2012-06-05	QC	Signalisation non respectée 787535313	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS310	Émis	2
2012-06-05	QC	Signalisation non respectée 787336185	STEPHEN NOTIN	FFF3063 Conducteur	CS310	Émis	2

Québec, le 13 juin 2012

Page 4 de 5

No d'identification: 63751291

Date	Prov Description / No événement	Conducteur	No Plaque/ Défendeur	Référence Légale	Statut	Pondération
------	---------------------------------	------------	-------------------------	---------------------	--------	-------------

T O T A L ==> 52

9. CONFORMITÉ AUX NORMES DE CHARGES

Aucun événement à signaler

10. IMPLICATION DANS LES ACCIDENTS

Date	Prov	% responsabilité	No D'événement	Conducteur	Numéro plaque	Gravité	Statut	Pondération
2011-05-13	QC	Non disponible	301201105130019	ANDRE BRUNEAU	FEB1474	Blessés		4

T O T A L ==> 4

11. INSPECTION(S) EN ENTREPRISE

Aucun événement à signaler

12. AUTRES ÉVÉNEMENTS AU DOSSIER POUR LA PÉRIODE DU 2010-06-14 AU 2012-06-13

Date	Prov.	No d'événement	Conducteur	No plaque/ Défendeur	Référence légale	Statut/ Gravité
------	-------	----------------	------------	-------------------------	---------------------	--------------------

RAPPORTS ET CONSTATS D'INFRACTION

2010-09-28 QC 1004001112562238	STEPHANE GUAY	FEF2178 Conducteur	CS427 52	Coupable
2012-05-18 QC S66120518020001	TOMMY BIBAUD	FFL7677 Conducteur	CS240.1 11	Émis

ACCIDENTS

2010-12-18 QC 301441012190013	FEB1474	Dommages matériels
-------------------------------	---------	--------------------

Québec, le 13 juin 2012

Page 5 de 5

No d'identification: 63751291

Date	Prov. No d'événement	Conducteur	No plaque/ Défendeur	Référence légale	Statut/ Gravité
2011-03-07	QC 301201103070026	MICHEL RAYMOND	FFF3063		Dommages matériels
2011-04-07	QC 301301104070026	ANDRE BRUNEAU	FEB1474		Dommages matériels
2011-10-13	QC 301391110130020		FEA9344		Dommages matériels
2012-02-21	QC 301101202210018	TOMMY BIBAUD	FFL7677		Dommages matériels
2012-04-07	QC 301311204070017	RENE GRAVEL	FFM7734		Dommages matériels

Pour tout renseignement relatif à votre état de dossier, vous pouvez communiquer avec la SAAQ à l'adresse ou aux numéros suivants:

Service aux propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds
333 boul. Jean-Lesage, N-4-43
Case postale 19600
Québec (Québec) G1K 8J6

Téléphone : 1-800-554-4814 (sans frais)

Télécopieur : (418) 643-1896
Courrier électronique: courrier@saaq.gouv.qc.ca

Constat d'infraction

BRL02

2012-06-20

Page 1 sur 2

MDTR4311

Date du jour : 2012-06-20

No dossier :	S62100824047 001	NI Transporteur :	63751291
No constat :	1004003010629788	NI Conducteur :	T643520049206

Défendeur

M. : THERIAULT

No et rue : 9 RUE DE JOUTEL

Téléphones

Localité : BLAINVILLE

Résidence :

Prov. / État : QC

Travail :

Type identifiant : NI

Code postal : J7B 1H4

Prov. / État : QC

Identifiant : T643520049206

Véhicule

Plaque : FEA9344

Échéance :

Prov. / État : QC

Masse nette (kg) : 2798

Marque : GMC

Modèle : SIE

Année : 2003

Essieux : 0

NIV : 1GTJK331X3F190444

PNBV (kg) : 0

Infraction

Loi : Code de la sécurité routière

Article loi : 439.1

Règlement :

Art. règl. :

<u>Situation</u>	Parag.	Alinéa	Codification	Défendeur	Véhicule	Avertissement	Par (moyen de détection)
Inf. participation : Non			101	CO	VR	N/A	

Caution : Non

Dégel : Non

Points d'inaptitude : 3

Description infraction

A conduit un véhicule routier en faisant usage d'un appareil tenu en main muni d'une fonction téléphonique.

Vitesse constatée (km/h) : 0

Dimension constatée (m) : 0

Masse constatée (kg) : 0

Vitesse permise (km/h) : 0

Dimension permise (m) : 0

Masse permise (kg) : 0

Date heure infraction : 2010-08-24 14:34:00

Constat d'infraction

BRL02
2012-06-20

Page 2 sur 2
MDTR4311

Date du jour : 2012-06-20

Lieu

Position du véhicule :	Orientation du véhicule :	Route :
Municipalité : MONTREAL		Direction :
Description endroit : Boul Pie IX.		Localisation : 66023
District judiciaire : Montréal		Unité adm. : S62

Non-défendeur

Exploitant		
Type identifiant : NI	Identifiant : 63751291	Prov. / État : QC
Nom : 9169-9652 QUEBEC INC.	Prénom :	

*** FIN DU RAPPORT***

Date du jour : 2012-06-20

Plaque : FEB1474
No constat : 776657604

Prov./État : QC
No cause : 776657604

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291		

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction :	2010-09-28	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur :	241	Vitesse constatée (km/h) :
Article : 386	Corps policier :	30213	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe:	Alinéa :	Montant amende :	Masse constatée (kg) :
Situation : 451		30,00	Masse permise (kg) :
Défendeur : AU		Date condamnation :	Dimension constatée (m) :
Véhicule : VR		Date retrait :	Dimension permise (m) :
		Date acquittement :	

Description de l'infraction

en immobilisant sans nécessité un véhicule routier dans une intersection OU à moins de 5m d'une intersection

Défendeur

Type identifiant :	1	Identifiant :	63751291	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	9169-9652 QUEBEC INC.			
Type personne (P/M):	M			
No civique / rue :	8025 AV LEONARD-DE VINCI			
Municipalité :	MONTREAL			
Prov. / État : QC	Code postal : H1Z3R5			

Non-défendeur

N/A				
Type identifiant :		Identifiant :		Prov. / État :
Nom / Prénom :				
Type personne (P/M):				

*** FIN DU RAPPORT***

Date du jour : 2012-06-20

Plaque : FEB1474
No constat : 777633091

Prov./État : QC
No cause : 777633091

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291		

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction :	2010-10-23	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur :	241	Vitesse constatée (km/h) :
Article : 386	Corps policier :	30214	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe:	Alinéa :	Montant amende :	Masse constatée (kg) :
Situation: 251		Date condamnation :	Masse permise (kg) :
Défendeur : AU		Date retrait :	Dimension constatée (m) :
Véhicule : VR		Date acquittement :	Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

en immobilisant sans nécessité un véhicule routier à moins de 5 m d'une borne-fontaine

Défendeur

Type identifiant :	1	Identifiant :	63751291	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	9169-9652 QUEBEC INC.			
Type personne (P/M):	M			
No civique / rue :	8025 AV LEONARD-DE VINCI			
Municipalité :	MONTREAL			
Prov. / État : QC	Code postal : H1Z3R5			

Non-défendeur

N/A				
Type identifiant :		Identifiant :		Prov. / État :
Nom / Prénom :				
Type personne (P/M):				

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

BRL02

2012-06-20

Page 1 de 1

MINR8211

Date du jour : 2012-06-20

Plaque : FFL7677
No constat : 777833195

Prov./État : QC
No cause : 777833195

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	C451310048402	C451310048402

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction :	2010-11-08	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur :	241	Vitesse constatée (km/h) :
Article : 368	Corps policier :	30214	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe:	Alinéa :	Montant amende :	Masse constatée (kg) :
Situation :		100,00	Masse permise (kg) :
Défendeur :	CO	Date condamnation :	Dimension constatée (m) :
Véhicule :	VL	Date retrait :	Dimension permise (m) :
		Date acquittement :	

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier, en n'immobilisant pas son véhicule face à un panneau d'arrêt

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant :	C451310048402	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	COULOMBE		FRANCOIS	
Type personne (P/M):	P			
No civique / rue :	5725 16E AV # 02			
Municipalité :	MONTREAL			
Prov. / État : QC	Code postal : H1X2S7			

Non-défendeur

N/A		
Type identifiant :	Identifiant :	Prov. / État :
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M):		

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

BRL02

2012-06-20

Page 1 de 1

MINR8211

Date du jour : 2012-06-20

Plaque : FFF3063
No constat : 1004006001232801

Prov./État : QC
No cause :

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291		

Infraction

Code de loi : CS		Date de l'infraction : 2010-12-30	Portée en appel :
Règlement :		Organisme émetteur : 401	Vitesse constatée (km/h) : 105
Article : 329		Corps policier :	Vitesse permise (km/h) : 70
Paragraphe:	Alinéa :	Montant amende : 155,00	Masse constatée (kg) :
Situation : RP11		Date condamnation : 2011-01-27	Masse permise (kg) :
Défendeur : PR		Date retrait :	Dimension constatée (m) :
Véhicule : VR		Date acquittement :	Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

Défendeur

Type identifiant :	Identifiant :	Prov. / État :
Nom / Prénom : 9169-9652 Québec inc.		
Type personne (P/M): M		
No civique / rue : 8025, AV LEONARD-DE VINCI		
Municipalité : MONTREAL		
Prov. / État : QC	Code postal : H1Z3R5	

Non-défendeur

N/A		
Type identifiant :	Identifiant :	Prov. / État :
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M):		

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

BRL02

2012-06-20

Page 1 de 1

MINR8211

Date du jour : 2012-06-20

Plaque : FEB1474
No constat : 778817454

Prov./État : QC
No cause : 778817454

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	B650103018006	B650103018006

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction :	2011-01-10	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur :	241	Vitesse constatée (km/h) :
Article : 361	Corps policier :	30214	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe:	Alinéa :	Montant amende :	Masse constatée (kg) :
Situation :		Date condamnation :	Masse permise (kg) :
Défendeur :	CO	Date retrait :	Dimension constatée (m) :
Véhicule :	VL	Date acquittement :	Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier faisant face à un feu jaune, en ne s'immobilisant pas avant le passage pour piétons OU la ligne d'arrêt OU la ligne latérale de la chaussée

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant :	B650103018006	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	BRUNEAU		ANDRE	
Type personne (P/M):	P			
No civique / rue :	6646 26E AV # 01			
Municipalité :	MONTREAL			
Prov. / État :	QC	Code postal :	H1T3P7	

Non-défendeur

N/A		
Type identifiant :	Identifiant :	Prov. / État :
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M):		

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

BRL02

2012-06-20

Page 1 de 1

MNR8211

Date du jour : 2012-06-20

Plaque : FFF3063
No constat : 778655706

Prov./État : QC
No cause : 778655706

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	R553629056008	R553629056008

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction :	2011-01-21	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur :	241	Vitesse constatée (km/h) :
Article : 310	Corps policier :	30248	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe:	Alinéa :	Montant amende :	Masse constatée (kg) :
Situation :		Date condamnation :	Masse permise (kg) :
Défendeur :	CO	Date retrait :	Dimension constatée (m) :
Véhicule :	VL	Date acquittement :	Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

en conduisant un véhicule routier sur une voie réservée par signalisation à l'usage exclusif des autobus OU autobus et taxis

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant :	R553629056008	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	RAYMOND		MICHEL	
Type personne (P/M):	P			
No civique / rue :	78 RUE BEAVER			
Municipalité :	NOYAN			
Prov. / État :	QC	Code postal :	J0J1B0	

Non-défendeur

N/A		
Type identifiant :	Identifiant :	Prov. / État :
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M):		

*** FIN DU RAPPORT***

Date du jour : 2012-06-20

Plaque : FFF3063
No constat : 781850241

Prov./État : QC
No cause : 781850241

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	R553629056008	R553629056008

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction :	2011-03-07	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur :	241	Vitesse constatée (km/h) :
Article : 171	Corps policier :	30242	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe:	Alinéa :	Montant amende :	Masse constatée (kg) :
Situation :		200,00	Masse permise (kg) :
Défendeur :	Date condamnation :	2012-02-14	Dimension constatée (m) :
Véhicule :	Date retrait :		Dimension permise (m) :
	Date acquittement :		

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier impliqué dans un accident avec un véhicule routier inoccupé, en ne communiquant pas sans délai avec le poste de police le plus près

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant :	R553629056008	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	RAYMOND		MICHEL	
Type personne (P/M):	P			
No civique / rue :	78 RUE BEAVER			
Municipalité :	NOYAN			
Prov. / État :	QC	Code postal :	J0J1B0	

Non-défendeur

N/A		
Type identifiant :	Identifiant :	Prov. / État :
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M):		

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

BRL02

2012-06-20

Page 1 de 1

MINR8211

Date du jour : 2012-06-20

Plaque : FEY8430
No constat : 0217137319

Prov./État : QC
No cause : 0217137319

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	N350814067009	N350814067009

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction :	2011-03-21	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur :	109	Vitesse constatée (km/h) :
Article : 396	Corps policier :	30300	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe :	Alinéa :	Montant amende :	Masse constatée (kg) :
Situation :		Date condamnation :	Masse permise (kg) :
Défendeur : CO		Date retrait :	Dimension constatée (m) :
Véhicule :		Date acquittement :	Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

Défendeur

Type identifiant :	NI	Identifiant :	N350814067009	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	NOTIN		STEPHEN	
Type personne (P/M) :	P			
No civique / rue :	2310 RUE NADEAU			
Municipalité :	TERREBONNE			
Prov. / État : QC	Code postal : J7M2A1			

Non-défendeur

N/A			
Type identifiant :	Identifiant :		Prov. / État :
Nom / Prénom :			
Type personne (P/M) :			

*** FIN DU RAPPORT***

Date du jour : 2012-06-20

Plaque : FEB1474
No constat : 952397412

Prov./État : QC
No cause : 952397412

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291		

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction :	2011-03-25	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur :	241	Vitesse constatée (km/h) :
Article : 382	Corps policier :	30243	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe:	Alinéa :	Montant amende :	Masse constatée (kg) :
Situation : 52		30,00	Masse permise (kg) :
Défendeur : AU		Date condamnation :	Dimension constatée (m) :
Véhicule : VR		Date retrait :	Dimension permise (m) :
		Date acquittement :	

Description de l'infraction

en immobilisant sans nécessité un véhicule routier de manière à gêner la circulation

Défendeur

Type identifiant :	1	Identifiant :	63751291	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	9169-9652 QUEBEC INC.			
Type personne (P/M):	M			
No civique / rue :	8025 AV LEONARD-DE VINCI			
Municipalité :	MONTREAL			
Prov. / État : QC	Code postal : H1Z3R5			

Non-défendeur

N/A			
Type identifiant :	Identifiant :		Prov. / État :
Nom / Prénom :			
Type personne (P/M):			

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

BRL02

2012-06-20

Page 1 de 1

MINR8211

Date du jour : 2012-06-20

Plaque : FFL7677
No constat : 781085675

Prov./État : QC
No cause : 781085675

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	B130812128907	B130812128907

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction :	2011-05-16	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur :	241	Vitesse constatée (km/h) :
Article : 310	Corps policier :	30213	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe:	Alinéa :	Montant amende :	Masse constatée (kg) :
Situation :		Date condamnation :	Masse permise (kg) :
Défendeur : CO		Date retrait :	Dimension constatée (m) :
Véhicule : VL		Date acquittement :	Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

en conduisant un véhicule routier sur une voie réservée par signalisation à l'usage exclusif des autobus OU autobus et taxis

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant :	B130812128907	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	BIBAUD		TOMMY	
Type personne (P/M):	P			
No civique / rue :	8306 AV TALCY			
Municipalité :	ANJOU			
Prov. / État : QC	Code postal : H1K1B9			

Non-défendeur

N/A		
Type identifiant :	Identifiant :	Prov. / État :
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M):		

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

BRLQ2

2012-06-20

Page 1 de 1

MINR8211

Date du jour : 2012-06-20

Plaque : FEA9344
No constat : 781425654

Prov./État : QC
No cause : 781425654

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	F623325058003	F623325058003

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction : 2011-06-01	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur : 241	Vitesse constatée (km/h) : 73
Article : 328	Corps policier :	Vitesse permise (km/h) : 50
Paragraphe:	Alinéa :	Masse constatée (kg) :
Situation :	Montant amende :	Masse permise (kg) :
Défendeur : CO	Date condamnation : 2011-09-21	Dimension constatée (m) :
Véhicule :	Date retrait :	Dimension permise (m) :
	Date acquittement :	

Description de l'infraction

Défendeur

Type identifiant : NI	Identifiant : F623325058003	Prov. / État : QC
Nom / Prénom : FORGET	FRANCOIS	
Type personne (P/M): P		
No civique / rue : 3523 RUE ADAM		
Municipalité : MONTREAL		
Prov. / État : QC	Code postal : H1W1Y7	

Non-défendeur

N/A		
Type identifiant :	Identifiant :	Prov. / État :
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M):		

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

BRL02

2012-06-20

Page 1 de 1

MINR8211

Date du jour : 2012-06-20

Plaqué : FFL7677
No constat : 50561109645127

Prov./État : QC
No cause : 50561109645127

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	B130812128907	B130812128907

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction :	2011-06-07	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur :	505	Vitesse constatée (km/h) :
Article : 396	Corps policier :		Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe:	Alinéa :		Masse constatée (kg) :
Situation :	Montant amende :		Masse permise (kg) :
Défendeur : CO	Date condamnation :	2012-02-20	Dimension constatée (m) :
Véhicule :	Date retrait :		Dimension permise (m) :
	Date acquittement :		

Description de l'infraction

Défendeur

Type identifiant :	NI	Identifiant :	B130812128907	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	BIBAUD		TOMMY	
Type personne (P/M):	P			
No civique / rue :	8306 AV TALCY			
Municipalité :	ANJOU			
Prov. / État :	QC	Code postal :	H1K1B9	

Non-défendeur

N/A		
Type identifiant :	Identifiant :	Prov. / État :
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M):		

*** FIN DU RAPPORT***

Rapport d'infraction général

BRL02

2012-06-20

Page 1 sur 2

MDTR4312

Date du jour : 2012-06-20

No dossier : S66110706003 002

NI Transporteur : 63751291

NI Conducteur : S412606098604

Défendeur

Pers. Morale : 9169-9652 QUEBEC INC.

No et rue : 8025 AV LEONARD-DE VINCI

Localité : MONTREAL

Prov. / État : QC Code postal : H1Z 3R5

Type identifiant : NI Identifiant : 63751291

Véhicule

Plaque : FEA9344

Échéance :

Prov. / État : QC

Masse nette (kg) : 2798

Marque : GMC

Modèle : SIE

Année : 2003

Essieux : 0

NIV : 1GTJK331X3F190444

PNBV (kg) : 5200

Infraction

Loi : Code de la sécurité routière

Article loi : 519.16

Règlement :

Art. règl. :

<u>Situation</u>				
Parag.	Alinéa	Codification	Défendeur	Véhicule
		51	EX	VL

Inf. participation : Non

Engagement : Non

Dégel : Non

Points d'inaptitude : 0

Description infraction

exploitant ayant sous sa responsabilité
un véhicule lourd, n'a pas placé dans le
véhicule un seul rapport de
vérification.

Vitesse constatée (km/h) : 0

Dimension constatée (m) : 0

Masse constatée (kg) : 0

Vitesse permise (km/h) : 0

Dimension permise (m) : 0

Masse permise (kg) : 0

Date heure infraction : 2011-07-06

Rapport d'infraction général

BRL02
2012-06-20

Page 2 sur 2

Date du jour : 2012-06-20

MDTR4312

Lieu

Position du véhicule :	Orientation du véhicule :	Route :
Municipalité :	MONTREAL	Direction :
Description endroit :	Salaberry, coin boul. des Sources	Localisation : 66023
District judiciaire :	Montréal	Unité adm. : S66

Non-défendeur

Conducteur		
Type identifiant :	NI	Identifiant : S412606098604
Nom :	SELVAKUMAR	Prov. / État : QC
		Prénom : MICHAL

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

BRL02

2012-06-20

Page 1 de 1

MINR8211

Date du jour : 2012-06-20

Plaque : FFM7734
No constat : 783145661

Prov./État : QC
No cause : 783145661

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	G614725096108	G614725096108

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction :	2011-09-22	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur :	241	Vitesse constatée (km/h) :
Article : 299	Corps policier :	30214	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe:	Alinéa :	Montant amende :	Masse constatée (kg) :
Situation :		Date condamnation :	Masse permise (kg) :
Défendeur :	CO	Date retrait :	Dimension constatée (m) :
Véhicule :	VL	Date acquittement :	Diménsion permise (m) :

Description de l'infraction

en circulant à une vitesse supérieure à la limite de 30km/h,
indiquée sur la signalisation installée

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant :	G614725096108	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	GRAVEL		RENE	
Type personne (P/M):	P			
No civique / rue :	8171 AV DE CHATEAUBRIAND			
Municipalité :	MONTREAL			
Prov. / État :	QC	Code postal :	H2P1Z8	

Non-défendeur

N/A			
Type identifiant :		Identifiant :	
Nom / Prénom :			Prov. / État :
Type personne (P/M):			

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

BRL02

2012-06-20

Page 1 de 1

MINR8211

Date du jour : 2012-06-20

Plaque : FEB1475
No constat : 783128194

Prov./État : QC
No cause : 783128194

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	P453530015703	P453530015703

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction :	2011-09-28	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur :	241	Vitesse constatée (km/h) :
Article : 310	Corps policier :	30248	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe : Alinéa :	Montant amende :	100,00	Masse constatée (kg) :
Situation :	Date condamnation :	2011-11-01	Masse permise (kg) :
Défendeur : CO	Date retrait :		Dimension constatée (m) :
Véhicule : VL	Date acquittement :		Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier et en ne vous conformant pas a la signalisation de virage à gauche interdit

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant :	P453530015703	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	PLANTE		JACQUES	
Type personne (P/M):	P			
No civique / rue :	1804 BOUL LE CORBUSIER # 110			
Municipalité :	LAVAL			
Prov. / État : QC	Code postal : H7S2N3			

Non-défendeur

N/A			
Type identifiant :		Identifiant :	
Nom / Prénom :			Prov. / État :
Type personne (P/M):			

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

BRL02

2012-06-20

Page 1 de 1

MINR8211

Date du jour : 2012-06-20

Plaque : FFL7677
No constat : 785122844

Prov./État : QC
No cause : 785122844

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	B130812128907	B130812128907

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction : 2012-01-30	Portée en appel :	
Règlement :	Organisme émetteur : 241	Vitesse constatée (km/h) :	
Article : 368	Corps policier : 30214	Vitesse permise (km/h) :	
Paragraphe:	Alinéa :	Montant amende : 100,00	Masse constatée (kg) :
Situation :		Date condamnation : 2012-03-05	Masse permise (kg) :
Défendeur : CO		Date retrait :	Dimension constatée (m) :
Véhicule : VL		Date acquittement :	Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier, en n'immobilisant pas son véhicule face à un panneau d'arrêt

Défendeur

Type identifiant : P	Identifiant : B130812128907	Prov. / État : QC
Nom / Prénom : BIBAUD	TOMMY	
Type personne (P/M): P		
No civique / rue : 8306 AV TALCY		
Municipalité : ANJOU		
Prov. / État : QC	Code postal : H1K1B9	

Non-défendeur

N/A		
Type identifiant :	Identifiant :	Prov. / État :
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M):		

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

BRL02

2012-06-20

Page 1 de 1

MINR8211

Date du jour : 2012-06-20

Plaque : FFL7795
No constat : 785573946

Prov./État : QC
No cause : 785573946

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	B650103018006	B650103018006

Infraction

Code de loi : CS Date de l'infraction : 2012-02-08 Portée en appel :

Règlement : Organisme émetteur : 241 Vitesse constatée (km/h) :

Article : 439.1 Corps policier : 30238 Vitesse permise (km/h) :

Paragraphe : Alinea : Montant amende : 80,00 Masse constatée (kg) :

Situation : Date condamnation : 2012-02-24 Masse permise (kg) :

Défendeur : CO Date retrait :

Véhicule : VL Date acquittement :

Description de l'infraction

ayant conduit un véhicule routier en faisant usage d'un appareil tenuen main muni d'une fonction téléphonique

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant :	B650103018006	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	BRUNEAU		ANDRE	
Type personne (P/M):	P			
No civique / rue :	109 MONTEE MAJOR # 1			
Municipalité :	LAVAL			
Prov. / État : QC	Code postal : H7N4S5			

Non-défendeur

N/A

Type identifiant :	Identifier :	Prov. / État :
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M):		

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

BRL02

2012-06-20

Page 1 de 1

MINR8211

Date du jour : 2012-06-20

Plaque : FFL7677
No constat : 786923336

Prov./État : QC
No cause :

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	B130812128907	B130812128907

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction :	2012-05-21	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur :	241	Vitesse constatée (km/h) :
Article : 396	Corps policier :	30214	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe:	Alinéa :	Montant amende : 80,00	Masse constatée (kg) :
Situation :		Date condamnation :	Masse permise (kg) :
Défendeur :		Date retrait :	Dimension constatée (m) :
Véhicule :	VL	Date acquittement :	Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier en mouvement
sans porter correctement votre ceinture de sécurité

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant :	B130812128907	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	BIBAUD		TOMMY	
Type personne (P/M):	P			
No civique / rue :	8306 AV TALCY			
Municipalité :	ANJOU			
Prov. / État :	QC	Code postal :	H1K1B9	

Non-défendeur

N/A		
Type identifiant :	Identifiant :	Prov. / État :
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M):		

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

BRL02

2012-06-20

Page 1 de 1

MINR8211

Date du jour : 2012-06-20

Plaque : FEZ5232
No constat : 787433290

Prov./État : QC
No cause :

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	G000810116704	G000810116704

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction : 2012-05-31	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur : 241	Vitesse constatée (km/h) :
Article : 368	Corps policier : 30249	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe:	Alinéa : Montant amende : 100,00	Masse constatée (kg) :
Situation :	Date condamnation :	Masse permise (kg) :
Défendeur : CO	Date retrait :	Dimension constatée (m) :
Véhicule : VL	Date acquittement :	Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier, en n'immobilisant pas son véhicule face à un pannneau d'arrêt

Défendeur

Type identifiant : P	Identifiant : G000810116704	Prov. / État : QC
Nom / Prénom : GUAY	STEPHANE	
Type personne (P/M): P		
No civique / rue : 2142 RUE DEZERY		
Municipalité : MONTREAL		
Prov. / État : QC	Code postal : H1W2S2	

Non-défendeur

N/A		
Type identifiant :	Identifiant :	Prov. / État :
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M):		

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

BRL02

2012-06-20

Page 1 de 1

MINR8211

Date du jour : 2012-06-20

Plaque : FFL7677
No constat : 787535313

Prov./État : QC
No cause :

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	B130812128907	B130812128907

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction :	2012-06-05	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur :	241	Vitesse constatée (km/h) :
Article : 310	Corps policier :	30213	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe:	Alinéa :	Montant amende :	Masse constatée (kg) :
Situation :		Date condamnation :	Masse permise (kg) :
Défendeur : CO		Date retrait :	Dimension constatée (m) :
Véhicule : VL		Date acquittement :	Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

étant le conducteur d'un véhicule routier, en ne vous conformant pas à la signalisation d'obligation d'aller tout droit ou de tourner à droite

Défendeur

Type identifiant :	P-	Identifiant :	B130812128907	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	BIBAUD		TOMMY	
Type personne (P/M):	P			
No civique / rue :	8306 AV TALCY			
Municipalité :	ANJOU			
Prov. / État : QC	Code postal : H1K1B9			

Non-défendeur

N/A		
Type identifiant :	Identifier :	Prov. / État :
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M):		

*** FIN DU RAPPORT***

Infractions émises hors S.A.A.Q.

BRL02

2012-06-20

Page 1 de 1

MINR8211

Date du jour : 2012-06-20

Plaque : FFF3063
No constat : 787336185

Prov./Etat : QC
No cause :

NI

Établissement	PEVL origine	PEVL résultant	CVL origine	CVL résultant
	63751291	63751291	N350814067009	N350814067009

Infraction

Code de loi : CS	Date de l'infraction :	2012-06-05	Portée en appel :
Règlement :	Organisme émetteur :	241	Vitesse constatée (km/h) :
Article : 310	Corps policier :	30248	Vitesse permise (km/h) :
Paragraphe:	Alinéa :	Montant amende : 100,00	Masse constatée (kg) :
Situation :		Date condamnation :	Masse permise (kg) :
Défendeur :		Date retrait :	Dimension constatée (m) :
Véhicule :		Date acquittement :	Dimension permise (m) :

Description de l'infraction

en conduisant un véhicule routier sur une voie réservée par signalisation à l'usage exclusif des autobus OU autobus et taxis

Défendeur

Type identifiant :	P	Identifiant : N350814067009	Prov. / État : QC
Nom / Prénom :	NOTIN	STEPHEN	
Type personne (P/M):	P		
No civique / rue :	2310 RUE NADEAU		
Municipalité :	TERREBONNE		
Prov. / État :	QC	Code postal : J7M2A1	

Non-défendeur

N/A		
Type identifiant :	Identifiant :	Prov. / État :
Nom / Prénom :		
Type personne (P/M):		

*** FIN DU RAPPORT***

RAPPORT D'ACCIDENT DE VÉHICULES ROUTIERS

Référence : 11144-0107

R

Accident sur
chemin public
 Oui Non

SECTION 1

A	Heure	Année	Mois	Jour	Numéro d'événement	C.R.P.O.	Année	Mois	Jour	N° séquentiel	Feuille
C	03:55	2011	05	13	30120110513	019	11	47			
SIA	Délit de fuite:	<input type="checkbox"/> Qui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	Dommages matériels	<input type="checkbox"/> 1-jusqu'à 2 000 \$	<input checked="" type="checkbox"/> 2-plus de 2 000 \$	Préjudices corporels	Nombre de personnes	Tués	Blessés	Nombre de véhicules
I	Lieu de l'accident - Municipalité	Monttréal						02			02
D	Route	Direction	Borne (km)	N° immeuble	Suffixe	Rue/rang/chemin				Code municipal	N° d'arrondissement
E	1- Intersection, OU 2- Autre repère					Crescent / Ste-Catherine	Distance	000	N S E O	050	(mm)
N	Longitude	Degré	min.	sec.	1/100 sec.	Latitude	Degré	min.	sec.	1/100 sec.	
P	GPS	0				N					

PARTIE CONDUCTEUR	Nom et prénom			Bruneau André	N° de permis de conduire	3650103.018.006.QC	Prov./Etat	Date de naissance	198010103	Sexe	M
PROPRIÉTAIRE	Adresse (n°, rue, app.)			6646, 26 Avenue	Municipalité	Montreal	Code postal	H1T 3K9	5144758401	Téléphone	44
VEHICULE	Marque	Année	N° d'immatriculation	chevrolet 03 FEB 1474 QC	Prov./Etat	Dommages				Matières dangereuses	33
	A						<input type="checkbox"/>	1-Jusqu'à 2 000 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	VÉHICULE	0
	B						<input type="checkbox"/>	2-Plus de 2 000 \$	<input type="checkbox"/>		
	C						<input type="checkbox"/>	3-Aucun			

VEHICULE	Nombre d'occupants	ASSURANCE	1- Non porteur	3- Non assuré	<input type="checkbox"/>	Nom de la compagnie	N° de police				
	01		2- Non valide	4- Non obligatoire	<input type="checkbox"/>	AS General Lombard	CRC07170804	33			

PROPRIÉTAIRE	Nom et prénom			9169-9652 Quine Inc.	Adresse (n°, rue, app.)	8025 Leonard-De-Vinci	Municipalité	Montreal			
	Code postal	Téléphone (Ind. rég. et n°)	EXPL	Nom et prénom de l'exploitant		N° d'identification de l'exploitant (NI, NIR, NSC, USDOT)	Provenance				

PARTIE CONDUCTEUR	Nom et prénom			Boisvert-Laterreux, Sylvain	N° de permis de conduire	B216810306851010	Prov./Etat	Date de naissance		Sexe	M
PROPRIÉTAIRE	Adresse (n°, rue, app.)			36e Demers	Municipalité	BeloEil	Code postal	J3G 4Y7	Téléphone		69
VEHICULE	Marque	Année	N° d'immatriculation	Ford 08 FFW7299 QC	Prov./Etat	Dommages				Matières dangereuses	23
	A						<input type="checkbox"/>	1-Jusqu'à 2 000 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	VÉHICULE	0
	B						<input type="checkbox"/>	2-Plus de 2 000 \$	<input type="checkbox"/>		
	C						<input type="checkbox"/>	3-Aucun			

VEHICULE	Nombre d'occupants	ASSURANCE	1- Non porteur	3- Non assuré	<input type="checkbox"/>	Nom de la compagnie	N° de police				
	02		2- Non valide	4- Non obligatoire	<input type="checkbox"/>	Ville de Montréal SPVM					

PROPRIÉTAIRE	Nom et prénom			Ville de Montréal	Adresse (n°, rue, app.)	5600 Iberville	Municipalité	Montreal			
	Code postal	Téléphone (Ind. rég. et n°)	EXPL	Nom et prénom de l'exploitant		N° d'identification de l'exploitant (NI, NIR, NSC, USDOT)	Provenance				

DIMINUADE À LA PROPRIÉTÉ	Gouvernement	Description	Propriétaire - Nom et prénom	Adresse	Téléphone	Montant des dommages					
	<input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>				1- Jusqu'à 1 000 \$	<input type="checkbox"/>	2- Plus de 1 000 \$			71

Autres commentaires: Partie 2 Véhicule de police immobilisé face au feu et pour laisser passer un piéton. VR Partie 1 qui circulait dans la même direction a percuté l'arrière du VR 2.											
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Code d'impact	33										
Remorquage	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Lieu de remise ou coordonnées du remorqueur	Partie N° 12345 ARMAND, Montréal	Lieu de remise ou coordonnées du remorqueur	Partie N°					31

SECTION 2

GRAPHIQUE DE L'ACCIDENT	<input type="checkbox"/> Véhicules non déplacés	<input type="checkbox"/> Véhicules déplacés (Reconstruit selon versions et constatations)										
	INDIQUER											
	1 Orientation et points de repère											
	2 Position des véhicules avec identification											
	3 Direction des véhicules et point d'impact											
	4 Traces et distance de freinage											
	5 Largeur de la chaussée											
	6 Panneau, signaux, lignes, etc.											

PERSONNES CONCERNÉES	16	17	18	19	20	21	22	23	Année	Mois	Jour	25	Inscrire les noms, prénoms, adresses	DE REOURSE DANS CE RAIS	
	A	2	12	32	3M	B.O.I.S	85	06	03	10					Boisvert Sylvain, élé Demers Beloeil
B	2	32	32	3M	MATE	77	10	21	10				Mathieu Etienne M., 225 De Navarre, St Lambert		
C															
D															
E															
F															
	Référence	Transporteur	Prov./Etat											Hôpital	

SERVICE DE POLICE	Nom de l'unité	Signature du policier ou de la policière	Date du rapport	Matrice	Matrice	Référant
	SPVM	<i>[Signature]</i>	Année Mois Jour	2011 05 13	5916	<i>[Signature]</i>

RAPPORT D'ACCIDENT DE VÉHICULES ROUTIERS

Réservé à la Société

11005-0822

R

Accident sur
chemin public
 Oui Non

SECTION 1

IDEF

Heure	Année	Mois	Jour	Numéro d'événement	C.R.P.Q.	Année	Mois	Jour	N° séquentiel	Feuille
19 0.0	20	10	12	18	3.0144	10	12	19	00.0013	11

26

Délit de fuite:	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Dommages matériels	<input type="checkbox"/> 1-jusqu'à 2 000 \$ <input checked="" type="checkbox"/> 2-plus de 2 000 \$	Préjudices corporels	Nombre de personnes	Tuées	Blessées	Nombre de véhicules
SIA		Lieu de l'accident - Municipalité			0,000	0,000	0,000	0,000

28

Route	Direction	Borne (km)	N° d'immeuble	Suffixe	Rue/rang/chemin	Code municipal	N° d'arrondissement
					Montreal	66023	5024

29

1- Intersection OU 2- Autre repère	Beaubien	Distance	0.0010	N S E O	Vitesse autorisée
Longitude	Degré min. sec.	Latitude	Degré min. sec.	1/100 sec.	(km/h)
O		N			050

30

1.7 P A R T I C U L I E R E S	Nom et prénom	N° de permis de conduire	Prov./État	Date de naissance	Sexe M/F
-------------------------------	---------------	--------------------------	------------	-------------------	----------

31

Adresse (n°, rue, app.)	Municipalité	Code postal	Téléphone
-------------------------	--------------	-------------	-----------

32

1.6 V É H I C U L E	Marque	Année	N° d'immatriculation	Prov./État	Dommages	Matières dangereuses
A					Montant des dommages	
B					1- Jusqu'à 2 000 \$ <input checked="" type="checkbox"/> 2- Plus de 2 000 \$ <input type="checkbox"/>	VÉHICULE
C					3- Aucun	

33

1.7 P A R T I C U L I E R E S	Nombre d'occupants	ASSURANCE	1- Non porteur 2- Non valide	3- Non assuré 4- Non obligatoire	Nom de la compagnie	N° de police
-------------------------------	--------------------	-----------	------------------------------	----------------------------------	---------------------	--------------

34

1.8 P R O P R I É TA I R E	Nom et prénom	Adresse (n°, rue, app.)	Municipalité
----------------------------	---------------	-------------------------	--------------

35

1.9 P R O P R I É TA I R E	Code postal	Téléphone (Ind. rég. et n°)	EXPLOITANT	Nom et prénom de l'exploitant	N° d'identification de l'exploitant (NI, NIR, NSC, USDOT)	Provenance
----------------------------	-------------	-----------------------------	------------	-------------------------------	---	------------

36

1.10 P R O P R I É TA I R E	Nom et prénom	N° de permis de conduire	Prov./État	Date de naissance	Sexe M/F
-----------------------------	---------------	--------------------------	------------	-------------------	----------

37

1.11 V É H I C U L E	Marque	Année	N° d'immatriculation	Prov./État	Dommages	Matières dangereuses
----------------------	--------	-------	----------------------	------------	----------	----------------------

38

A	chevrolet	03	Feb 1474	QC	Montant des dommages	
---	-----------	----	----------	----	----------------------	--

39

B					1- Jusqu'à 2 000 \$ <input type="checkbox"/> 2- Plus de 2 000 \$ <input checked="" type="checkbox"/>	VÉHICULE
---	--	--	--	--	--	----------

40

C					3- Aucun	
---	--	--	--	--	----------	--

41

1.12 P R O P R I É TA I R E	Nombre d'occupants	ASSURANCE	1- Non porteur 2- Non valide	3- Non assuré 4- Non obligatoire	Nom de la compagnie	N° de police
-----------------------------	--------------------	-----------	------------------------------	----------------------------------	---------------------	--------------

42

1.13 P R O P R I É TA I R E	Nom et prénom	Adresse (n°, rue, app.)	Municipalité
-----------------------------	---------------	-------------------------	--------------

43

1.14 P R O P R I É TA I R E	Code postal	Téléphone (Ind. rég. et n°)	EXPLOITANT	Nom et prénom de l'exploitant	N° d'identification de l'exploitant (NI, NIR, NSC, USDOT)	Provenance
-----------------------------	-------------	-----------------------------	------------	-------------------------------	---	------------

44

1.15 P R O P R I É TA I R E	Gouvernement Description	Propriétaire - Nom et prénom	Adresse	Téléphone	Montant des dommages
-----------------------------	--------------------------	------------------------------	---------	-----------	----------------------

45

1.16 P R O P R I É TA I R E	Autre				1- Jusqu'à 1 000 \$ <input type="checkbox"/> 2- Plus de 1 000 \$ <input type="checkbox"/>
-----------------------------	-------	--	--	--	---

46

Autres commentaires:	
----------------------	--

47

1.17 P R O P R I É TA I R E	Code d'impact	
-----------------------------	---------------	--

48

1.18 P R O P R I É TA I R E	Remorquage	Lieu de remise ou coordonnées du remorqueur	Lieu de remise ou coordonnées du remorqueur
-----------------------------	------------	---	---

49

1.19 P R O P R I É TA I R E	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Partie N° _____	Partie N° _____
-----------------------------	--	-----------------	-----------------

50

SECTION 2	
-----------	--

51

1.20 G R O U P E S D E L' A C C I D E N T	<input checked="" type="checkbox"/> Véhicules non déplacés <input type="checkbox"/> Véhicules déplacés (Reconstitué selon versions et constatations)	
---	--	--

52

INDIQUER	
----------	--

53

1.21 O R I E N T A T I O N	Orientation et points de repère
----------------------------	---------------------------------

54

2. P O S I T I O N	Position des véhicules avec identification
--------------------	--

55

3. D I R E C T I O N	Direction des véhicules et point d'impact
----------------------	---

56

4. T R A C E	Trace et distance de freinage
--------------	-------------------------------

57

5. L A R G E U R	Largeur de la chaussée
------------------	------------------------

58

6. P A R M E A U	Parcneau, signaux, lignes, etc.
------------------	---------------------------------

59

1.22 P R O P R I É TA I R E	INSCRIRE LES NOMS, PRÉNOMS, ADRESSES
-----------------------------	--------------------------------------

60

1.23 P R O P R I É TA I R E	16 17 18 19 20 21 22 23 Année Mois Jour 25
-----------------------------	--

61

1.24 P R O P R I É TA I R E	INSCRIRE LES NOMS, PRÉNOMS, ADRESSES
-----------------------------	--------------------------------------

62

1.25 P R O P R I É TA I R E	A
-----------------------------	---

63

1.26 P R O P R I É TA I R E	B
-----------------------------	---

64

1.27 P R O P R I É TA I R E	C
-----------------------------	---

65

1.28 P R O P R I É TA I R E	D
-----------------------------	---

66

1.29 P R O P R I É TA I R E	E
-----------------------------	---

67

1.30 P R O P R I É TA I R E	F
-----------------------------	---

68

1.31 P R O P R I É TA I R E	Référence Transporteur Prov./État Hôpital
-----------------------------	---

69

1.32 P R O P R I É TA I R E	NE REINScrire DANS CES CHAMPS
-----------------------------	-------------------------------

70

1.33 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

71

1.34 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

72

1.35 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

73

1.36 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

74

1.37 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

75

1.38 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

76

1.39 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

77

1.40 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

78

1.41 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

79

1.42 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

80

1.43 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

81

1.44 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

82

1.45 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

83

1.46 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

84

1.47 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

85

1.48 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

86

1.49 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

87

1.50 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

88

1.51 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

89

1.52 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

90

1.53 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

91

1.54 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

92

1.55 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

93

1.56 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

94

1.57 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

95

1.58 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

96

1.59 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

97

1.60 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

98

1.61 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

99

1.62 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

100

1.63 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

101

1.64 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

102

1.65 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

103

1.66 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

104

1.67 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

105

1.68 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

106

1.69 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

107

1.70 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

108

1.71 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

109

1.72 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

110

1.73 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

111

1.74 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

112

1.75 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

113

1.76 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

114

1.77 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

115

1.78 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

116

1.79 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

117

1.80 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

118

1.81 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

119

1.82 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

120

1.83 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

121

1.84 P R O P R I É TA I R E	
-----------------------------	--

RAPPORT D'ACCIDENT DE VÉHICULES ROUTIERS

Réservez à la Société
11073-1389

R

Accident sur
chemin public
 Oui Non

SECTION 1

A	Heure	Année	Mois	Jour	Numéro d'événement	C.R.P.Q.	Année	Mois	Jour	N° séquentiel	Feuille
C	1500	20	11	03	07	30120	11	03	07	000006	11
C	Délit de fuite:	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Dommages matériels	<input type="checkbox"/> 1- jusqu'à 2 000 \$ <input checked="" type="checkbox"/> 2- plus de 2 000 \$	Préjudices corporels	Nombre de personnes	Tués	Blessées	Nombre de véhicules		
I	SIA	Lieu de l'accident - Municipalité									
D	Route	Direction	Borne (km)	N° d'immeuble	Suffixe	Rue/rang/chemin				Code municipal	N° d'arrondissement
E				3660		SIR William OSLER				66023	3
N	<input type="checkbox"/> 1- Intersection Où <input type="checkbox"/> 2- Autre repère					Distance	N	S	E	O	Vitesse autorisée (km/h)
T	Longitude Gps	Degré min. sec.	/1000 sec.	Latitude N	Degré min. sec.	/1000 sec.					
PARTIE CONDUCTEUR	Nom et prénom					N° de permis de conduire	Prov./Etat	Date de naissance	Sexe M/F		
VEHICULE	Adresse (n°, rue, app.)					Municipalité	Code postal	Téléphone		49	
VEHICULE	Marque	Année	N° d'immatriculation	Prov./Etat	Dommages						
A					<input type="checkbox"/>	MONTANT DES DOMMAGES					
B					<input type="checkbox"/>	1- Jusqu'à 2 000 \$					
C					<input type="checkbox"/>	2- Plus de 2 000 \$					
					<input type="checkbox"/>	3- Aucun					
PROPRIÉTAIRE	Nombre d'occupants	ASSURANCE	1- Non porteur 2- Non valide	3- Non assuré 4- Non obligatoire	Nom de la compagnie	N° de police				37	
VEHICULE	Nom et prénom					Adresse (n°, rue, app.)	Municipalité				
VEHICULE	Code postal	Téléphone (Ind. rég. et n°)	EXPL	Nom et prénom de l'exploitant	N° d'identification de l'exploitant (NI, NIR, NSC, USDOT)	Prov./Etat	Date de naissance	Sexe M/F			
VEHICULE	Marque	Année	N° d'immatriculation	Prov./Etat	Dommages						
A	AUDI	11	685 AKR	a.c.	<input checked="" type="checkbox"/>	MONTANT DES DOMMAGES					
B					<input type="checkbox"/>	1- Jusqu'à 2 000 \$					
C					<input type="checkbox"/>	2- Plus de 2 000 \$					
					<input type="checkbox"/>	3- Aucun					
PROPRIÉTAIRE	Nombre d'occupants	ASSURANCE	1- Non porteur 2- Non valide	3- Non assuré 4- Non obligatoire	Nom de la compagnie	N° de police				2	
VEHICULE	Nom et prénom					Adresse (n°, rue, app.)	Municipalité				
VEHICULE	Code postal	Téléphone (Ind. rég. et n°)	EXPL	Nom et prénom de l'exploitant	N° d'identification de l'exploitant (NI, NIR, NSC, USDOT)	Prov./Etat	Date de naissance	Sexe M/F			
DOMMAGES LA PROPRIÉTÉ	Gouvernement	Description	Propriétaire - Nom et prénom	Adresse	Téléphone						
	<input type="checkbox"/> P	<input type="checkbox"/> M	Autre	<input type="checkbox"/>							
	Autres commentaires: V-2 stationné légèrement a été accroché par V-1 qui a quitté										
	Code d'Impact	99									
Remorque	Lieu de remise ou coordonnées du remorqueur					Lieu de remise ou coordonnées du remorqueur					
Oui	Non	Partie N°			Partie N°						

SECTION 2

GROUPE DE L'ACCIDENT	<input type="checkbox"/> Véhicules non déplacés	<input checked="" type="checkbox"/> Véhicules déplacés (Reconstitués selon versions et constatations)											
	ENTRE DU GARAGE												
INDIQUER	<ol style="list-style-type: none"> Orientation et points de repère Position des véhicules avec identification Direction des véhicules et point d'impact Traces et distance de freinage Largeur de la chaussée Pneus, signaux, lignes, etc. 												
	16	17	18	19	20	21	22	23	Année	Mois	Jour	25	Inscrire les noms, prénoms, adresses
A													
B													
C													
D													
E													
F													
PERSONNES CONCERNÉES	Référence	Transporteur	Prov./Etat										

SERVICE DE POLICE Nom de l'unité SPVM 80200 Signature du policier ou de la policière 00 Date du rapport Année 2011 Mois 03 Jour 07 Matricole 4625 Matricole 4625 Renseignez dans ces champs

5185 02 (2009-07)

NUMÉRISE
8625 30110307
WDM 8625 30110307

RAPPORT D'ACCIDENT DE VÉHICULES ROUTIERS

Réserve de Québec 11185-2047

 Accident sur
chemin public

 Oui Non

SECTION 1

A	Heure	Année	Mois	Jour	Numéro d'événement	C.R.P.Q.	Année	Mois	Jour	N° séquentiel	École	
C	2,0				30120110307000026	27						
D	Délit de fuite:	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Dommages matériels			<input type="checkbox"/> 1- jusqu'à 2 000 \$ <input type="checkbox"/> 2- plus de 2 000 \$	Préjudices corporels	Nombre de personnes	Tubés	Blessées	Nombre de véhicules	
E	SIA	Lieu de l'accident - Municipalité					MONTRÉAL					
F	Route	Direction	Borne (km)	N° d'immeuble	Suffixe	Rue/rang/chemin						
G	<input type="checkbox"/> 1- Intersection OU <input type="checkbox"/> 2- Autre repère,						Distance	N	S	E	O	
H	Longitude	Degré	min.	sec.	1/100 sec.	Latitude	Degré	min.	sec.	1/100 sec.		
I	0					N						
P	CONDUCTEUR	Nom et prénom		Nom de permis de conduire		Prov/Etat	Date de naissance	Sexe				
A	Raymond	Michel		K553629056008QC		Prov/Etat	1960 05 29 M	Sexe M/F				
B	Adresse (n°, rue, app.)		Municipalité		Code postal	Téléphone						
C	78 Beaver		NOYAN		J0J 1B0	514 6325620						
D	VEHICULE	Marque	Année	N° d'immatriculation	Prov/Etat	Dommages	Matières dangereuses					
E	A	Chevrolet	97	FFF3063 QC	QC	<input checked="" type="checkbox"/> Montant des dommages						
F	B					<input type="checkbox"/> 1- Jusqu'à 2 000 \$ <input type="checkbox"/> 2- Plus de 2 000 \$ <input type="checkbox"/> 3- Aucun						
G	C					VÉHICULE						
H	Nombre d'occupants	ASSURANCE	1- Non porteur <input type="checkbox"/> 2- Non valide <input type="checkbox"/>	3- Non assuré <input type="checkbox"/> 4- Non obligatoire <input type="checkbox"/>	Nom de la compagnie		N° de police					
I	PROPRIÉTAIRE	Nom et prénom		Adresse (n°, rue, app.)		Municipalité						
J	A	9169-9657 QC INC		8025 Léonard de Vinci		MONTREAL						
K	B	Code postal		Téléphone (Ind. rég. et n°)		Prov/Etat	N° d'identification de l'exploitant (NI, NIR, NSC, USDOT)	Provenance				
L	C	EXPL		Nom et prénom de l'exploitant								
M	CONDUCTEUR	Nom et prénom		N° de permis de conduire		Prov/Etat	Date de naissance	Sexe M/F				
N	A	Adresse (n°, rue, app.)		Municipalité		Code postal	Téléphone					
O	B											
P	C											
Q	VEHICULE	Marque	Année	N° d'immatriculation	Prov/Etat	Dommages	Matières dangereuses					
R	A					<input type="checkbox"/> Montant des dommages						
S	B					<input type="checkbox"/> 1- Jusqu'à 2 000 \$ <input type="checkbox"/> 2- Plus de 2 000 \$ <input type="checkbox"/> 3- Aucun						
T	C					VÉHICULE						
U	Nombre d'occupants	ASSURANCE	1- Non porteur <input type="checkbox"/> 2- Non valide <input type="checkbox"/>	3- Non assuré <input type="checkbox"/> 4- Non obligatoire <input type="checkbox"/>	Nom de la compagnie		N° de police					
V	PROPRIÉTAIRE	Nom et prénom		Adresse (n°, rue, app.)		Municipalité						
W	A	Code postal		Téléphone (Ind. rég. et n°)		Prov/Etat	N° d'identification de l'exploitant (NI, NIR, NSC, USDOT)	Provenance				
X	B	EXPL		Nom et prénom de l'exploitant								
Y	C	Gouvernement		Description			Montant des dommages					
Z	A	<input type="checkbox"/> F P M					<input type="checkbox"/> 1- Jusqu'à 1 000 \$ <input type="checkbox"/> 2- Plus de 1 000 \$					
AA	B	Propriétaire - Nom et prénom		Adresse		Téléphone						
AB	C	Autre <input type="checkbox"/>										
AC	Autres commentaires:											
AD												
AE												
AF												
AG												
AH												
AI												
AJ												
AK												
AL												
AM												
AN												
AO												
AP												
AQ												
AR												
AS												
AT												
AU												
AV												
AW												
AX												
AY												
AZ												
BA												
BB												
BC												
BD												
BE												
BF												
BG												
BH												
BI												
BJ												
BK												
BL												
BM												
BN												
BP												
BO												
BP												
BR												
BS												
BT												
BU												
BV												
BW												
BY												
AZ												
BA												
BB												
BC												
BD												
BE												
BF												
BG												
BH												
BI												
BJ												
BK												
BL												
BM												
BN												
BP												
BP												
BR												
BS												
BT												
BU												
BV												
BW												
BY												
AZ												
BA												
BB												
BC												
BD												
BE												
BF												
BG												
BH												
BI												
BJ												
BK												
BL												
BM												
BN												
BP												
BP												
BR												
BS												
BT												
BU												
BV												
BW												
BY												
AZ												
BA												
BB												
BC												
BD												
BE												
BF												
BG												
BH												
BI												
BJ												
BK												
BL												
BM												
BN												
BP												
BP												
BR												
BS												
BT												
BU												
BV												
BW												
BY												
AZ												
BA												
BB												
BC												
BD												
BE												
BF												
BG												
BH												
BI												
BJ												
BK												
BL												
BM												
BN												
BP												
BP												
BR												
BS												
BT												
BU												
BV												
BW												
BY												
AZ												
BA												
BB												
BC												
BD												
BE												
BF												
BG												
BH												
BI												
BJ												
BK												
BL												
BM												
BN												
BP												
BP												
BR												
BS												
BT												
BU												
BV												
BW												
BY												
AZ												
BA												
BB												
BC												
BD												
BE												
BF												
BG												
BH												
BI												
BJ												
BK												
BL												
BM												
BN												
BP												
BP												
BR												
BS												
BT												
BU												
BV												
BW												
BY												
AZ												
BA												
BB												
BC												
BD												
BE												
BF												
BG												
BH												
BI												
BJ												
BK												
BL												
BM												
BN												
BP												
BP												
BR												
BS												
BT												
BU												
BV												
BW												
BY												
AZ												
BA												
BB												
BC												
BD												
BE												
BF												
BG												
BH												
BI												
BJ												
BK												
BL												
BM												
BN												
BP												
BP												
BR												
BS												
BT												
BU												
BV												
BW												
BY												
AZ												
BA												
BB												
BC												
BD												
BE												
BF												
BG												
BH												
BI												
BJ												
BK												
BL												
BM												
BN												
BP												
BP												
BR												
BS												
BT												
BU												
BV												
BW												
BY												
AZ												
BA												
BB												
BC												
BD												
BE												
BF												
BG												
BH												
BI												
BJ												
BK												
BL												
BM												
BN												
BP												
BP												
BR												
BS												
BT												
BU												
BV												
BW												
BY												
AZ												
BA												
BB												
BC												
BD												
BE												
BF												
BG												
BH												
BI												
BJ												
BK												
BL												
BM												
BN												
BP												
BP												
BR												
BS												
BT												
BU												
BV												
BW												
BY												
AZ												
BA												
BB												
BC												
BD												
BE												
BF												
BG												
BH												
BI												
BJ												
BK												
BL												
BM												
BN												
BP												
BP												
BR												
BS												
BT												
BU												
BV												
BW												
BY												
AZ												
BA												
BB												
BC												
BD												
BE												
BF												
BG												
BH												
BI												
BJ												
BK												
BL												
BM												
BN												
BP												
BP												
BR												
BS												
BT												
BU												
BV												
BW												
BY												
AZ												
BA												
BB												
BC												
BD												
BE												
BF												
BG												
BH												
BI												
BJ												
BK												
BL												
BM												
BN												
BP												
BP												
BR												
BS												
BT												
BU												
BV												
BW												
BY												
AZ												
BA												
BB												
BC												
BD												
BE												
BF												
BG												
BH												
BI												
BJ												
BK												
BL												
BM												
BN												
BP												
BP												
BR												
BS												
BT												
BU												
BV												
BW												
BY												
AZ												
BA												
BB												
BC												
BD												
BE												
BF												
BG												
BH												
BI												
BJ												
BK												
BL												
BM												
BN												
BP												
BP												
BR												
BS												
BT												
BU												
BV												
BW												
BY												
AZ												
BA												
BB												
BC												
BD												
BE												
BF</td												

RAPPORT D'ACCIDENT DE VÉHICULES ROUTIERS

Référence à la police
11105-0493

R

Accident sur
chemin public
 Oui Non

SECTION 1

Heure	Année	Mois	Jour	Numéro d'événement	V.P.C.	Année	Mois	Jour	N° séquentiel	Fouille
15:15	2011	04	07	30430	11	04	07	0000026	1/1	6 ²⁷

Délit de fuite:	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Dommages matériels	<input checked="" type="checkbox"/> 1-jusqu'à 2 000 \$ <input type="checkbox"/> 2-plus de 2 000 \$	Préjudices corporels	Nombre de personnes	Tuées	Blessées	Nombre de véhicules
SIA		Lieu de l'accident - Municipalité						
Route	Direction	Borne (km)	N° d'immeuble	Suffixe	Rue/rang/chemin			

Route	Direction	Borne (km)	N° d'immeuble	Suffixe	Rue/rang/chemin			
					JARRY			

GPS	Longitude	Degré min. soc.	Latitude	Degré min. sec.	Vitesse autorisée
	0		N		050 (km/h)

Particulier conducteur	Nom et prénom	N° de permis de conduire	Prov./Etat	Date de naissance	Sexe
	CHINNATHAMBI RIANCY	C5357102069309 QC		1971-11-11	M

Partie conducteur	Adresse (n°, rue, app.)	Municipalité	Code postal	Téléphone	
	7675 12e ave	Montréal	H2A2Y6	514 49714639	44 ²⁸

Véhicule	Marque	Année	N° d'immatriculation	Prov./Etat	Dommages	Matières dangereuses
	A Honda	02	NET588	QC	<input type="checkbox"/>	31 ²⁹
	B				<input type="checkbox"/> 1-Jusqu'à 2 000 \$	
	C				<input type="checkbox"/> 2-Plus de 2 000 \$	
					<input type="checkbox"/> 3-Aucun	

Nombre d'occupants	ASSURANCE	1- Non porteur 3- Non assuré	2- Non valide 4- Non obligatoire	Nom de la compagnie	N° de police
				WAUWANESA	31 ³⁰

Propriétaire	Nom et prénom	Adresse (n°, rue, app.)	Municipalité	Code postal	Téléphone	
	CHINNATHAMBI GUNABALASINGAM	7675 12e ave.	Montréal	H2A2Y6	514 49714639	44 ³¹

Particulier conducteur	Nom et prénom	Adresse (n°, rue, app.)	Municipalité	Code postal	Téléphone	
	BRUNEAU ANDRÉ	6646 2e ave	Montréal	H1T13K9	514 4758401	44 ³²

Véhicule	Marque	Année	N° d'immatriculation	Prov./Etat	Dommages	Matières dangereuses
	A CHEVR	03	FEB 1474	QC	<input type="checkbox"/>	2 ³³
	B				<input type="checkbox"/> 1-Jusqu'à 2 000 \$	
	C				<input type="checkbox"/> 2-Plus de 2 000 \$	
					<input type="checkbox"/> 3-Aucun	

Nombre d'occupants	ASSURANCE	1- Non porteur 3- Non assuré	2- Non valide 4- Non obligatoire	Nom de la compagnie	N° de police
01				FAVREAU-GENDRON	2 ³⁴

Propriétaire	Nom et prénom	Adresse (n°, rue, app.)	Municipalité	Code postal	Téléphone	
	9169-9652 QUÉBEC INC	8025 AV. LEONARD-DE VINCI	Montréal	H1Z3R5	514 2077	44 ³⁵

Dommages à la propriété	Gouvernement - Description	Propriétaire - Nom et prénom	Adresse	Téléphone	Montant des dommages
	<input type="checkbox"/> P M				1- Jusqu'à 1 000 \$
					2- Plus de 1 000 \$

Autres commentaires:

Code d'impact	188				
---------------	-----	--	--	--	--

Remorquage	Lieu de remise ou coordonnées du remorqueur	Lieu de remise ou coordonnées du remorqueur		
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Partie N°	Partie N°		

SECTION 2

Indiquer	Véhicules non déplacés	Véhicules déplacés (Reconstitué selon versions et constatations)
----------	------------------------	--

INDIQUER	Orientation et points de repère
----------	---------------------------------

1 Position des véhicules avec identification
--

2 Direction des véhicules et point d'impact

3 Traces et distance de freinage

4 Largeur de la chaussée

5 Panneau, signaux, lignes, etc.

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Inscrire les noms, prénoms, adresses

A

B

C

D

E

F

Référence	Transporteur	Prov./Etat	Hôpital
-----------	--------------	------------	---------

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

<table border

RAPPORT D'ACCIDENT DE VÉHICULES ROUTIERS

Réserve à la Société

11297-0819

R

Accident sur
chemin public Oui Non

SECTION 1

A	Heure	Année	Mois	Jour	Numéro d'événement	C.R.P.O.	Année	Mois	Jour	N° séquentiel	Feuille	
C	15 20	11 1013			130 39	11 1013	000020	1		5		
D	Délit de fuite:	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Dommages matériels	<input type="checkbox"/> 1- jusqu'à 2 000 \$ <input checked="" type="checkbox"/> 2- plus de 2 000 \$	Préjudices corporels	Nombre de personnes	Tubés	Blessées	Nombre de véhicules			
E	SIA	Lieu de l'accident - Municipalité				Code principal	N° d'arrondissement					
F	Route	Direction	Borne (km)	N° d'immatriculation	Suffixe	Rue/rang/chemin						
G	1- Intersection OU <input checked="" type="checkbox"/> 2- Autre repère				STATIONNEMENT	Distance	N S	E O	Vitesse autorisée			
H	Longitude	Degré min. sec.	Latitude	Degré min. sec.	1/1000 sec.				(km/h)			
I	Nom et prénom				N° de permis de conduire	Prov./Etat	Date de naissance	Sexe M/F				
J	Adresse (n°, rue, app.)				Municipalité	Code postal	Téléphone					
K	VEHICULE	Marque	Année	N° d'immatriculation	Prov./Etat	Dommagess	Matières dangereuses					
L	A	INCON				<input type="checkbox"/> Montant des dommages						
M	B					<input type="checkbox"/> 1- Jusqu'à 2 000 \$ <input checked="" type="checkbox"/> 2- Plus de 2 000 \$ <input type="checkbox"/> 3- Aucun	VÉHICULE					
N	C											
O	Nombre d'occupants	ASSURANCE	1- Non porteur <input type="checkbox"/> 2- Non valide <input checked="" type="checkbox"/>	3- Non assuré <input type="checkbox"/> 4- Non obligatoire <input type="checkbox"/>	Nom de la compagnie	N° de police						
P	PROPRIÉTAIRE	Nom et prénom				Adresse (n°, rue, app.)	Municipalité					
Q	CODE POSTAL	TELEPHONE (Ind. rég. et n°)	EXPL	Nom et prénom de l'exploitant			N° d'identification de l'exploitant (NI, NIR, NSC, USDOT)	Prov./Etat	Date de naissance	Sexe M/F		
R	VEHICULE	Marque	Année	N° d'immatriculation	Prov./Etat	Dommagess	Matières dangereuses					
S	A	GMC	03	FEA9344	QC	<input checked="" type="checkbox"/> Montant des dommages						
T	B					<input type="checkbox"/> 1- Jusqu'à 2 000 \$ <input checked="" type="checkbox"/> 2- Plus de 2 000 \$ <input type="checkbox"/> 3- Aucun	VÉHICULE					
U	C											
V	Nombre d'occupants	ASSURANCE	1- Non porteur <input type="checkbox"/> 2- Non valide <input checked="" type="checkbox"/>	3- Non assuré <input type="checkbox"/> 4- Non obligatoire <input type="checkbox"/>	Nom de la compagnie	N° de police						
W	PROPRIÉTAIRE	Nom et prénom				Adresse (n°, rue, app.)	Municipalité					
X	CODE POSTAL	TELEPHONE (Ind. rég. et n°)	EXPL	Nom et prénom de l'exploitant			N° d'identification de l'exploitant (NI, NIR, NSC, USDOT)	Prov./Etat	Date de naissance	Sexe M/F		
Y	VEHICULE	Marque	Année	N° d'immatriculation	Prov./Etat	Dommagess	Matières dangereuses					
Z	A	9169-9652	Québec inc	8025 Léonard-de-Vinci	Monttréal	<input checked="" type="checkbox"/> LOMBARD	CHC87170984					
AA	CODE POSTAL	TELEPHONE (Ind. rég. et n°)	EXPL	Nom et prénom de l'exploitant			N° d'identification de l'exploitant (NI, NIR, NSC, USDOT)	Prov./Etat	Date de naissance	Sexe M/F		
AB	LA PROPRIÉTÉ	Gouvernement Description										
AC	LA PROPRIÉTÉ	Propriétaire - Nom et prénom				Adresse	Téléphone					
AD	Autre	<input type="checkbox"/>										
AE	Autres commentaires:											
AF	V-2 est un remorqueur et le V-1 a reculé à 3 reprises à l'arrière du V-2, endommageant le septième pneu arrière de son "lift" arrière; dans le but de rendre la route.											
AG	Remorquage	Lieu de remisage ou coordonnées du remorqueur				Lieu de remisage ou coordonnées du remorqueur						
AH	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Partie N°		Partie N°		Partie N°						

SECTION 2

INDICER											
1 Orientation et points de repère 2 Position des véhicules avec identification 3 Direction des véhicules et point d'impact 4 Traces et distance de freinage 5 Longueur de la chaussée 6 Panneaux, signaux, lignes, etc.											
INDICER											
16 17 18 19 20 21 22 23 Année 24 Mois Jour 25 Incrire les noms, prénoms, adresses											
A B C D E F Référence Transporteur Prov./Etat Hôpital											
PERSONNES CONCERNÉES											
SERVICE DE POLICE Nom de l'unité Signature du policier ou de la policière Date du rapport Année Mois Jour Matricule Réviseur											
5185 02 (2009-07) SPVM 39 Babbe 2011 10 13 4956 Page 89 sur 105											
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC											

RAPPORT D'ACCIDENT DE VÉHICULES ROUTIERS

Réervé à la Société
12095-0523Accident sur
chemin public
 Oui Non

SECTION 1

Heure	Année	Mois	Jour	Numéro d'événement	C.R.P.O.	Année	Mois	Jour	N° séquentiel	Feuille		
20				30139	11	013	000020		2/2	27		
A	Délit de fuite:	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Dommages matériels	<input type="checkbox"/> 1- jusqu'à 2 000 \$	<input type="checkbox"/> 2- plus de 2 000 \$	Préjudices corporels	Nombre de personnes	Tués	Blessées	Nombre de véhicules	
C	SIA	Lieu de l'accident - Municipalité			MONTREAL			Code municipal			N° d'arrondissement	
I	Route	Direction	Borne (km)	N° d'immeuble	Suffixe	Rue/rang/chemin	66023					28
E	<input type="checkbox"/> 1- Intersection OU <input type="checkbox"/> 2- Autre repère					Distance		N S E O	Vitesse autorisée (km/h)		29	
N	Longitude	Degré	min.	sec.	1/100 sec.	Latitude	Degré	min.	sec.	1/100 sec.	30	
P	GPS	0				N						
R	CONDUCTEUR	Nom et prénom		N° de permis de conduire		Prov./Etat	Date de naissance	Sexe				
A	Bertil Dpolouvice		B634303044906		QC	19490403	M	M/F		31		
R	Adresse (n°, rue, app.)	Municipalité		Code postal		Téléphone					32	
A	8075 Andre-Ampere	Montreal		H1E3J55144947947								
V	VEHICULE	Marque	Année	N° d'immatriculation	Prov./Etat	Dommages	Matières dangereuses				33	
N	A	NISSAN	01	701FRG	QC	<input type="checkbox"/>	Montant des dommages					
V	B					<input type="checkbox"/> 1- Jusqu'à 2 000 \$	<input type="checkbox"/> 2- Plus de 2 000 \$	VÉHICULE				
N	C					<input type="checkbox"/> 3- Aucun					34	
P	PROPRIÉTAIRE	Nombre d'occupants	ASSURANCE	1- Non porteur	3- Non assuré	Nom de la compagnie	N° de police				35	
P	CONDUCTEUR	2- Non valide	4- Non obligatoire	<input checked="" type="checkbox"/>							36	
P	PROPRIÉTAIRE	Nom et prénom		Adresse (n°, rue, app.)		Municipalité					37	
P	CONDUCTEUR	Code postal	Téléphone (Ind. rég. et n°)	EPL:	Nom et prénom de l'exploitant	N° d'identification de l'exploitant (NI, NIR, NSC, USDOT)	Prov./Etat	Date de naissance	Sexe	M/F	38	
P	PROPRIÉTAIRE	Adressse (n°, rue, app.)	Municipalité	Code postal		Téléphone					39	
V	VEHICULE	Marque	Année	N° d'immatriculation	Prov./Etat	Dommages	Matières dangereuses				40	
N	A					<input type="checkbox"/>	Montant des dommages					
V	B					<input type="checkbox"/> 1- Jusqu'à 2 000 \$	<input type="checkbox"/> 2- Plus de 2 000 \$	VÉHICULE				
N	C					<input type="checkbox"/> 3- Aucun					41	
P	PROPRIÉTAIRE	Nombre d'occupants	ASSURANCE	1- Non porteur	3- Non assuré	Nom de la compagnie	N° de police				42	
P	CONDUCTEUR	2- Non valide	4- Non obligatoire	<input type="checkbox"/>							43	
P	PROPRIÉTAIRE	Nom et prénom		Adresse (n°, rue, app.)		Municipalité					44	
P	CONDUCTEUR	Code postal	Téléphone (Ind. rég. et n°)	EPL:	Nom et prénom de l'exploitant	N° d'identification de l'exploitant (NI, NIR, NSC, USDOT)	Prov./Etat	Date de naissance	Sexe	M/F	45	
D	DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ	Gouvernement	Description				Montant des dommages					46
D		F	P	M			<input type="checkbox"/> 1- Jusqu'à 1 000 \$	<input type="checkbox"/> 2- Plus de 1 000 \$			47	
D		Propriétaire - Nom et prénom		Adresse		Téléphone					48	
D		Autre									49	
Autres commentaires:												50
												51
												52
												53
												54
												55
												56
												57
												58
												59
												60
												61
												62
												63
												64
												65
												66
												67
												68
												69
												70
												71
												72
												73
												74
												75
												76
												77
												78
												79
												80
												81
												82
												83
												84
												85
												86
												87
												88
												89
												90
												91
												92
												93
												94
												95
												96
												97
												98
												99
												100
												101
												102
												103
												104
												105
												106
												107
												108
												109
												110
												111
												112
												113
												114
												115
												116
												117
												118
												119
												120
												121
												122
												123
												124
												125
												126
												127
												128
												129
												130
												131
												132
												133
												134
												135
												136
												137
												138
												139
												140
												141
												142
												143
												144
												145
												146
												147
												148
												149
												150
												151
												152
												153
												154
												155
												156
												157
												158
												159
												160
												161
												162
												163
												164
												165
												166
												167
												168
												169
												170
												171
												172
												173
												174
												175
												176
												177
												178
												179
												180
												181
												182
												183
												184
												185
												186
												187
												188
												189
												190
												191
												192
												193
												194
												195
												196
												197
												198
												199
												200
												201
												202
												203
												204
												205
												206
												207
												208
												209
												210
												211
												212
												213
												214
												215
												216
												217
												218
												219
												220
												221
												222
												223
												224
												225
												226
												227
												228
												229
												230
												231
												232
												233
												234
												235
												236
												237
												238
												239
												240
												241
												242
												243
												244
												245
												246
												247
												248
												249
												250
												251
												252
												253
												254
												255
												256
												257
												258
												259
												260
												261
												262
												263
												264
												265
												266
												267
												268
												269
												270
												271
												272
												273
												274
												275
												276
												277
												278
												279
												280
												281
												282
												283
												284
												285
												286
												287
												288
												289
												290
												291
												292
												293
												294
												295
												296
												297
												298
												299
												300
												301
												302
												303
												304
												305
												306
												307
												308
												309
												310
												311
												312
												313
												314
												315
												316
												317
												318
												319
												320
												321
												322
												323
												324
												325
												326
												327
												328
												329
												330
												331
												332
												333
												334
												335
												336
												337
												338
												339
												340
												341
												342
												343
												344
												345
												346
												347
												348
												349
												350
												351
												352
												353
												354
												355
												356
												357
												358
												359
												360
												361
												362
												363
												364
												365
												366
												367
												368
												369
												370
												371
												372
												373
												374
												375
												376
												377
												378
												379
												380
												381
												382
												383
												384
												385
												386
												387
												388
												389
												390
												391
												392
												393
												394
												395
												396
												397
												398
												399
												400
												401
												402
												403
												404
												405
												406
												407
												408
												409
												410
												411
												412
												413
												414
												415
												416
												417
												418
												419
												420
												421
												422
												423
												424
												425
												426
												427
												428
												429
												430
												431
												432
												433
												434
												435
												436
												437
												438
												439
												440
												441
												442

RAPPORT D'ACCIDENT DE VÉHICULES ROUTIERS

Réserve à la Société

12059-0206

R

Accident sur
chemin public
 Oui Non

SECTION 1

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z								
Heure Année Mois Jour Rue N° Numéro C.R.P.Q. Année Mois Jour N° séquentiel Feuille										d'événement																							
A 1600 20 06 2021 3011012021018 111 3 ²⁷										B Défaut de fuite : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non										C Dommages matériels		D 1- jusqu'à 2 000 \$		E Préjudices corporels		F Nombre de personnes		G Tuées		H Blessées		I Nombre de véhicules	
C SIA Lieu de l'accident - Municipalité MONTREAL										D Code municipal 66023 AC 7 ²⁸																							
D Route Direction Borne (km) N° d'immeuble Suffixe Rue/rang/chemin 12774 Salaberry										E Distance 020 4 ²⁹																							
F 1- Intersection OU 2- Autre repère										G N S E O Vitesse autorisée (km/h)																							
G Longitude 0 Latitude N										H Degré min. sec. 1/1000 sec.																							
H Nom et prénom BIBAUD, Tommy										I N° de permis de conduire B1308112128904 QC 198911212H 4 ³⁰																							
I Adresse (n°, rue, app.) 8306 TALCY										J Municipalité Anjou																							
J Code postal H1K1B95144696698										K Provin/Etat Date de naissance 41																							
K Téléphone										L Sexe M/F																							
L Nom et prénom REMORKEY TAXI MONTREAL 8025 leonard de Vinci, MTL										M Municipalité MONTREAL																							
M Code postal H1Z3RS490-2277 EXP										N N° d'identification de l'exploitant (NI, NIR, NSC, USDOT) Provenance 43																							
N Téléphone (Ind. rég. et n°)										O Nom et prénom de l'exploitant																							
O Adresse (n°, rue, app.)										P Municipalité																							
P Code postal H3L3W451418353030										Q Provin/Etat Date de naissance 44																							
Q Téléphone										R Sexe M/F																							
R Nom et prénom BANVILLE, JEAN MARC										S N° de permis de conduire B514521105005 QC 195010214 45																							
S Adresse (n°, rue, app.) 11825 NORWOOD *314A										T Municipalité MONTREAL																							
T Code postal H3L3W451418353030										U Provin/Etat Date de naissance 46																							
U Téléphone										V Sexe M/F																							
V Nom et prénom MERCEDEZ 11 K71BPH QC 21										W N° de permis de conduire 2100-2 47																							
W Adresse (n°, rue, app.)										X Dommages																							
X Code postal										Y Montant des dommages 1- Jusqu'à 2 000 \$ 2- Plus de 2 000 \$ 3- Aucun																							
Y Téléphone (Ind. rég. et n°)										Z VÉHICULE																							
Z Nom et prénom SÉCURITÉ NATIONALE										AA Matières dangereuses																							
AA Adresse (n°, rue, app.)										AB Municipalité																							
AB Code postal										AC N° de police 85900264 48																							
AC Téléphone										AD Montant des dommages 1- Jusqu'à 1 000 \$ 2- Plus de 1 000 \$																							
AD Nom et prénom Même										AE Autres commentaires : Voir complémentaire																							
AE Code postal 99										AF																							
AF Nom et prénom										AG																							
AG Adresse										AH																							
AH Téléphone										AI																							
AI Propriétaire - Nom et prénom										AJ																							
AJ Autre										AK																							
AK Autres commentaires :										AL																							
AL										AM																							
AM										AN																							
AN										AO																							
AO										AP																							
AP										AQ																							
AQ										AR																							
AR										AS																							
AS										AT																							
AT										AU																							
AU										AV																							
AV										AW																							
AW										AX																							
AX										AY																							
AY										AZ																							
AZ										BA																							
BA										BB																							
BB										BC																							
BC										BD																							
BD										BE																							
BE										BF																							
BF										BG																							
BG										BH																							
BH										BI																							
BI										BJ																							
BJ										BK																							
BK										BL																							
BL										BM																							
BM										BN																							
BN										BO																							
BO										BP																							
BP										BQ																							
BQ										BR																							
BR										BS																							
BS										BT																							
BT										BU																							
BU										BV																							
BV										BW																							
BW										BX																							
BX										BY																							
BY										BZ																							
BZ										CA																							
CA										CB																							
CB										CD																							
CD										CE																							
CE										CF																							
CF										CG																							
CG										CH																							
CH										CI																							
CI										CJ																							
CJ										CK																							
CK										CL																							
CL										CM																							
CM										CN																							
CN										CO																							
CO										CP																							
CP										CQ																							
CQ										CR																							
CR										CS																							
CS										CT																							
CT										CU																							
CU										CV																							
CV										CW																							
CW										CX																							
CX										CY																							
CY										CZ																							
CZ										DA																							
DA										DB																							
DB										DC																							
DC										DD																							
DD										DE																							
DE										DF																							
DF										DG																							
DG										DH																							
DH										DI																							
DI										DJ																							
DJ										DK																							
DK										DL																							
DL										DM																							
DM										DN																							
DN										DO																							
DO										DP																							
DP										DQ																							
DQ										DR																							
DR										DS																							
DS										DT																							
DT										DU																							
DU										DV																							
DV										DW																							
DW										DX																							
DX										DY																							
DY										DZ																							
DZ										EA																							
EA										EB																							
EB										EC																							
EC										ED																							
ED										EF																							
EF										EG																							
EG										EH																							
EH										EI																							
EI										EJ																							
EJ										EK																							
EK										EL																							
EL										EM																							
EM										EN																							
EN										EO																							
EO										EP																							
EP										EQ																							
EQ										ER																							
ER										ES																							
ES										ET																							
ET										EU																							
EU										EV																							
EV										EW																							
EW										EX																							
EX										FY																							
FY										GZ																							
GZ										HA																							
HA										HB																							
HB										HC																							
HC										HD																							
HD										HE																							
HE										HF																							
HF										HG																							
HG										HH																							
HH										II																							
II										JJ																							
JJ										KK																							
KK										LL																							
LL										MM																							
MM										NN																							
NN										OO																							
OO										PP																							
PP										QQ																							
QQ										RR																							
RR										SS																							
SS										TT																							
TT										UU																							
UU										VV																							
VV										WW																							
WW										XX																							
XX										YY																							
YY										ZZ																							
ZZ										AA																							
AA										BB																							
BB										CC																							
CC										DD																							
DD										EE																							
EE										FF																							
FF										GG																							
GG										HH																							
HH										II																							
II										JJ																							
JJ										KK																							
KK										LL																							
LL										MM																							
MM										NN																							
NN										OO																							
OO										PP																							
PP										QQ																							
QQ										RR																							
RR										SS																							
SS										TT																							
TT										UU																							
UU										VV																							
VV										WW																							
WW										XX																							
XX										YY																							
YY										ZZ																							
ZZ										AA																							
AA										BB																							
BB										CC																							
CC										DD																							
DD										EE																							
EE										FF																							
FF										GG																							
GG										HH																							
HH										II																							
II										JJ																							
JJ										KK																							
KK										LL																							
LL										MM																							
MM										NN																							
NN										OO																							
OO										PP																							
PP										QQ																							
QQ										RR																							
RR										SS																							
SS										TT																							
TT										UU																							
UU										VV																							
VV										WW																							
WW										XX																							
XX										YY																							
YY										ZZ																							
ZZ										AA																							
AA										BB																							
BB										CC																							
CC										DD																							
DD										EE																							
EE										FF																							
FF										GG																							
GG										HH																							
HH										II																							
II										JJ																							
JJ										KK																							
KK										LL																							
LL										MM																							
MM										NN																							
NN										OO																							
OO										PP																							
PP										QQ																							
QQ										RR																							
RR										SS																							
SS										TT																							
TT										UU																							
UU										VV																							
VV										WW																							
WW										XX																							
XX										YY																							
YY										ZZ																							
ZZ										AA																							
AA										BB																							
BB										CC																							
CC										DD																							
DD										EE																							
EE										FF																							
FF										GG																							
GG										HH																							
HH										II																							
II										JJ																							
JJ										KK																							
KK										LL																							
LL										MM																							
MM										NN																							
NN										OO																							
OO										PP																							
PP										QQ																							
QQ										RR																							
RR										SS																							
SS										TT																							
TT										UU																							
UU										VV																							
VV										WW																							
WW										XX																							
XX										YY																							
YY										ZZ																							
ZZ										AA																							
AA										BB																							
BB										CC																							
CC										DD																							
DD										EE																							
EE										FF																							
FF										GG																							
GG										HH																							
HH										II																							
II										JJ																							
JJ										KK																							
KK										LL																							
LL										MM																							
MM										NN																							
NN										OO																							
OO										PP																							
PP										QQ																							
QQ										RR																							
RR										SS																							
SS										TT																							
TT										UU																							
UU										VV																							
VV										WW																							
WW										XX																							
XX										YY																							
YY										ZZ																							
ZZ										AA																							
AA										BB																							
BB										CC																							
CC										DD																							
DD										EE																							
EE										FF																							
FF										GG																							
GG										HH																							
HH										II																							
II										JJ																							
JJ										KK																							
KK										LL																							
LL										MM																							
MM										NN																							
NN										OO																							
OO										PP																							
PP										QQ																							
QQ										RR																							
RR										SS																							
SS										TT																							
TT										UU																							
UU										VV																							
VV										WW																							
WW										XX																							
XX										YY																							
YY										ZZ																							
ZZ										AA																							
AA										BB																							
BB										CC																							
CC										DD																							
DD										EE																							
EE										FF																							
FF										GG																							
GG										HH																							
HH										II																							
II										JJ																							
JJ										KK																							
KK										LL																							
LL										MM																							
MM										NN																							
NN										OO																							
OO										PP																							
PP										QQ																							
QQ										RR																							
RR										SS																							
SS										TT																							
TT										UU																							
UU										VV																							
VV										WW																							
WW										XX																							
XX										YY																							
YY										ZZ																							
ZZ										AA																							
AA										BB																							
BB										CC																							
CC										DD																							
DD										EE																							
EE										FF																							
FF										GG																							
GG										HH																							
HH										II																							
II										JJ																							
JJ										KK																							
KK										LL																							
LL										MM																							
MM										NN																							
NN										OO																							
OO										PP																							
PP										QQ																							
QQ										RR																							
RR										SS																							
SS										TT																							
TT										UU																							
UU										VV																							
VV										WW																							
WW										XX																							
XX										YY																							
YY										ZZ																							
ZZ										AA																							
AA										BB																							
BB										CC																							
CC										DD																							
DD										EE																							
EE										FF																							
FF										GG																							
GG										HH																							
HH										II																							
II										JJ																							
JJ										KK																							

RAPPORT D'ACCIDENT DE VÉHICULES ROUTIERS

Réserve à la SAAQ
12116-0049

R

Accident sur
chemin public
 Oui Non

SECTION 1

Heure	Année	Mois	Jour	Numéro d'événement	C.R.P.O.	Année	Mois	Jour	N° séquentiel	Feuille
141052	2012	04	07	302311204107019027	302311204107019027	111				7
Défaut de fuite: <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Dommages matériels	1-jusqu'à 2 000 \$	Préjudices corporels	Nombre de personnes	Tuées	Blessées	Nombre de véhicules			
SIA	Lieu de l'accident - Municipalité				10,1	02				
Route - Direction	Borne (km)	N° d'immeuble	Suffrage	Rue/Tran/chemin			Code municipal	N° d'arrondissement		
ENT	3021	16 de Castelnau		Drolet			160225			
GPS	Longitude	Degré min. soc.	Latitude	Degré min. soc.	Distance	N S E O	Vitesse autorisée			
	0		N				50 km/h			

CONDUCTEUR	Nom et prénom	N° de permis de conduire	Prov/Etat	Date de naissance	Sexe M/F
	Girard René	661472509610800			M
	Adresse (n°, rue, app.)	Municipalité	Code postal	Téléphone	
	8171 De Chateaubriand	MTL	H3P 1Z5	514-785-4716/1100	

VEHICULE	Marque	Année	N° d'immatriculation	Prov/Etat	DOMMAGES				
A	Civic	02	FFM 7734	QC	Montant des dommages	<input type="checkbox"/> 1-Jusqu'à 2 000 \$	<input checked="" type="checkbox"/> 2-Plus de 2 000 \$	<input type="checkbox"/> 3-Aucun	VÉHICULE
B									
C									

ASSURANCE	Nombre d'occupants	1- Non porteur	3- Non assuré	2- Non valide	4- Non obligatoire	Nom de la compagnie	N° de police		
	2					Assurance canadienne d'assurance	130071709805		

PROPRIÉTAIRE	Nom et prénom	Adresse (n°, rue, app.)	Municipalité						
	Renato Gravage Tax	MTL 8025 Léonard de Vinci	MTL						
	Code postal	Téléphone (Ind. rég. et n°)	EXPL 9169-9632 ch. inc	N° d'identification de l'exploitant (N, NIR, NSC, USDOT)	Prov/État	Date de naissance	Sexe M/F		

CONDUCTEUR	Nom et prénom	N° de permis de conduire	Prov/Etat	Date de naissance	Sexe M/F			

VEHICULE	Marque	Année	N° d'immatriculation	Prov/Etat	DOMMAGES				
A	Toyota	00	WAB ALH	QC	Montant des dommages	<input type="checkbox"/> 1-Jusqu'à 2 000 \$	<input checked="" type="checkbox"/> 2-Plus de 2 000 \$	<input type="checkbox"/> 3-Aucun	VÉHICULE
B									
C									

ASSURANCE	Nombre d'occupants	1- Non porteur	3- Non assuré	2- Non valide	4- Non obligatoire	Nom de la compagnie	N° de police		
	2					Wawanesa	8930992		

PROPRIÉTAIRE	Nom et prénom	Adresse (n°, rue, app.)	Municipalité						
	Pereira Jose	9213 Av Du Lac	MTL						
	Code postal	Téléphone (Ind. rég. et n°)	EXPL 213813843	N° d'identification de l'exploitant (N, NIR, NSC, USDOT)	Prov/État	Date de naissance	Sexe M/F		

DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ	Gouvernement	Description	Propriétaires - Nom et prénom	Adresse	Téléphone	Montant des dommages			
	<input type="checkbox"/> P	<input type="checkbox"/> P	<input type="checkbox"/> M			1- Jusqu'à 1 000 \$	<input type="checkbox"/>		
						2- Plus de 1 000 \$	<input type="checkbox"/>		
			Autre <input type="checkbox"/>						

Autres commentaires:	Partie #2 était stationnée côté Nord et Partie #1 s'engageait dans circulation Partie #2 sortait de la marchandise de son VA (jambe cassée)								
----------------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--

CODES D'IMPACT	Remorquage	Lieu de remisage ou coordonnées du remorqueur	Lieu de remisage ou coordonnées du remorqueur
9.9	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Partie N°	Partie N°

SECTION 2

CROQUIS DE L'ACCIDENT	16	17	18	19	20	21	22	23	Année	Mois	Jour	25	Inscrire les noms, prénoms, adresses
	9	6	1	2	4	1	2	4	2012	03	01		Pereira Jose 9213 Av Du Lac MTL H3B 1Z5

PERSONNES CONCERNÉES	A	9	6	1	2	4	1	2	4	1	2	4	7
	B												
	C												
	D												
	E												
	F												
	Référence	Transporteur	Prov./État										

NE RIEN INSCRIRE DANS CES CHAMPS

SERVICE DE POLICE	Nom de l'unité	Signature du policier ou de la policière	Date du rapport	Matière	Matière	Réviser
SPVM 33	Y. Forget		Année Mois Jour 2012 04 07	4223		

RAPPORT D'ACCIDENT DE VÉHICULES ROUTIERS

Réserve à la Société

12136-0538

Oui Non

SECTION 1

Heure	Année	Mois	Jour	Numéro d'événement	C.P.Q.	Année	Mois	Jour	N° séquentiel
14:05:20.120707	2017	31	12	404	017	2017	017	2017	017
Délit de fuite: <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Dommages matériels	<input type="checkbox"/> 1- jusqu'à 2 000 \$	<input type="checkbox"/> 2- plus de 2 000 \$	Préjudices corporels	Nombre de personnes	Tuées	Blessées	Nombre de véhicules	
SIA	Lieu de l'accident - Municipalité				Code municipal	N° d'arrondissement			
Route	Direction	Borne (km)	N° d'immeuble	Suffixe	Rue/rang/chemin				
ENT						Distance	N S E O	Vitesse autorisée (km/h)	
GPS	Longitude O	Degré min. sec.	1/1000 sec.	Latitude N	Degré min. sec.	1/1000 sec.			
CONDUCTEUR	Nom et prénom			N° de permis de conduire	Prov./Etat	Date de naissance	Sexe M/F		
ADRESSE	Adresse (n°, rue, app.)			Municipalité	Code postal	Téléphone			
VEHICULE	Marque	Année	N° d'immatriculation	Prov./Etat	Dommages			Matières dangereuses	
A					<input type="checkbox"/>	Montant des dommages			
B					<input type="checkbox"/>	1- Jusqu'à 2 000 \$	<input type="checkbox"/>		
C					<input type="checkbox"/>	2- Plus de 2 000 \$	<input type="checkbox"/>		
					<input type="checkbox"/>	3- Aucun	<input type="checkbox"/>	VÉHICULE	
PROPRIÉTAIRE	Nombre d'occupants	ASSURANCE	1- Non porteur 2- Non valide	3- Non assuré 4- Non obligatoire	Nom de la compagnie	N° de police			
CONDUCTEUR	Nom et prénom			Adresse (n°, rue, app.)	Municipalité				
ADRESSE	Code postal	Téléphone (Ind. rég. et n°)	EXPL	Nom et prénom de l'exploitant			N° d'identification de l'exploitant (NI, NIR, NSC, USDOT)	Provenance	
VEHICULE	Marque	Année	N° d'immatriculation	Prov./Etat	Dommages			Matières dangereuses	
A					<input type="checkbox"/>	Montant des dommages			
B					<input type="checkbox"/>	1- Jusqu'à 2 000 \$	<input type="checkbox"/>		
C					<input type="checkbox"/>	2- Plus de 2 000 \$	<input type="checkbox"/>		
					<input type="checkbox"/>	3- Aucun	<input type="checkbox"/>	VÉHICULE	
PROPRIÉTAIRE	Nombre d'occupants	ASSURANCE	1- Non porteur 2- Non valide	3- Non assuré 4- Non obligatoire	Nom de la compagnie	N° de police			
DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ	Nom et prénom			Adresse (n°, rue, app.)	Municipalité				
DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ	Gouvernement	Description				Montant des dommages			
	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M					1- Jusqu'à 1 000 \$			
	Autre <input type="checkbox"/>					2- Plus de 1 000 \$	<input type="checkbox"/>		
Autres commentaires:									
CODES D'IMPACT	Lieu de remise à ou coordonnées du remorqueur			Lieu de remise à ou coordonnées du remorqueur					
Remorquage	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Partie N°				Partie N°			

SECTION 2

- Véhicules non déplacés
 - Véhicules déplacés
(Reconstitué selon versions et constatations)

- INDIQUER**

 - 1 Orientation et points de repère
 - 2 Position des véhicules avec identification
 - 3 Direction des véhicules et point d'impact
 - 4 Traces et distance de freinage
 - 5 Largeur de la chaussée
 - 6 Panoneau, signaux lignes, etc.

Inscrire les noms, prénoms, adresses

NE RIEN INSCRIRE DANS CES CHAMPS

SERVICE DE POLICE	Nom 5185 02 (2009-07)
-------------------------	--------------------------

Signature du policier ou de la policière

Date du rapport

Anno 2024

Matrícula

Matricule

Réviseur

Québec, le 21 février 2011

9169-9652 QUÉBEC INC.
8025, avenue Léonard-de-Vinci
Montréal (Québec) H1Z 3R5

Notre référence : 63751291

Objet : Information relative à la détérioration de votre dossier

Madame, Monsieur,

La Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds prévoit que la Société de l'assurance automobile du Québec doit constituer un dossier sur chaque propriétaire, exploitant et conducteur de véhicules lourds (PECVL). Selon le processus d'intervention décrit dans la *Politique d'évaluation des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds*, la Société informe le PEVL de la détérioration de son dossier.

Dans ce contexte, nous devons vous informer qu'une infraction considérée grave, sans toutefois constituer un événement critique, a été constatée le 30 décembre 2010 et inscrite à votre dossier :

- vitesse constatée de 105 km/h alors que la vitesse maximale permise était de 70 km/h.

Nous joignons à la présente un état détaillé de votre dossier.

Nous vous rappelons qu'à titre d'exploitant d'un ou de plusieurs véhicules lourds, vous devez exploiter vos véhicules dans le respect des exigences légales et réglementaires prévues. Vous contribuez ainsi à l'amélioration de la sécurité des usagers de la route et à la protection du réseau routier.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous prions d'agrérer,
Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Service aux propriétaires, exploitants et
conducteurs de véhicules lourds,


Marie-Claude Lepage

p. j. État de dossier

Québec, le 7 avril 2011

9169-9652 Québec inc.
8025, avenue Léonard-de-Vinci
Montréal (Québec) H1Z 3R5

Notre référence : 63751291

Objet : Avertissement découlant de la détérioration de votre dossier

Madame, Monsieur,

En vertu de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, la Société de l'assurance automobile du Québec doit constituer un dossier sur chaque propriétaire, exploitant et conducteur de véhicules lourds (PECVL).

De plus, selon le processus d'intervention décrit dans la Politique d'évaluation des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds, la Société doit informer les propriétaires et les exploitants de véhicules lourds de la détérioration de leur dossier.

Compte tenu des événements consignés à votre dossier, nous devons vous avertir que vous avez atteint 50 % du nombre de points prévu pour la zone de comportement « Sécurité des opérations ». En effet, 20 points sont inscrits à votre dossier alors que le seuil correspondant à votre parc de véhicules, à titre d'exploitant, est de 40 (50%).

Nous vous rappelons qu'à titre de propriétaire ou d'exploitant d'un ou de plusieurs véhicules lourds, vous devez entretenir et exploiter vos véhicules dans le respect des exigences légales et réglementaires prévues. Vous contribuez ainsi à l'amélioration de la sécurité des usagers de la route et à la protection du réseau routier.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Service aux propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds,

M. Claude Lepage
Marie-Claude Lepage

p.j. État de dossier

Service aux propriétaires,
exploitants et conducteurs
de véhicules lourds 333, boul. Jean-Lesage, N-4-44
Case postale 19600
Québec (Québec) G1K 8J6
Sans frais : 1 800 554-4814
Télécopieur : 418 643-1896
www.saaq.gouv.qc.ca

Québec, le 8 septembre 2011

9169-9652 Québec inc.
8025, avenue Léonard-de-Vinci
Montréal (Québec) H1Z 3R5

Notre référence : 63751291

Objet : Information relative à une infraction grave

Madame, Monsieur,

En vertu de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, la Société de l'assurance automobile du Québec doit constituer un dossier sur chaque propriétaire, exploitant et conducteur de véhicules lourds (PECVL).

De plus, selon le processus d'intervention décrit dans la Politique d'évaluation des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds, la Société doit informer les propriétaires et exploitants de véhicules lourds de la détérioration de leur dossier.

Dans ce contexte, nous devons vous avertir qu'une infraction considérée, comme grave, sans toutefois constituer un événement critique, a été inscrite dans votre dossier. Il s'agit de l'infraction survenue le 7 mars 2011, au volant du véhicule immatriculé FFF3063 :

- Défaut d'aviser un agent.

Nous joignons à la présente un état de votre dossier PEVL.

Nous vous rappelons qu'à titre de propriétaire ou d'exploitant d'un ou de plusieurs véhicules lourds, vous devez entretenir et exploiter vos véhicules dans le respect des exigences légales et réglementaires prévues. Vous contribuez ainsi à l'amélioration de la sécurité des usagers de la route et à la protection du réseau routier.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous prions d'agréer,
Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Service aux propriétaires, exploitants et
conducteurs de véhicules lourds,

M. Claude Lepage
Marie-Claude Lepage

p. j. État de dossier PEVL

La communication de renseignements personnels

Le personnel autorisé de la Société de l'assurance automobile du Québec traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils sont indispensables pour appliquer la Loi sur l'assurance automobile et le Code de la sécurité routière. La Société communique ces renseignements à ses mandataires et à certains ministères et organismes, selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ces renseignements peuvent aussi servir à des fins de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter ces renseignements ou les corriger.

Pour plus d'information, consultez la Politique de confidentialité de la Société au www.saaq.gouv.qc.ca ou téléphonez au centre de relations avec la clientèle de la Société.

Québec, le 29 septembre 2011

9169-9652 Québec inc.
8025, avenue Léonard-de-Vinci
Montréal (Québec) H1Z 3R5

Notre référence : 63751291

Objet : Avertissement découlant de la détérioration de votre dossier

Madame, Monsieur,

En vertu de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, la Société de l'assurance automobile du Québec doit constituer un dossier sur chaque propriétaire, exploitant et conducteur de véhicules lourds (PECVL).

De plus, selon le processus d'intervention décrit dans la Politique d'évaluation des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds, la Société doit informer les propriétaires et les exploitants de véhicules lourds de la détérioration de leur dossier.

Compte tenu des événements consignés à votre dossier, nous devons vous avertir que vous avez atteint ou dépassé 75 % du nombre de points prévu pour la zone de comportement « **Sécurité des opérations** ». En effet, 31 points sont inscrits à votre dossier alors que le seuil correspondant à votre parc de véhicules, à titre d'exploitant, est de 40.

L'atteinte de ce seuil entraînerait la transmission de votre dossier à la Commission des transports du Québec.

Nous joignons à la présente un état de votre dossier PEVL.

Nous vous rappelons qu'à titre de propriétaire ou d'exploitant d'un ou de plusieurs véhicules lourds, vous devez entretenir et exploiter vos véhicules dans le respect des exigences légales et réglementaires prévues. Vous contribuez ainsi à l'amélioration de la sécurité des usagers de la route et à la protection du réseau routier.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous prions d'agréer,
Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Service aux propriétaires, exploitants et
conducteurs de véhicules lourds,

M. C. Lepage
Marie-Claude Lepage

p. j. État de dossier PEVL

Québec, le 27 février 2012

9169-9652 Québec inc.
8025, avenue Léonard-de-Vinci
Montréal (Québec) H1Z 3R5

Notre référence : 63751291

Objet : Révision de votre parc de véhicules considérés à titre d'exploitant

Madame, Monsieur,

En vertu de la Loi concernant les propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds, la Société de l'assurance automobile du Québec doit constituer un dossier sur chaque propriétaire, exploitant et conducteur de véhicules lourds (PECVL). Selon le processus d'intervention décrit dans la *Politique d'évaluation des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds (section 9)*, la Société peut, en tout temps, procéder à la vérification du nombre de véhicules déclaré par un propriétaire et/ou exploitant lors de l'inscription ou du renouvellement au Registre de la Commission des transports du Québec.

Dans ce contexte, nous vous demandons de nous fournir la liste des véhicules que vous exploitez qui devra contenir les éléments suivants : numéro d'identification du véhicule, plaque, date de début et de fin d'exploitation. Cette liste devra par ailleurs être triée par type de situation (voir en annexe un modèle de ce que pourrait être cette liste).

Après analyse des documents reçus, si nous le jugeons nécessaire, des documents justificatifs supplémentaires (contrat de sous-traitance, de location court et/ou long terme, etc.) pourront vous être demandés afin de compléter la révision de votre parc exploitant.

À compter de la date de transmission du présent avis, vous disposez d'un délai de 15 jours ouvrables pour nous transmettre les documents demandés. Si nous ne recevons pas les documents complets et conformes d'ici cette date, nous procéderons au réajustement de votre parc exploitant en le diminuant au niveau de votre parc de véhicules motorisés considéré à titre de propriétaire.



Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous prions d'agrérer,
Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Service du suivi du privilège de circuler,

M. *Marie-Claude Lepage*
Marie-Claude Lepage

p. j. Annexe

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le personnel autorisé de la Société traite confidentiellement les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils sont indispensables pour appliquer la Loi sur l'assurance automobile et le Code de la sécurité routière. La Société les communique à ses mandataires, de même qu'à certains ministères et organismes, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ils peuvent aussi servir à des fins de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez les consulter ou les rectifier. Pour plus d'information, adressez-vous aux services à la clientèle ou consultez la Politique de confidentialité de la Société au www.saaq.gouv.qc.ca.

EXEMPLE DE DONNÉES À TRANSMETTRE POUR LE CALCUL

DU PARC DE VÉHICULES À TITRE D'EXPLOITANT

Québec, le 19 mars 2012

9169-9652 Québec inc.
8025, avenue Léonard-de-Vinci
Montréal (Québec) H1Z 3R5

Notre référence : 63751291

Objet : Révision de votre parc de véhicules

Madame, Monsieur,

La présente donne suite à ma demande du 27 février dernier relative à la modification de votre parc de véhicules considérés à titre d'exploitant. Nous vous informons que votre parc a été révisé selon la méthode prévue à l'annexe 4 de la *Politique d'évaluation des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds*.

Nous avons effectué la révision pour le volet *exploitant* pour la période du 17 mars 2010 au 16 mars 2012. Le nombre de véhicule-année de votre parc exploitant est maintenant de 10 véhicules-année (nous arrondissons à l'entier le plus près).

Les nouveaux seuils à ne pas atteindre pour l'évaluation de l'exploitant sont :

Sécurité des opérations :	50
Conformité aux normes de charges :	26
Implication dans les accidents :	19
Comportement global :	66

Ces nouveaux résultats seront utilisés dans l'évaluation de votre dossier jusqu'à la réception de votre prochaine déclaration de votre parc de véhicules à la Commission des transports du Québec.



Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous prions d'agréer,
Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Service du suivi du privilège de circuler,



Marie-Claude Lepage

p. j. État de dossier

Québec, le 13 juin 2012

9169-9652 Québec inc.
8025, avenue Léonard-de-Vinci
Montréal (Québec) H1Z 3R5

Notre référence : 63751291

Objet : Avis de transmission de votre dossier à la Commission des transports du Québec

Madame, Monsieur,

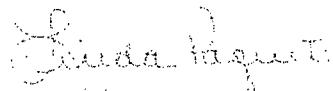
En vertu de la Loi concernant les propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds, la Société de l'assurance automobile du Québec doit constituer un dossier sur chaque propriétaire et exploitant de véhicules lourds (PEVL). Selon le processus d'intervention décrit dans la *Politique d'évaluation des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds*, la Société informe le PEVL que son dossier s'est détérioré et sera acheminé à la Commission des transports du Québec (CTQ).

Dans ce contexte, compte tenu des événements consignés à votre dossier, nous devons vous avertir que vous avez atteint ou dépassé le seuil prévu pour la zone de comportement « Sécurité des opérations ». En effet, 52 points sont inscrits à votre dossier alors que le seuil correspondant à votre parc de véhicules, à titre d'exploitant, est de 50. Nous joignons à la présente un état détaillé de votre dossier.

À compter de la date de transmission du présent avis, vous disposez d'un délai de 15 jours ouvrables pour le faire corriger, s'il y a lieu. Après ce délai, nous acheminerons votre dossier à la CTQ.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous prions d'agrémenter,
Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Service du suivi du privilège de circuler,



Linda Paquet pour Marie-Claude Lepage

p. j. État de dossier

Service du suivi du privilège de circuler 333, boulevard Jean-Lesage, N-4-43
Case postale 19600
Québec (Québec) G1K 8J6
Sans frais : 1 800-554-6814
Télécopieur : 418 643-1896
www.saaq.gouv.qc.ca

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

NO DE DEMANDE: 34998

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

et

9169-9652 QUÉBEC INC.

Faisant affaires sous la raison sociale « Remorquage Taxi Montréal »
8025, avenue Léonard-de-Vinci
Montréal (Québec) H1Z 3R5

et

ROCH CARIGNAN

Administrateur

**AVIS D'INTENTION ET DE
CONVOCATION**

**(Loi concernant les propriétaires, les
exploitants et les conducteurs de véhicules
lourds : articles 26 à 38)**

CODE: BB-2190

Commission des transports du Québec
Direction des Services juridiques et Secrétariat
545, boulevard Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1

Téléphone : (514) 906-0350 poste 3080
Numéro sans frais: 1 (888) 461-2433
Télécopieur : (514) 873-5947

Loi concernant les propriétaires, les exploitants
et les conducteurs de véhicules lourds : articles 26 à 38

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Le 6 novembre 2012

N° demande : 34998

et

N° référence : M12-14338-9

NIR : R-581738-3

9169-9652 QUÉBEC INC.

Faisant affaires sous la raison sociale
« Remorquage Taxi Montréal »
8025, avenue Léonard-de-Vinci
Montréal (Québec) H1Z 3R5

et

ROCH CARIGNAN

Administrateur
674, rue du Béarn,
St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1Y2

OBJET : AVIS D'INTENTION ET DE CONVOCATION

Monsieur,

Vous êtes inscrit au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds avec une cote de sécurité « satisfaisant ». À titre d'utilisateur de véhicules lourds, vous avez des obligations en matière de sécurité routière et de protection du réseau routier.

La Société de l'assurance automobile du Québec (la « Société »), selon sa *Politique d'évaluation des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds*, vous a identifié comme ayant un dossier dont le comportement présente un risque. Après évaluation, la Société a transmis votre dossier à la Commission des transports du Québec (la « Commission »).

La Commission vous avise de son intention d'analyser votre comportement à l'égard du respect des obligations légales et réglementaires qui vous sont imposées dans le cadre de l'application de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds* en matière de sécurité routière et de protection du réseau routier. À cette fin, elle entend plus particulièrement examiner les faits et événements suivants pour lesquels elle veut obtenir vos observations.

La Commission a été informée par la Société que votre entreprise a dépassé le seuil applicable dans la zone de comportement « *Sécurité des opérations* » en ayant accumulé 52 points alors que le seuil correspondant à votre parc de véhicule est de 50 pour la période comprise entre le 14 juin 2010 et le 13 juin 2012.

Ainsi, il appert du fichier informatisé de la Société qu'entre le 14 juin 2010 et le 13 juin 2012, le dossier de votre entreprise contient les événements suivants :

- deux (2) infractions pour cellulaire au volant;
- cinq (5) infractions pour signalisation non respectée;
- trois (3) infractions pour immobilisation non sécuritaire
- trois (3) infractions pour panneau d'arrêt;
- une (1) infraction pour excès de vitesse, photo radar;
- deux (2) infractions pour excès de vitesse;
- une (1) infraction pour feu jaune;
- trois (3) infractions pour ceinture de sécurité;
- une (1) infraction pour rapport de vérification;
- une (1) infraction pour défaut d'aviser un agent.

De plus, il ressort aussi du même fichier informatisé de la SAAQ, pour la même période, que votre entreprise a reçu une mise hors service (sécurité des véhicules) en plus d'être impliquée dans un accident avec blessés.

La Commission considère qu'il y a lieu d'enquêter sur ces manquements à vos obligations et de vous convoquer à une audience qui se tiendra aux lieu, date et heure mentionnés dans l'avis de convocation ci-joint.

À cette occasion, la Commission entend examiner le dossier de votre entreprise et vous inviter à lui faire part notamment des systèmes et politiques de gestion établis dans votre entreprise en regard des éléments suivants :

- conduite préventive;
- politiques et pratiques de gestion de la sécurité routière;
- connaissance et conformité aux obligations découlant de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*;

ainsi que tout autre élément lui permettant d'évaluer les divers aspects du comportement de votre entreprise dans l'exploitation et l'offre de service de véhicules lourds.

Un commissaire examinera votre dossier au moyen des documents annexés et du témoignage des personnes que la Commission aura pu convoquer.

Lors de cette audience, vous pourrez présenter des observations et faire entendre les personnes qui vous accompagneront. Vous pourrez aussi soumettre tout document utile.

La Commission pourra considérer, lors de l'audience, toute mise à jour de votre dossier de Propriétaire et exploitant de véhicules lourds, sans autre avis. Cette mise à jour vous sera transmise dans les meilleurs délais.

Lorsqu'une société est convoquée, elle peut être représentée par avocat. Elle peut aussi être représentée par un administrateur ou un dirigeant si celui-ci apporte une procuration du conseil d'administration l'y autorisant. Toutefois, ce dernier représentant ne peut pas plaider après la présentation de la preuve.

Lorsqu'une personne physique est convoquée à une audience, elle peut se représenter elle-même ou être représentée par un avocat.

Il est de votre responsabilité de prendre rapidement les actions nécessaires pour respecter la tenue de l'audience à la date, l'heure et l'endroit indiqués. À moins de circonstances exceptionnelles, aucune remise d'audience ne sera accordée.

Si vous décidez de ne pas vous présenter à l'audience, vous pouvez fournir des explications par écrit et y annexer des documents pertinents. Vous pouvez aussi faire cette démarche par l'intermédiaire d'un avocat. L'audience pourra se tenir malgré votre absence.

Vous devez expédier vos observations **sept (7) jours avant la date de l'audience** à l'adresse suivante :

Commission des transports du Québec
Direction des services juridiques et secrétariat
200, chemin Ste-Foy, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5

À partir des documents portés à sa connaissance (s'il y a lieu) et des témoignages entendus lors de l'audience, le Commissaire étudiera votre dossier et rendra une décision.

En vertu des articles 26 à 38 de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*, la décision pourra :

- **maintenir** votre cote de sécurité actuelle;
- **modifier** votre cote de sécurité pour une cote de sécurité « conditionnel » ou « insatisfaisant »;
- **appliquer** à un associé, un administrateur ou à un dirigeant la cote de sécurité « insatisfaisant »;
- **suspendre** le droit de mettre en circulation ou d'exploiter un véhicule lourd;
- **imposer** de la formation, de l'équipement, des mesures, des politiques, des procédures, des pratiques, des suivis, des rapports;
- **imposer** toute condition ou mesure jugée appropriée.

Une décision écrite, incluant les motifs, vous sera transmise.

Si vous ne vous présentez pas à l'audience ou ne produisez pas vos explications dans les délais, le commissaire rendra sa décision à partir des documents à votre dossier. Aucun autre avis ne vous sera expédié et aucun délai ne vous sera accordé.

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 33 de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*, vous ne pouvez, à compter de la date du présent avis, céder ou aliéner les véhicules lourds immatriculés à votre nom au Québec, sans obtenir l'autorisation de la Commission.

Pour obtenir tout renseignement additionnel concernant cet avis, vous pouvez vous adresser à la Direction des services juridiques et secrétariat de la Commission au numéro de téléphone apparaissant ci-dessous.

Daneau & Avocats

DANEAU & AVOCATS

Procureurs

Téléphone : (514) 906-0350, poste 3080

Télécopieur : (514) 873-5947

p. j. État de dossier de la Société daté du 13 juin 2012 et rapport de vérification de comportement daté du 14 septembre 2012.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

NO DE DEMANDE: 34998

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

et

9169-9652 QUÉBEC INC.

Faisant affaires sous la raison sociale « Remorquage Taxi Montréal »
8025, avenue Léonard-de-Vinci
Montréal (Québec) H1Z 3R5

et

ROCH CARIGNAN

Administrateur

**AVIS D'INTENTION ET DE
CONVOCATION**

**(Loi concernant les propriétaires, les
exploitants et les conducteurs de véhicules
lourds : articles 26 à 38)**

CODE: BB-2190

Commission des transports du Québec
Direction des Services juridiques et Secrétariat
545, boulevard Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1

Téléphone : (514) 906-0350 poste 3080
Numéro sans frais: 1 (888) 461-2433
Télécopieur : (514) 873-5947

Le 14 janvier 2013

N° de demande : 34998

Roch Carignan
674, rue du Béarn
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3A 1Y2

Raison sociale : Remorquage Taxi
Montréal

NEQ :

OBJET: AVIS DE CONVOCATION À UNE AUDIENCE PUBLIQUE
Nature : Vérification du comportement

Madame,
Monsieur,

Vous êtes convoqué à une audience publique qui se tiendra le :

<u>DATE</u>	<u>HEURE</u>	<u>ENDROIT</u>
Le 28 mars 2013	10:00	Commission des transports du Québec 545, boul. Crémazie E, Bureau 1000 Montréal (QC) H2M 2V1

Vous devez prendre les mesures appropriées pour être présent dès le début de l'audience à l'heure indiquée. Si l'audience est prévue pour plusieurs jours, vous devez être présent pendant toute sa durée.

Aucune remise d'audience n'est accordée du seul consentement des parties, à moins de motifs jugés sérieux. La partie qui désire obtenir une remise doit le faire par un écrit adressé à la Commission, le plus tôt possible. Le requérant doit exposer ses motifs et proposer à la Commission d'autres dates après avoir consulté les autres parties. Une copie de la demande de remise doit être transmise aux autres parties. Toute remise peut être refusée.

Pour obtenir tout renseignement additionnel concernant cet avis, nous vous invitons à contacter notre Service à la clientèle au numéro de téléphone, sans frais, 1 888 461-2433.

p.j. Avis d'intention et annexes

C.C. :

<u>Personne(s) concernée(s)</u>	<u>Procureurs</u>
---------------------------------	-------------------

COMMISSION DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC

Demandeur

Roch Carignan

Personne visée

9169-9652 QUÉBEC INC.

Personne visée

Le 14 janvier 2013

N° de demande : 34998

Roch Carignan
674, rue du Béarn
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3A 1Y2

Raison sociale : Remorquage Taxi
Montréal

NEQ :

OBJET: AVIS DE CONVOCATION À UNE AUDIENCE PUBLIQUE
Nature : Vérification du comportement

Madame,
Monsieur,

Vous êtes convoqué à une audience publique qui se tiendra le :

<u>DATE</u>	<u>HEURE</u>	<u>ENDROIT</u>
Le 28 mars 2013	10:00	Commission des transports du Québec 545, boul. Crémazie E, Bureau 1000 Montréal (QC) H2M 2V1

Vous devez prendre les mesures appropriées pour être présent dès le début de l'audience à l'heure indiquée. Si l'audience est prévue pour plusieurs jours, vous devez être présent pendant toute sa durée.

Aucune remise d'audience n'est accordée du seul consentement des parties, à moins de motifs jugés sérieux. La partie qui désire obtenir une remise doit le faire par un écrit adressé à la Commission, le plus tôt possible. Le requérant doit exposer ses motifs et proposer à la Commission d'autres dates après avoir consulté les autres parties. Une copie de la demande de remise doit être transmise aux autres parties. Toute remise peut être refusée.

Pour obtenir tout renseignement additionnel concernant cet avis, nous vous invitons à contacter notre Service à la clientèle au numéro de téléphone, sans frais, 1 888 461-2433.

p.j. Avis d'intention et annexes

C.C. :

<u>Personne(s) concernée(s)</u>	<u>Procureurs</u>
---------------------------------	-------------------

COMMISSION DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC

Demandeur

Roch Carignan

Personne visée

9169-9652 QUÉBEC INC.

Personne visée

Le 18 avril 2013

N° de demande : 34998

Roch Carignan
674, rue du Béarn
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3A 1Y2

Raison sociale : Remorquage Taxi Montréal

NEQ :

OBJET: NOUVEL AVIS DE CONVOCATION À UNE AUDIENCE PUBLIQUE
Nature : Vérification de comportement

Madame,
Monsieur,

L'audience publique concernant la demande mentionnée ci-dessus qui devait se tenir le :

<u>DATE</u>	<u>HEURE</u>	<u>ENDROIT</u>
Le 28 mars 2013	10:00	Commission des transports du Québec 545, boul. Crémazie Est, Bureau 1000 Montréal (QC) H2M 2V1

a été fixée de nouveau pour se tenir le :

<u>DATE</u>	<u>HEURE</u>	<u>ENDROIT</u>
Le 2 mai 2013	10:00	Commission des transports du Québec 545, boul. Crémazie Est, Bureau 1000 Montréal (QC) H2M 2V1

Vous devez prendre les mesures appropriées pour être présent dès le début de l'audience à l'heure indiquée. Si l'audience est prévue pour plusieurs jours, vous devez être présent pendant toute sa durée.

Aucune remise d'audience n'est accordée du seul consentement des parties, à moins de motifs jugés sérieux. La partie qui désire obtenir une remise doit le faire par un écrit adressé à la Commission, le plus tôt possible. Le requérant doit exposer ses motifs et proposer à la Commission d'autres dates après avoir consulté les autres parties. Une copie de la demande de remise doit être transmise aux autres parties. Toute remise peut être refusée.

Pour obtenir tout renseignement additionnel concernant cet avis, nous vous invitons à contacter notre Service à la clientèle au numéro de téléphone, sans frais, 1 888 461-2433.

C.C. :

<u>Personne(s) concernée(s)</u>	<u>Procureurs</u>
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Demandeur	
Roch Carignan Personne visée	TÉTREAU BRIÈRE RENAUD MARKARIAN AVOCATS
9169-9652 QUÉBEC INC. Personne visée	TÉTREAU BRIÈRE RENAUD MARKARIAN AVOCATS

Le 18 avril 2013

N° de demande : 34998

9169-9652 Québec inc.
8025, av. Léonard-De Vinci
Montréal (QC) H1Z 3R5

Raison sociale : Remorquage Taxi Montréal

NEQ : 1163751291

OBJET: NOUVEL AVIS DE CONVOCATION À UNE AUDIENCE PUBLIQUE
Nature : Vérification de comportement

Madame,
Monsieur,

L'audience publique concernant la demande mentionnée ci-dessus qui devait se tenir le :

<u>DATE</u>	<u>HEURE</u>	<u>ENDROIT</u>
Le 28 mars 2013	10:00	Commission des transports du Québec 545, boul. Crémazie Est, Bureau 1000 Montréal (QC) H2M 2V1

a été fixée de nouveau pour se tenir le :

<u>DATE</u>	<u>HEURE</u>	<u>ENDROIT</u>
Le 2 mai 2013	10:00	Commission des transports du Québec 545, boul. Crémazie Est, Bureau 1000 Montréal (QC) H2M 2V1

Vous devez prendre les mesures appropriées pour être présent dès le début de l'audience à l'heure indiquée. Si l'audience est prévue pour plusieurs jours, vous devez être présent pendant toute sa durée.

Aucune remise d'audience n'est accordée du seul consentement des parties, à moins de motifs jugés sérieux. La partie qui désire obtenir une remise doit le faire par un écrit adressé à la Commission, le plus tôt possible. Le requérant doit exposer ses motifs et proposer à la Commission d'autres dates après avoir consulté les autres parties. Une copie de la demande de remise doit être transmise aux autres parties. Toute remise peut être refusée.

Pour obtenir tout renseignement additionnel concernant cet avis, nous vous invitons à contacter notre Service à la clientèle au numéro de téléphone, sans frais, 1 888 461-2433.

Par la poste :
200, chemin Ste-Foy, 7e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Sans frais : 1 888 461-2433
Télécopieur : 418 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

C.C. :

Personne(s) concernée(s)

COMMISSION DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC
Demandeur

Roch Carignan
Personne visée

9169-9652 QUÉBEC INC.
Personne visée

Procureurs

TÉTREAU BRIÈRE RENAUD MARKARIAN
AVOCATS

TÉTREAU BRIÈRE RENAUD MARKARIAN
AVOCATS